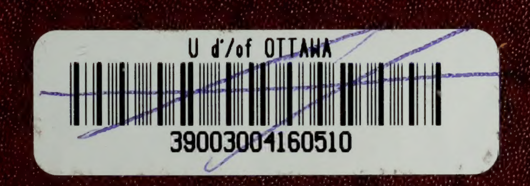

U d'/of OTTAWA
39003004160510



# LE VIEUX QUÉBEC



PAR



PIERRE-GEORGES ROY

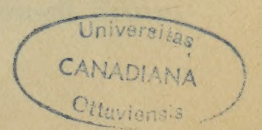
❋

PREMIÈRE SÉRIE

❋

QUÉBEC

1923



# LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE QUEBEC

---

Le Conseil Souverain de Québec ou de la Nouvelle-France fut établi par Louis XIV au mois d'avril 1663. La première séance du Conseil Souverain eut lieu à Québec le 18 septembre 1663. Les conseillers au Conseil Souverain, devenu le Conseil Supérieur, se réunirent pour la dernière fois, à Montréal, le 27 avril 1760, le jour même de la bataille de Sainte-Foy.

Pendant ses quatre-vingt-dix-sept années d'existence le Conseil Souverain vit un bon nombre de conseillers se succéder.

Nous avons cru faire œuvre utile en dressant une liste complète de tous ceux qui furent appelés au Conseil Souverain en qualité de conseillers, de procureurs généraux ou de greffiers. Nous avons eu, sous le régime français, un certain nombre de conseillers du Roi. Plusieurs de nos historiens ont confondu ces derniers avec les conseillers au Conseil Souverain. Ce qui fait que la plupart des listes publiées des conseillers au Conseil Souverain sont erronées. La présente nomenclature a été faite d'après les lettres de provisions des conseillers, les procès-verbaux du Conseil Souve-

rain et la correspondance officielle des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France. Nous osons croire qu'elle est complète et exacte.

Nous n'avons pas inclus dans cette liste les membres ex-officio du Conseil Souverain comme les gouverneurs, les intendants et les évêques de Québec.

On notera aussi que nous nous servons de l'expression Conseil Souverain. Cependant, à partir du 16 juin 1703, le roi de France, dans ses actes royaux adressés au Canada, ne désigne plus le Conseil Souverain que sous le nom de Conseil Supérieur.

*Conseillers au Conseil Souverain*

*Louis Rouer de Villeray.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18 septembre 1663. Démis par M. de Mézy le 19 septembre 1664. Nommé premier conseiller par M. de Tracy le 6 décembre 1666. Installé le 5 janvier 1667. Continué en exercice le 14 janvier 1669. Remplacé par M. Dupont le 13 janvier 1670. Nommé de nouveau premier conseiller mais cette fois à vie, par le roi, le 26 avril 1675. (1) Installé le 23 septembre 1675. M. Rouer de Villeray décéda à Québec le 7 décembre 1700.

*Jean Juchereau de la Ferté.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 54.

septembre 1663. Démis par M. de Mézy le 19 septembre 1664. Le 6 décembre 1666, MM. d'Auteuil, de Villeray et Bourdon, démis par M. de Mézy en même temps que M. Juchereau de la Ferté, furent réinstallés mais celui-ci fut laissé de côté, nous ignorons pour quelle raison. M. Juchereau de la Ferté décéda à Québec le 16 novembre 1685.

*Denis-Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18 septembre 1663. Démis par M. de Mézy le 19 septembre 1664. Comme M. Juchereau de la Ferté, M. d'Auteuil de Monceaux ne fut pas réinstallé le 6 décembre 1666. Sept années plus tard, le 25 avril 1674, il était choisi par le roi comme procureur général du Conseil Souverain. (1) Installé le 3 octobre 1674. Le 25 avril 1675, le roi lui donna de nouvelles lettres de provisions. (2) Il décéda à Québec le 27 novembre 1679.

*Charles LeGardeur de Tilly.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18 septembre 1663. Au mois de septembre 1664, il trouva grâce devant M. de Mézy et ne fut pas destitué comme ses collègues.Le 6 décembre 1666, il devenait troisième conseiller. Installé le 5 janvier 1667. M. LeGardeur de Tilly fut continué en exercice le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 56.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 51.**

1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Le 27 avril 1675, le roi le nommait membre à vie du Conseil. (1) M. LeGardeur de Tilly décéda à Québec le 10 novembre 1695.

*Mathieu Damours de Chauffours.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18 septembre 1663. Le 19 septembre 1664, le 6 décembre 1666, le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674, le 7 janvier 1675, il fut maintenu en charge. Le 27 avril 1675, le roi le nommait membre à vie du Conseil. (2) M. Damours de Chauffours décéda à Québec le 9 octobre 1695.

*Jacques Cailhault de la Teysserie.*—Nommé par M. de Mézy, le 24 septembre 1664. Il fut de nouveau nommé par M. de Tracy le 6 décembre 1666. Installé le 5 janvier 1667. Continué en exercice le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673. M. Cailhault de la Teysserie décéda à Québec le 17 juin 1673.

*Simon Denys de la Trinité.*—Nommé par M. de Mézy, le 24 septembre 1664. Il resta en fonctions jusqu'au 6 décembre 1666. On ignore la date exacte et l'endroit de la mort de Simon Denys de la Trinité. Tout ce qu'on sait c'est

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 54.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 54.

qu'il mourut entre 1678 et 1680. En effet, on voit par l'acte du mariage de son fils Paul avec Louise-Madeleine de Peiras, le 18 janvier 1678, qu'il vivait encore. Et l'enregistrement de ses lettres de noblesse, le 13 mars 1680, dit expressément que Simon Denys de la Trinité était mort à cette date.

*Louis Peronne de Mazé.*—Nommé par M. de Mézy, le 24 septembre 1664. Il siégea au Conseil pour la dernière fois le 6 juillet 1665. On croit qu'il s'embarqua pour la France peu après. Il ne revint pas.

*Mille-Claude Le Barroys.*—Nommé le 10 avril 1665. (1) Il avait été présenté au roi par la Compagnie des Indes Occidentales, suivant le pouvoir accordé à cette Cie par le trente-troisième article de l'édit de son établissement. (2) M. Le Barrois fut installé le 25 septembre 1665. On ne peut dire en quelle année il retourna en France. Nous perdons toutefois ses traces à Québec à partir de l'automne de 1666.

*Pierre de Gorribon.*—Nommé par M. de Tracy, le 6 décembre 1666. Installé le 5 janvier 1667. Il est dit dans le procès-verbal de nomination: "de Gorribon, cy-devant conseiller au Présidial de Marennes." Continué en charge le 14 janvier 1669. M. de Gorribon décéda à Québec le 12 octobre 1669.

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 20.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 14.

*Nicolas Dupont de Neuville.*—Nommé le 13 janvier 1670. Installé le même jour. Continué en charge le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Le 27 avril 1675, il était nommé conseiller à vie par le roi. (1) Le 1er juin 1703, il était nommé conseiller garde-scel à la place de M. de la Martinière. (2) Installé le 29 octobre 1703. M. Dupont de Neuville décéda à Québec le 25 avril 1716.

*Nicolas de Mouchy.*—Nommé le 13 janvier 1670, en remplacement de M. de Gorribon, décédé. Installé le même jour. Continué en charge le 12 janvier 1671 et le 28 mars 1672. M. de Mouchy retourna en France au commencement de novembre 1672.

*Jean-Baptiste de Peiras.*—Nommé le 16 janvier 1673, en remplacement de M. de Mouchy. Installé le même jour. Continué en charge le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Nommé à vie par le roi le 26 avril 1675. (3) Décédé à Québec le 6 septembre 1701.

*Charles Denys de Vitré.*—Nommé le 21 août 1673, en remplacement de M. de la Teysserie, décédé. Continué en charge le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Nommé à vie

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 59.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11,folio 140.**
**(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 160.**

le 26 avril 1675. (1) M. Denys de Vitré décéda à Québec le 9 janvier 1703.

*René-Louis Chartier de Lotbinière.* — Nommé par le roi le 29 mai 1674. (2) Installé le 2 octobre 1674. Nommé à vie le 26 avril 1675. (3) Nommé, le 1er mai 1677, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, il abandonna son siège au Conseil Souverain en octobre de la même année. Le 1er juin 1703, M. de Lotbinière était de nouveau nommé au Conseil Souverain en qualité de premier conseiller. (4) Il succédait à M. de Villeray, décédé. Installé le 26 novembre 1703. M. de Lotbinière décéda à Québec le 3 juin 1709.

*Claude de Bermen de la Martinière.*— Nommé le 3 juin 1678, à la place de René-Louis Chartier de Lotbinière. (5) Installé le 26 octobre 1678. Le 5 mai 1700, le roi le nommait conseiller garde-scel. (6) Installé le 30 septembre 1700. Le 1er juin 1703, M. de la Martinière était fait lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il abandonna son siège au Conseil en novembre 1703. Le 5 mai 1710, M. de la Martinière était nommé premier conseiller au Conseil Souverain. (7) Installé le 6 octobre

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 61.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 54.
(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 60.
(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 140.
(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 83.
(6) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 129.
(7) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111,folio 43.

1710. M. de la Martinière décéda à Québec le 14 avril 1714.

*Pierre-Noël LeGardeur de Tilly.*—Nommé le 24 mai 1689, en survivance de son père (Charles LeGardeur de Tilly) "pour exercer pendant son absence et à sa mort." (1) Installé le 13 mars 1690. M. LeGardeur de Tilly abandonna cette charge, en 1695, en faveur de M. Aubert de la Chesnaye. Il décéda à Saint-Antoine de Tilly le 13 août 1720.

*Mathieu Damours de Freneuse.*—Nommé le 24 mai 1689, en survivance de son père, Mathieu Damours de Chauffours. (2) Installé le 17 juillet 1690. Décédé en Acadie en novembre ou décembre 1696.

*Charles Aubert de la Chesnaye.*—Nommé le 22 mai 1696, à la place de Charles LeGardeur de Tilly, décédé. (3) Installé le 20 septembre 1696. Décédé à Québec le 20 septembre 1702.

*Denis Riverin.*—Nommé le 24 mars 1698, à la place de Mathieu Damours de Freneuse, décédé. (4) Installé le 6 octobre 1698. Délégué en France, en 1702, pour surveiller les intérêts des habitants au sujet du commerce du castor, M. Riverin y vécut jusqu'à sa mort. Le 17

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 87.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 87.
(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 120. Il serait plus vrai de dire que M. de la Chesnaye succéda à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly.
(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11,folio 124.

janvier 1710, il avait été nommé lieutenant-général de la Prévôté de Québec, mais il n'exerça jamais cette charge. Sa nomination l'avait cependant fait retirer du Conseil Souverain. Il mourut en France avant le 7 juillet 1717.

*Mathurin-François Martin de Lino.*— Nommé le 8 mai 1702, à la place de M. de Peiras, décédé. (1) Installé le 5 octobre 1702. Le 1er septembre 1719, il était nommé premier conseiller, à la place de M. de la Martinière, décédé. (2) Installé le 14 octobre 1720. Le 19 février 1727, il devenait garde des sceaux, à la place de M. Eustache Chartier de Lotbinière. (3) Installé le 6 septembre 1727. M. Martin de Lino décéda à Québec le 6 décembre 1731.

*Charles de Monseignat.*—Nommé le 1er juin 1703, à la place de M. de la Martinière, fait lieutenant-général de la Prévôté de Québec. (4) Installé le 26 novembre 1703. Un an plus tard, le 1er juin 1704, il remplaçait Alexandre Peuvret de Gaudarville comme greffier du Conseil Souverain. (5) Installé le 1er décembre 1705. M. de Monseignat décéda à Québec le 20 octobre 1718.

*François Hazeur.*—Nommé le 1er juin 1703, à la place de Charles Aubert de la Ches-

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 136.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier V, folio 52.
(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier VI,folio 102.
(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 141.
(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 164.

naye, décédé. (1) Installé le 29 octobre 1703. Décédé à Québec le 28 juin 1708.

*L'abbé Joseph de la Colombière.*—Nommé conseiller-clerc le 16 juin 1703. (2) Installé le 29 octobre 1703. M. de la Colombière décéda à Québec le 18 juillet 1723.

*Olivier Morel de la Durantaye.*—Nommé le 16 juin 1703 (3) Conseiller d'augmentation. Installé le 29 octobre 1703. Décédé dans la seigneurie de la Durantaye (aujourd'hui Saint-Vallier de Bellechasse) le 28 septembre 1716. (4)

*François Aubert de Maur.*—Nommé le 16 juin 1703. (5) Conseiller d'augmentation. Installé le 29 octobre 1703. Il périt dans le naufrage du *Chameau,* sur l'île Royale (Cap-Breton), dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

*Augustin Rouer de Villeray.*—Nommé le 16 juin 1703. (6) Conseiller d'augmentation. Installé le 29 octobre 1703. On ignore la date de sa mort. On sait cependant qu'il décéda entre le 9 février 1711 et le 11 avril 1712.

*Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny.*—Nommé le 16 juin 1703. (7) Conseiller d'aug-

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 141.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11,folio 142.
(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11,folio 142.
(4) L'acte de sépulture enregistré à Saint-Vallier dit Louis Morel de la Durantaye mais c'est bien de Olivier Morel de la Durantaye dont il s'agit.
(5) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11, folio 143.
(6) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11,folio 143.
(7) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 11,folio 163.

mentation. Installé le 16 novembre 1705. Décédé à Montréal le 8 septembre 1709.

*Charles Macart.*—Nommé le 1er juin 1704, en remplacement de M. Denis de Vitré, décédé. (1) Installé le 16 novembre 1705. Décédé à Québec le 9 décembre 1732.

*Michel Sarrazin.*—Nommé le 17 juin 1707, en remplacement de M. Duchesnay. (2) Installé le 27 novembre 1707. Le 19 février 1733, il devenait garde des sceaux du Conseil. (3) Installé le 18 juillet 1733. Décédé à Québec le 8 septembre 1734.

*Guillaume Gaillard.*—Nommé temporairement par le Conseil, pour remplacer un conseiller absent, le 20 janvier 1710. Nommé par le roi le 5 mai 1710, à la place de François Hazeur, décédé. (4) Installé le 6 octobre 1710. Décédé à Québec le 12 novembre 1729.

*Paul Denis de Saint-Simon.*—Nommé temporairement par le Conseil, pour remplacer un conseiller absent, le 20 janvier 1710. Le 12 mai 1714, le roi retient la première place vacante au Conseil pour le sieur de Saint-Simon et lui donne en attendant séance au Conseil. (5) Nommé par le roi le 1er avril 1717, à la place

---

(1) Insinuations du Cnoseil Souverain,cahier 11,folio 163.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111, folio 22. Ignace Juchereau Duchesnay avait été nommé le 1er juin 1704, membre du Conseil Souverain, en remplacement de M. de Monseignat, mais il n'accepta pas la charge.
(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VII,folio 32.
(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 111,folio 53.
(5) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IV,folio 4.

de Nicolas Dupont, décédé. (1) Installé le 6 décembre 1717. Décédé à Québec le 14 octobre 1731.

*Martin Cheron.*—Nommé le 5 mai 1710, à la place du sieur Riverin. (2) Installé le 6 octobre 1710. Décédé à Québec le 26 avril 1717.

*Eustache Chartier de Lotbinière.*—Nommé le 5 mai 1710, en remplacement de M. Le Gardeur de Repentigny, décédé. (3) Installé le 23 novembre 1710. Nommé garde des sceaux le 3 avril 1717. (4) Installé le 29 novembre 1717. Ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier le 4 avril 1726, il abandonna sa charge de garde des sceaux, mais il garda son siège au Conseil Souverain jusqu'à sa mort. Décédé à Québec le 14 février 1749.

*Jean-François Hazeur.*—Nommé le 18 juin 1712, à la place du sieur de Villeray, décédé. (5) Installé le 17 octobre 1712. Décédé à Québec le 13 mai 1733.

*Louis Rouer d'Artigny.*—Nommé le 3 avril 1717, à la place du sieur de la Durantaye, décédé. (6) Installé le 16 août 1718. Décédé à Québec le 4 juillet 1744.

*Jean Petit.*—Nommé le 1er juillet 1718,

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IV,folio 91.
(2) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 111,folio 52.
(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 111,folio 58.
(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IV,folio 61.
(5) Insinuations du Conseil Souverain,cahier 111,folio 72.
(6) Insinuations du Conseil Souverain,cahier V,folio 2.

à la place de Martin Cheron, décédé. (1) Installé le 15 janvier 1720. Décédé à Québec le 24 février 1720.

*Charles Guillimin.*—Nommé le 13 mai 1721, à la place de Jean Petit, décédé. (2) Installé le 20 septembre 1721. Décédé à Québec le 25 février 1739.

*Nicolas Lanoullier.*—Nommé le 10 février 1722, à la place du sieur de Lino, fait premier conseiller. (3) Installé le 12 octobre 1722. Garde des sceaux le 21 mars 1735. (4) Installé le 5 septembre 1735. Décédé à Québec le 6 janvier 1756.

*L'abbé Jean-Baptiste Gauthier de Varennes.*—Nommé conseiller-clerc le 4 janvier 1724, à la place de M. l'abbé de la Colombière, décédé. (5) Installé le 14 octobre 1724. Décédé à Québec le 30 mars 1726.

*Jean Crespin.*—Nommé le 1er mars 1727, à la place du sieur Aubert de Maur, décédé. (6) Installé le 6 octobre 1727. Décédé à Québec le 4 janvier 1734.

*L'abbé Louis Bertrand de la Tour.*—Nommé conseiller-clerc le 17 mai 1727, à la place de l'abbé Gauthier de Varennes, décédé. (7)

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier V,folio 44.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain,cahier V,folio 55.**
**(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VI,folio 1.**
**(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VII,folio 52.**
**(5) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VI,folio 20.**
**(6) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VI,folio 102.**
**(7) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VI,folio 130.**

Installé le 10 octobre 1729. Parti de la Nouvelle-France en octobre ou novembre 1731. Décédé doyen du chapitre de Saint-Jacques de Montauban le 19 janvier 1780.

*François-Etienne Cugnet.*—Nommé le 13 février 1730, à la place du sieur Gaillard, décédé. (1) Installé le 14 août 1730. Nommé premier conseiller le 18 avril 1733, à la place de M. Martin de Lino. (2) Installé le 18 juillet 1733. Décédé à Québec le 19 août 1751.

*Jean-Victor Varin de la Mare.*—Nommé le 18 février 1733, à la place de M. Cugnet, fait premier conseiller. (3) Installé le 18 juillet 1733. Le 1er mai 1749, M. Varin était nommé contrôleur de la marine et abandonnait son siège au Conseil. Il retourna en France en 1757. Banni de France à perpétuité, en 1763, pour ses malversations au Canada, il obtint, en 1780, de finir ses jours à Malesherbes où sa famille s'était fixé.

*François Foucault.*—Nommé le 18 avril 1733, à la place du sieur de Saint-Simon, décédé. (4) Installé le 18 juillet 1733. Fait premier conseiller le 3 juillet 1752, en remplacement du sieur Cugnet, décédé. (5) Installé le 30 octobre 1752. Décédé à Québec le 19 juillet 1766.

*Thomas-Jacques Taschereau.*—Nommé le

(1) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VI,folio 168.
(2) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VII,folio 29.
(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VII,folio 30.
(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VII,folio 31.
(5) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IX,folio 36.

1er avril 1735. (1) Installé le 20 août 1736. Décédé à Québec le 25 septembre 1749. (2)

*Jacques de la Fontaine de Belcour.*—Nommé le 1er avril 1735. (3) Installé le 20 août 1736. Décédé à Québec le 18 juin 1765.

*Jean-Baptiste Gaillard.*—Nommé le 27 mars 1736. (4) Installé le 20 août 1736. Décédé à Québec le 7 février 1742.

*Guillaume Estèbe.*—Nommé le 27 mars 1736. (5) Installé le 20 août 1736. M. Estèbe ayant résigné sa charge de conseiller, fut fait, le 1er février 1758, conseiller honoraire. (6) A son retour en France, Estèbe fut jeté à la Bastille avec Bigot et les autres.Le 10 décembre

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain,cahier VIII,folio 1.

(2) Le 4 octobre 1749, MM. de la Jonquière et Bigot écrivaient au ministre: "Il vaque encore par la mort de MM. Lotbinière et Taschereau deux places de conseillers laïcs. Elles ne sauraient être mieux occupées que par le s. Nouchet qui est assesseur depuis deux ou trois ans et qui s'applique infiniment, et par le s. St-Sauveur qui est un garçon de famille bien né et qui ayant fait ses études a esté reçu avocat. Mr de la Jonquière l'a amené avec luy. Nous vous supplions de vouloir bien leur accorder ces deux places." M. Nouchet, comme nous le verrons plus loin, et M. de Saint-Sauveur furent nommés au Conseil Souverain le 1er mai 1750. Il n'appert pas que M. de Saint-Sauveur ait jamais présenté ses lettres de provisions au Conseil. On ne peut donc dire qu'il a été conseiller au Conseil Souverain.

(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier VIII, folio 2.

(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier VIII, folio 3.

(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier VIII, folio 4.

(6) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 14. Mgr Tanguay (Dictionnaire Généalogique, vol. III, p. 85) dit que Estèbe fut remplacé au Conseil Souverain par Pierre Claverie, garde-magasin à Québec. Impossible. Claverie décéda à Montréal le 21 août 1756 et ce n'est qu'en 1757 que Estèbe offrit sa résignation.

1763, il était condamné à être admonesté en la chambre, à 6 livres d'aumône et à 30.000 livres de restitution.

*Guillaume Guillimin fils.*—Nommé conseiller-assesseur par MM. de Beauharnois et Hocquart le 20 septembre 1741. Reçu le 20 novembre 1741. Nommé conseiller le 25 mars 1744, à la place du sieur Guillimin père, décédé. (1) Installé le 12 octobre 1744. Décédé à Québec le 30 juillet 1771.

*Joseph Perthuis.*—Nommé conseiller-assesseur le 26 janvier 1743, par le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart. Reçu le 4 février 1743. Nommé conseiller le 1er janvier 1747, à la place du sieur d'Artigny, décédé. (2) Installé le 14 juin 1748. Après la mort du procureur général Verrier, arrivée le 13 septembre 1758, M. Perthuis fit provisoirement les fonctions de procureur général jusqu'à la Conquête. Il partit pour la France en 1763. Décédé en France le 19 mars 1782.

*L'abbé François-Elzéar Vallier.*—Nommé conseiller-clerc le 1er avril 1743, à la place de M. Bertrand de la Tour. (3) Installé le 14 octobre 1743. Décédé à Québec le 16 janvier 1747.

*Jean-François Gaultier.*—Nommé le 25 mars 1744, à la place du sieur Gaillard,

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 30.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 45.**
**(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 8.**

décédé. (1) Installé le 12 octobre 1744. Décédé à Québec le 10 juillet 1756.

*Joseph-Etienne Nouchet fils.* — Nommé conseiller-assesseur le 3 décembre 1746, par le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart. (2) Reçu le 12 décembre 1746. Nommé conseiller le 1er mai 1750, en remplacement du sieur de Lotbinière, décédé. (3) Installé le 12 octobre 1750. Décédé à Québec le 3 février 1758.

*Jacques-Michel Bréard.*—Nommé le 1er mai 1749, à la place de Jean-Victor Varin de la Mare, promu contrôleur de la marine. (4) Installé le 25 août 1749. Retourné en France après la Conquête, il fut jeté à la Bastille avec Bigot et ses comparses. Le 10 décembre 1763, il était banni pour neuf ans de Paris, condamné à 500 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution.

*L'abbé Joseph-Marie de la Corne.*—Nommé conseiller-clerc le 1er mai 1749, à la place

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IX,folio 30.
(2) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IX,folio 41.
(3) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IX,folio 79.
(4) Insinuations du Conseil Souverain,cahier IX,folio 68. Le 1er avril 1757, le président du Conseil de Marine acceptait la suggestion de l'intendant Bigot de remplacer au Conseil Souverain le sieur Bréard par le sieur de Villers, écrivain principal, mais il ajoutait qu'il ne lui donnerait la commission que s'il s'acquittait convenablement de ses fonctions. Le même jour, 1er avril 1757, le roi signait l'ordre nommant M. de Villers membre du Conseil Souverain de Québec. M. de Villers ne fut jamais installé ni ne prêta le serment voulu. Ses lettres de provisions ne furent pas non plus insinuées. Il n'a donc jamais siégé au Conseil Souverain.

de M. Vallier, décédé. (1) Installé le 25 août 1749. En 1750, il était député en France comme procureur du chapitre de Québec. Il mourut à Paris le 8 décembre 1779.

*Jean-Antoine Bedout.*—Nommé conseiller-assesseur le 25 novembre 1751 par le gouverneur de la Jonquière et l'intendant Bigot. (2) Reçu le 20 novembre 1752. Conseiller le 3 juillet 1752, à la place de M. Foucault, promu premier conseiller. (3) Installé le 17 décembre 1753. Retourné en France après la Conquête. Père du célèbre contre-amiral Bedout.

*Michel Benard.*—Nommé conseiller-assesseur le 24 décembre 1753 par le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot. (4) Conseiller le 24 avril 1757, à la place de Nicolas Lanoullier, décédé. (5) Installé le 3 juillet 1758. Retourné en France après la Conquête.

*Henri Hiché.*—Nommé le 15 mai 1754. (6) Installé le 14 octobre 1754. Décédé à Québec le 15 juillet 1758.

*Jacques Imbert.*—Nommé le 15 mai 1754. (7) Installé le 14 octobre 1754. Retourné en France après la Conquête. Décédé avant le 21 octobre 1765.

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 69.
(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 87.
(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 1.
(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 2.
(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 12.
(6) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 3.
(7) Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 3.

*Thomas-Marie Cugnet.*—Nommé conseiller-assesseur le 4 octobre 1754 par le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot. (1) Reçu le 14 octobre 1754. Conseiller le 24 avril 1757 à la place de Jean-François Gaultier, décédé. (2) Installé le 3 juillet 1758. Il passa en France après la Conquête. En 1779, il vivait à Paris. Décédé au commencement du dix-neuvième siècle.

*Greffiers du Conseil Souverain*

*Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu.*—Nommé premier greffier du Conseil Souverain le 18 septembre 1663. Démis par M. de Mézy le 19 septembre 1664. Nommé de nouveau par M. de Tracy le 6 décembre 1666. Installé le 5 janvier 1667. Lors du renouvellement du Conseil, le 5 juin 1675, Gilles Rageot, greffier de la Prévôté, fut nommé par erreur greffier du Conseil Souverain à la place de Peuvret. Celui-ci dût passer en France pour obtenir de nouvelles lettres de provisions. Elles lui furent accordées le 15 avril 1676. (3) Pendant l'absence de Peuvret, Romain Becquet et Guillaume Roger prirent provisoirement sa place. Peuvret fut installé dans ses fonctions le 25 octobre 1677 et il les garda jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 23 mai 1697.

---

(1) **Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 3.**
(2) **Insinuations du Conseil Souverain, cahier X, folio 13.**
(3) **Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 81.**

*Michel Fillion.*—Nommé greffier du Conseil Souverain par M. de Mézy le 24 septembre 1664. Il garda cette charge jusqu'au 6 décembre 1666. Décédé à Beauport le 6 juin 1689.

*Denis Peuvret.*—Nommé greffier du Conseil Souverain en survivance de son père, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, le 10 mars 1685. (1) Nous voyons dans une lettre de MM. de Frontenac et Champigny, en date du 15 septembre 1692 que Denis Peuvret mourut en revenant des Iles où il avait été employé par M. de Goupy, intendant, qui l'avait fait son subdélégué. Denis Peuvret décéda avant son père et n'exerça pas, conséquemment, la charge de greffier du Conseil Souverain.

*Alexandre Peuvret de Gaudarville.*—Nommé greffier du Conseil Souverain, en survivance de son père, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, le 1er mars 1693. (2) Installé le 14 mras 1695. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 30 décembre 1702.

*Charles de Monseignat.*—Nommé greffier en chef du Conseil Souverain le 1er juin 1704, à la place de Alexandre Peuvret de Gaudarville, décédé. (3) Installé le 1er décembre 1705. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 20 octobre 1718. (Voir plus haut).

*Pierre Rivet.*—Nommé par l'intendant

---

**(1) Iusinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 41.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 118.**
**(3) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111, folio 7.**

Bégon, le 20 novembre 1718, à la place de Charles de Monseignat, décédé. (1) Nomination confirmée par le roi le 13 mai 1719. (2) Installé le 9 octobre 1719. Exerça jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 8 février 1721. (3)

*François Daine.*—Nommé le 10 février 1722 à la place de Pierre Rivet, décédé. (4) Installé le 12 octobre 1722. Le 25 mars 1744, M. Daine était nommé lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il abandonna sa charge de greffier du Conseil Souverain en octobre 1744. Passé en France après la Conquête. Le 19 mars 1765, le roi, satisfait de ses services au Canada, de son zèle, de son désintéressement, de sa probité, accorde à M. Daine une pension de 2,000 livres dont 1000 reversibles à sa femme. Un frère de M. Daine était maître des requêtes.

*Nicolas Boisseau.*—Nommé le 25 mars 1744, à la place de M. Daine, appelé à d'autres fonctions. (5) Installé le 12 octobre 1744. Fut

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier V, folio 3.

(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier V, folio 43.

(3) Le jour même de la mort de M. Rivet, l'intendant Bégon commettait le sieur Barbel, notaire royal, pour faire les fonctions de greffier du Conseil "en attendant que Sa Majesté ait pourvu au dit office." Barbel remplit la charge jusqu'au 12 octobre 1722, date de l'installation de François Daine. Les lettres de nominations de Barbel sont aux Insinuations du Conseil Souverain, cahier V, folio 53.

(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier V, folio 133.

(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier IX, folio 29.

le dernier greffier du Conseil Souverain. M. Boisseau décéda à Québec le 9 février 1771.(1)

*Procureurs Généraux du Conseil Souverain*

*Jean Bourdon.*—Nommé par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval, le 18 septembre 1663. Démis par M. de Mézy le 19 septembre 1664. Nommé de nouveau par M. de Tracy le 6 décembre 1666. Décédé à Québec le 12 janvier 1668.

*Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.*—Nommé par M. de Mézy le 24 septembre 1664. Deux années plus tard, le 6 décembre 1666, M. de Lotbinière remettait à M. Bourdon la charge que M. de Mézy lui avait si cavalièrement enlevée. M. de Lotbinière mourut en France après 1680.

*Denis-Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux.*—Nommé le 25 avril 1674. (2) Installé le 3 octobre 1674. Décédé à Québec le 27 novembre 1679. (Voir plus haut).

*François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Au-*

---

(1) Le 24 novembre 1759, le Conseil siégeant à Montréal nomme d'office pour greffier-commis Mtre François Simonnet, ancien praticien de la juridiction royale de Montréal. Le 17 décembre 1759, le Conseil nomme pour greffier-commis le sieur Lanoullier, ancien praticien.

(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1, folio 62. Du 12 janvier 1668, date de la mort de M. Bourdon, au 3 octobre 1674, date de l'installation de M. l'Auteuil de Monceaux, les fonctions de procureur général furent remplies par des substituts: Michel Fillion, 29 février 1668; Nicolas de Mouchy, 14 janvier 1669; René-Louis Chartier de Lotbinière, 13 janvier 1670.

*teuil.*—Nommé en survivance de son père le 2 juin 1680. (1) Installé le 24 octobre 1680. Révoqué le 30 juin 1707. (2) Décédé à Québec le 10 juillet 1737.

*Charles Macart.*—Le 15 novembre 1706, le Conseil Souverain commettait Charles Macart, conseiller, pour faire les fonctions de procureur général pendant l'absence de M. Ruette d'Auteuil en France. (3) Le 24 octobre 1707, le Conseil Souverain apprenant la révocation du procureur général Ruette d'Auteuil, nommait, pour le remplacer, en attendant la nomination de son successeur, M. Charles Macart, qui était le dernier conseiller nommé. M. Macart exerça la charge de procureur général jusqu'au 14 octobre 1712, date de l'entrée en charge de M. Collet. (Voir plus haut).

*Jessé Leduc des Fontaines.*—Nommé le . . septembre 1709. Arrivé à Québec le 7 septembre 1710, il mourut quinze jours plus tard, le 22 septembre 1710, sans avoir été installé.

*Gousse.*—Le 21 juin 1712, le ministre prie M. de Beauharnois d'accorder passage à M. Collet, nommé procureur général du Conseil

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111, folio 21.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 11, folio 21.**
**(3) Sept jours plus tard, le 22 novembre 1706, le Conseil Souverain commettait Pierre Haymart, juge-prévôt de Notre-Dame des Anges, pour faire en l'absence du sieur Ruette d'Auteuil les fonctions du substitut du procureur général.**

Souverain à Québec *à la place du sieur Gousse.* Si ce dernier fut nommé, il ne vint jamais dans la Nouvelle-France.

*Mathieu-Benoit Collet.*—Nommé le 14 juin 1712. (1) Installé le 17 octobre 1712. Décédé à Québec le 5 mars 1727.

*Nicolas Lanoullier.*—Le 3 mars 1727, Nicolas Lanoullier fait au Conseil " les fonctions de procureur général du Roy pour l'indisposition du dit procureur général." A la séance du 10 mars, il agit comme procureur général "a défaut de M. Collet, procureur général décédé." M. Lanoullier agit ainsi jusqu'à l'installation de M. Verrier, en septembre 1728. (Voir plus haut).

*Guillaume Verrier.*—Nommé le 20 avril 1728, à la place de Collet, décédé. (2) Installé le 17 septembre 1728. Décédé à Québec le 13 septembre 1758.

*Joseph Perthuis.*—Dans le procès-verbal de la séance du 2 octobre 1758 du Conseil Souverain on lit: "Sur ce qui a été dit par Monsieur l'intendant qu'attendu le décès arrivé de M. Verrier procureur général du Roy le quatorze (le treize) septembre dernier, il convient que cette place soit remplie par intérim jusques à ce que Sa Majesté y ait pourvue et qu'il est nécessaire d'y nommer un des Mrs sur quoy le

---

**(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111, folio 52.**
**(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier VI, folio 109.**

Conseil après avoir délibéré a nommé et commis M. Joseph Perthuis cons. pour faire fonctions de procureur général du Roy jusques à ce qu'il ait plust à Sa Majesté y pourvoir." Le 8 janvier 1759, le président du Conseil de Marine écrit à MM. de Vaudreuil et Bigot pour approuver que le sieur Perthuis fasse les fonctions de procureur général. Il demande des éclaircissements pour le mettre en état de faire choix en France d'un sujet pour cette place. M. Perthuis remplit par intérim la charge de procureur général jusqu'à la fin du régime français. (Voir plus haut).

---

## LES RESIDENCES DE Mgr DE LAVAL A QUEBEC

---

Le 15 juin 1659, vers les six heures du soir, le navire qui avait transporté Mgr de Laval dans la Nouvelle-France jetait l'ancre devant Québec. L'évêque de Pétrée était accompagné d'un Jésuite, le Père Jérôme Lalemant, de trois prêtres, MM. Jean Torcapel, Philippe Pèlerin et Charles de Lauzon-Charny, fils de l'ancien gouverneur du Canada, et d'un simple tonsuré, M. Henri de Bernières, qui devait devenir le premier curé en titre de Québec.

Mgr de Laval ne débarqua que le lendemain.

Le *Journal des Jésuites* note très sobrement la réception faite à Mgr de Laval: "Nous reçûmes en procession M. l'évêque sur le bord de la rivière et en l'église de Québec." M. l'abbé Auguste Gosselin, à l'aide de la *Relation* de 1659, nous donne un peu plus de détails sur la journée du 16 juin 1659: "A peine, dit-il, Mgr de Laval eut-il mis pied à terre, que le canon du fort se fit entendre; et le prélat, revêtu de ses habits pontificaux, la mître en tête et la crosse à la main, fit descendre du ciel sur cette foule agenouillée dans la poussière, la première bénédiction épiscopale dont ces lieux furent témoins. Il reçut ensuite les hommages du gouverneur, du supérieur des Jésuites et de tous les principaux personnages présents; puis la procession se mit en marche vers l'église paroissiale, le prélat s'avançant majestueusement, accompagné du gouverneur et du supérieur des Jésuites, et continuant de bénir les fidèles qui accouraient sur son passage pour le voir." "Il paraissait, dit le P. Lalemant, comme un ange du Paradis, et avec tant de majesté, que nos Canadiens ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne."

Comme il n'y avait pas encore de presbytère ni de maison épiscopale à Québec, Mgr de Laval fut d'abord l'hôte des Pères Jésuites. Il resta quelques semaines avec eux.

Mgr de Laval se transporta ensuite chez

les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. "Chez les Hospitalières, dit M. de LaTour, il se logea dans un appartement dépendant de l'hôpital. Il y demeura près de trois mois. Il y fut traité autant que la pauvreté de la maison le permettait, avec beaucoup de propreté et de zèle, quoique très simplement. Mais cette simplicité ne lui suffisait pas; il se plaignait toujours qu'on en faisant trop, montrait du dégoût pour ce qui était bien apprêté, et affectait au contraire une sorte d'avidité pour ce qu'il y avait de moins bon."

Au mois de novembre 1659, Mgr de Laval et ses prêtres prirent leur logement dans le pensionnat sauvage des Ursulines qui portait alors le nom de *Séminaire*. Dans une de ses admirables lettres, la vénérable mère de l'Incarnation dit, parlant de Mgr de Laval: "Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin, et afin que lui et nous soyons logés selon les saints canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodés parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements: mais le sujet le mérite, et nous porterons avec plaisir cette incommodité jusqu'à ce que la maison épiscopale soit bâtie."

Dans un rapport envoyé au Saint-Siège en 1660, Mgr de Laval dit au sujet de la petite maison louée des Ursulines: "Nous la trouvons

assez riche parce qu'elle suffit à notre pauvreté. Nous avons avec nous trois prêtres, qui sont nos commensaux, deux serviteurs,et c'est tout."

A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver avec les Pères Jésuites.

Au printemps de 1662, Mgr de Laval, ayant acheté une vieille maison bâtie à peu près sur le site du presbytère actuel de la haute ville, il s'y logea avec ses prêtres.

Le 12 août 1662, Mgr de Laval s'embarquait pour la France. Pendant son absence, M. l'abbé de Bernières, curé de Québec, fit détruire la vieille maison que l'évêque venait de laisser et la remplaça par un édifice qui coûta huit mille cinq cents livres.

A son retour à Québec, le 7 septembre 1663, Mgr de Laval prit possession de la maison construite par M. de Bernières. Il lui donna le nom de séminaire. Dans un rapport fait au Saint-Siège en 1664, l'évêque écrit: "J'ai établi mon domicile dans mon séminaire; il y a là avec moi huit prêtres, que j'envoie, suivant les besoins et à ma discrétion, dans les différentes missions de mon vicariat, ou que j'occupe sans relâche à d'autres fonctions ecclésiastiques."

Le 15 novembre 1701, vers une heure et quart de l'après-midi, le feu se déclarait dans le séminaire de Mgr de Laval. Tout l'édifice fut détruit. L'évêque, retenu à sa chambre par la maladie, fut sauvé difficilement et transporté

chez les Pères Jésuites. Il y resta jusqu'à la Saint-François-Xavier.

Mgr de Saint-Vallier avait acheté quelques années auparavant la maison du sieur Provost (dans le parc Montmorency-Laval actuel) pour la transformer en évêché. Les travaux de construction et de réparation n'étaient pas terminés. Mgr de Laval se fit aménager quelques chambres dans cette maison et y resta une couple d'années.

Il retourna ensuite au séminaire de Québec où on lui donna une salle appelée *l'infirmerie.*

Le 1er octobre 1705, le feu chassait encore une fois Mgr de Laval de son logement. Les étages supérieurs du séminaire furent détruits. Pour la troisième fois, Mgr de Laval reçut l'hospitalité des Pères Jésuites. Il y demeura deux mois.

Dans l'intervalle, on s'était hâté de préparer un appartement à Mgr de Laval dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée. Cette aile du séminaire portait alors le nom de *porterie.* C'est dans cette pièce que décéda Mgr de Laval le 6 mai 1708.

Récapitulons: de 1659 à 1708, Mgr de Laval avait habité: 1o chez les Jésuites; 2o à l'Hôtel-Dieu; 3o chez les Ursulines; 4o chez les Jésuites; 5o petite maison de la rue Buade; 6o séminaire de la rue Buade; 7o chez les Jésuites; 8o maison de la côte La Montagne;

9o au séminaire de Québec; 10o chez les Jésuites; 11o au séminaire de Québec.

Ajoutons que les renseignements qui précèdent nous ont coûté peu de recherches. Nous les avons empruntés à la *Vie de Mgr de Laval* de l'abbé Auguste Gosselin et à l'*Histoire du palais épiscopal de Québec* de Mgr Henri Têtu.

---

## QUATRE SŒURS QUEBECOISES DANS LE CLOITRE

---

La vénérable mère Marie de l'Incarnation, écrivant à son fils, disait de Jean Bourdon, procureur général du Conseil Souverain:

"Il avait avec moi une liaison de biens spirituels très particulière. Sous son habit séculier, il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle présence de Dieu et union avec sa divine majesté. Il a une fois risqué sa vie pour faire un accommodement avec les Hollandais, à l'occasion de nos captifs français: car cet homme charitable se donnait entièrement au bien public. C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et des orphelins, l'exemple de tout le monde. Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consumé en toutes sortes de bien et de bonnes œuvres."

De son mariage avec Jacqueline Potel, Jean Bourdon avait eu huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Ce bon citoyen avait tellement à cœur de faire d'excellents chrétiens de ses enfants qu'il garda dans sa maison, pendant plus de vingt-deux ans, son compatriote et ami, l'abbé de Saint-Sauveur. Celui-ci disait chaque matin la messe dans la chapelle Saint-Jean puis enseignait aux enfants de Bourdon la lecture, l'écriture, les principes de la religion, etc., etc.

M. Bourdon fut bien récompensé de la sollicitude dont il avait entouré ses enfants et des sacrifices qu'il avait faits pour eux car ses quatre filles entrèrent dans le cloître, deux au monastère des Ursulines et deux à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Disons un mot de chacune de ces femmes d'élite.

Geneviève Bourdon, née à Québec le 24 novembre 1638, fut mise au couvent des Ursulines dès l'âge de six ans. Sa ferveur lui fit solliciter l'entrée du noviciat avant même l'âge canonique. Elle fit profession le 8 décembre 1654, à l'âge de seize ans. La mère Saint-Joseph exerça tous les emplois de sa communauté, à la réserve de celui de supérieure, montant des plus bas aux plus hauts, se montrant partout soigneuse, vigilante et ménagère. Sa parfaite obéissance ne pouvait souffrir même l'idée

d'examiner les décisions des supérieures, et sa charité la portait à tout excuser dans les autres.

Comme la vénérable mère Marie de l'Incarnation, la mère Marie de Saint-Joseph avait une tendre dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Elle eut la consolation de voir avant sa mort, cette dévotion s'étendre dans le pays. La fête solennelle du Sacré-Cœur de Jésus se fit pour la première fois dans la Nouvelle-France l'année même de sa mort.

La mère de Saint-Joseph succomba le 13 décembre 1700, à l'épidémie de grippe qui sévissait alors dans toute la ville de Québec. Elle était dans la soixante-troisième année de son âge et la quarante-septième de sa profession religieuse.

Elle fut la première Canadienne ursuline.

Marie Bourdon, née à Québec le 19 octobre 1640,fut placée à l'âge de six ans et demi comme pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Bourdon, dès sa naissance, par un acte signé de sa main, l'avait consacrée et dédiée au précieux sang de Notre-Seigneur, pour être religieuse hospitalière. A l'âge de treize ans et demi, Marie pressa son père de tenir la promesse qu'il avait faite à son sujet. Il se rendit à ses instances et elle entra au noviciat de l'Hôtel-Dieu en 1653. Elle fit profession à seize ans, sous le nom de Sainte-Thérèse de Jésus. Elle mourut le 29 novembre 1660, à l'âge de vingt ans.

La Sœur Sainte-Thérèse de Jésus fit une mort de prédestinée. Mgr de Laval la visita plusieurs fois pendant sa maladie et elle l'édifia par son innocence, sa ferveur, sa résignation. Elle voulut être dépouillée de tout comme Notre-Seigneur. Après avoir reçu l'extrême-onction, elle demanda à faire enlever le crucifix qu'elle avait au cou, afin de n'avoir plus rien à elle.

Mgr de Laval voulut lui-même assister la petite sœur à ses derniers moments, et passa toute la nuit auprès d'elle. Lorsqu'il vit qu'elle approchait de sa fin, il lui donna la dernière absolution et l'indulgence plénière. Elle expira peu après, avec une paix qui marquait par avance qu'elle allait entrer en possession de celle qui ne finira jamais.

Marie-Marguerite Bourdon, née à Québec le 12 octobre 1642, reçut son éducation au pensionnat des Ursulines de Québec, comme ses sœurs Geneviève et Anne. À quatorze ans, son cours terminé, son père la retira chez lui.

L'avenir s'offrait à Marie-Marguerite Bourdon sous les couleurs les plus brillantes. A peine admise dans la société d'élite que fréquentaient ses parents, elle en fut aimée et recherchée. Un des fils du gouverneur de Lauzon la demanda en mariage. Mais Marie-Marguerite Bourdon préféra aux honneurs et aux joies trompeuses du monde la vie du cloître. Le 15 octobre 1658, elle était admise à la profes-

sion chez les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

La mère Saint-Jean-Baptiste s'était appliquée à l'étude et à la pratique de la pharmacie. Elle devint très habile dans son art et elle parvenait à soulager et même à guérir des malades que les médecins avaient presque abandonnés.

Lors de la fondation de l'Hôpital-Général, en 1693, la mère Saint-Jean-Baptiste fut choisie comme une des fondatrices de la nouvelle maison. Elle y remplit les charges d'hospitalière, de maîtresse des novices et d'assistante.

C'est dans cette dernière charge qu'elle décéda le 11 octobre 1706, après avoir donné aux jeunes sœurs de grands exemples de ferveur, de régularité et de mortification. "Nous avons eu la consolation, disent les *Annales* de cette communauté, de la voir mourir comme elle avait vécu, portant le précieux caractère de la prédestination."

Anne Bourdon, née à Québec le 29 août 1644, n'eut jamais d'autre pensée que pour la vie du cloître. A l'entrée de sa sœur Geneviève au couvent des Ursulines, en 1652, elle n'avait que sept ans. Cependant, quittant ses jeux, elle courait se jeter entre les bras de son père en lui disant: — Papa, voulez-vous que je sois religieuse? Je veux aller vivre au couvent avec ma sœur.

A l'âge de quatorze ans, le 8 septembre 1658, elle entrait au noviciat des Ursulines.

La mère Sainte-Agnès était appelée en

1700 au gouvernement du couvent des Ursulines. C'était la première supérieure canadienne de cette maison.

Après avoir rempli toutes les charges de la communauté, à la fin d'octobre 1711, la mère Sainte-Agnès demandait aimablement son congé pour aller, disait-elle, régler ses comptes avec le bon Dieu. La sainte religieuse ne se trompait pas beaucoup. Le 2 novembre 1711, on lui administrait les derniers sacrements, et deux jours plus tard, le 4 novembre 1711, elle rendait à Dieu sa belle âme.

"On ne saurait assez dire, disent les *Annales* des Ursulines, combien cette vénérable mère était précieuse à la communauté, et combien aussi elle en était aimée et chérie. C'était un bon esprit, un riche naturel, accommodante avec toutes les personnes avec qui elle était en office, laborieuse, paisible, excusant tout avec une merveilleuse charité. Elle a passé par tous les premiers emplois du monastère, et elle y a toujours contenté le dedans et le dehors."

---

## LE PREMIER LAVANDIER DE L'EGLISE PAROISSIALE DE QUEBEC

---

L'église dont il est question ici est celle qui remplaça Notre-Dame de Recouvrance bâtie par Champlain et incendiée le 14 juin 1640.

La première pierre de cette église fut posée le 24 septembre 1647 et la première messe y fut dite par le Père Vimont le 24 décembre 1650. Les offices réguliers n'y furent toutefois inaugurés que le 31 mars 1657. Cette église fut l'embryon de la basilique de Québec incendiée dans les derniers jours de décembre 1922.

Le document suivant n'a pas une grande importance historique. Il montre tout de même les précautions dont nos pères entouraient leurs transactions puisqu'on prenait la peine d'engager par acte devant notaire le lavandier d'une église qui ne comptait pas même cent paroissiens. Il faut avouer aussi que les actes notariés, à cette époque, n'étaient pas d'un prix très élevé.

"Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et tesmoins soubsignés furent présents le R.P. Joseph Poncet, curé de l'église parochiale de Québec, et Mrs les marguilliers d'icelle lesquels ont estably Charles Guillebourg lavandier de la dite paroisse pour blanchir tout le linge de la dite paroisse à la lexive ou au savon que l'église luy fournira ainsy qu'il ingera estre plus convenable pour la netteté et conservation du dit linge autant de fois qu'il sera nécessaire pour le service de l'église, et auparavant le refaire et recoudre s'il estait rompu ou descouzu, l'entretenir en son entier autant qu'il pourra estre refaict; mais non pas en faire de nouveau, que s'il y avait tant à refaire que la besoigne fut fort notable

il en fera partie qui luy seront payées à part; et s'oblige la dite église à préférer le dit Guillebourg à tous autres en cas d'égalité de marché, comme pareillement s'oblige le dit Guillebourg de préférer le service de la dite église à toute autre besoigne ou marché de blanchissage car a esté ainsy accordé. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé en l'estude du notaire à Québec ce 22me jour du moys d'avril mil six cens cinquante sept en presence de Mrs Jean LeVasseur, menuisier de la dite église, Jean Gloria et tesmoins soussignés avec les parties et a le Sr Couillard marger declaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellé selon l'ordonnance comme aussi le dit Guilbour.

Joseph Poncet, Jh.
Juchereau
Gloria
Levasseur (?)
Poirier
Latour
Audouart

L'église paroissiale de Québec ne put jouir longtemps des bons services du lavandier Guillebourg puisqu'il mourut moins d'un an plus tard, le 12 février 1658.

Guillebourg, que Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique* (vol. I, p. 291), appelle Guillebout, était originaire de Tourouvre, au Perche. Il était à Québec depuis au moins 1647. Il laissa deux filles.

# UNE EXECUTION CAPITALE DANS LE PORT DE QUEBEC EN 1663

Dans les délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, à la date du 22 septembre 1663, nous lisons:

"Sur ce qui a esté remontré par le procureur général du Roy que dans le navire commandé par le capitaine Guillon il y a quatorze hommes accusés de crime desquels il est besoin d'instruire le procès, le Conseil pour cet effet a commis le sieur de Villeray de travailler incessamment à l'information et interrogatoire d'iceux, pour ce fait et rapporté au Conseil être ordonné ce que de raison."

M. Rouer de Villeray tint l'enquête ordonnée par le Conseil Souverain et, deux jours plus tard, le 24 septembre 1663, il en faisait son rapport que le greffier s'empressait d'enregistrer dans ses minutes avec la décision du Conseil:"

"Vu le résultat du Conseil du vingt-deuxième de ce mois sur l'avis à lui donné qu'il y avait à bord du vaisseau le *Jardin d'Hollande* commandé par le capitaine Guillon mouillé à la rade sous le château de Québec, certains prisonniers prévenus du crime d'assassinat commis en la personne du commandant pour le Roi au fort de Plaisance, la personne du frère du dit

commandant, la personne du prêtre laissé au dit fort pour y exercer le service divin et plusieurs autres personnes et démolition de l'habitation du dit lieu, le Conseil a ordonné et ordonne qu'à l'instance du dit procureur général le dit capitaine Guillon sera sommé et interpellé de remettre ez prisons royalles de ce lieu les dits prisonniers prévenus pour leur procès être fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, enjoignant à cet effet au premier huissier sur ce requis de se transporter au bord du dit Guillon, capitaine, et lui faire les sommations en tel cas requises."

Puis, les volumineuses délibérations du Conseil Souverain se taisent sur cet étrange incident. L'enquête ordonnée fut-elle faite? Les meurtriers subirent-ils leur procès? Reçurent-ils la punition qu'ils méritaient pour ce forfait?

Nos archives judiciaires pourtant assez complètes ne contiennent aucun renseignement quelconque sur les suites de l'intervention du Conseil Souverain.

Les meurtriers du commandant et de l'aumônier du fort de Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, subirent leur procès non pas dans la *ville* de Québec mais dans le *port* de Québec. Et leurs juges ne furent pas les membres du Conseil Souverain mais un conseil de guerre composé des officiers de l'*Aigle d'Or* et du *Jardin d'Hollande*.

Ces deux vaisseaux étaient venus de con-

cert à Québec. C'est l'*Aigle d'Or,* commandé par le capitaine Nicolas Gargot, qui avait amené dans la Nouvelle-France Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy débarqués à Québec en septembre 1663. Le *Jardin d'Hollande,* commandé par le capitaine Guillon, avait relâché à Plaisance avant de remonter de Saint-Laurent et c'est à bord de ce vaisseau que les meurtriers avaient été conduits à Québec.

Le capitaine Gargot qui n'avait guère confiance dans la justice *terrienne* refusa de remettre ses prisonniers au Conseil Souverain. Les lois maritimes du temps lui donnaient, croyons-nous, droit de vie et de mort en haute mer. La rade de Québec était assez loin de la mer mais pareille vétille n'était pas faite pour embarrasser un vieux loup de mer accoutumé à commander et à être obéi promptement.

Feu M. Philéas Gagnon, ce prince des bibliophiles canadiens, a trouvé toute l'histoire de ce singulier procès dans une brochure intitulée *Mémoire de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine, pour servir de factum et d'instruction dans le procès qu'il avait intenté de son vivant au sieur comte de Daugnon, et que Jean, son frère, aussi capitaine de la marine, poursuit maintenant pour avoir réparation des injustices et des violences exercées par ce comte à l'endroit du dit capitaine.*

Après avoir raconté le premier voyage de Gargot à Québec, le vieux récit poursuit :

"Or à ce second voyage (1663) il ne passa pas à Plaisance, mais il y envoya l'autre vaisseau (le *Jardin d'Hollande)* pour y débarquer les hommes et les munitions qu'on y devait mener, avec ordre de le venir trouver à Kébec où il allait. Ce vaisseau étant arrivé à Plaisance n'y trouva que peu d'hommes et quelques femmes, et on apprit de ces gens-là une étrange tragédie qui s'y était jouée l'année précédente. Quelques mois après le départ de Gargot, le gouverneur, son frère et l'aumônier, tous trois jeunes et sans expérience, retournant de la chasse, avaient été attaqués par leur propres gens, qui avaient tué les deux frères à coups de fusil; l'aumônier après avoir tiré hardiment le sien sur ses assassins, s'en était enfui dans les bois. Aprè une action si noire, les meurtriers entrèrent dans le port où après s'être enivré ils forcèrent quelques femmes et s'entrebattirent de sorte qu'il en demeura sur la place douze ou quinze. Peu de jours après, l'aumônier mourant de faim dans les bois, se résolut de venir se rendre, à la merci de ces scélérats, qui aussitôt qu'ils l'eurent en leur pouvoir, lui fendirent la tête à coup de hache, et lui coupèrent les mains. Le printemps approchant, ces méchants s'embarquèrent la plupart dans les chaloupes avec ce qu'il y avait de plus précieux dans le fort, afin d'aller aux habitations anglaises ou parmi les sauvages de la terreferme, pour éviter le supplice dû à leur crime. Par deux ou trois fois, ils firent naufrage sans

se noyer, après quoi ils retournaient au fort prendre de nouvelles provisions. Le capitaine du vaisseau ayant appris ces choses, débarqua les gens et munitions qu'il avait pour ce lieu-là, et attrapa quelques-uns de ces malheureux qu'il embarqua sur son vaisseau, pour les mettre entre les mains de son commandant. En chemin faisant, il en rencontra encore quelques autres qu'il prit aussi; et étant arrivé à Kébec, il les mena dans le vaisseau de Gargot, qui les fit tous mettre aux fers.

"Gargot jugeant à propos que l'on fit supplicier les plus criminels de ces meurtriers, envoya son lieutenant en avertir le gouverneur de Kébec, et le prier d'envoyer de ces officiers de justice à bord d'un des vaisseaux des criminels. Les officiers de Kébec prétendirent qu'il était obligé de les remettre entre leurs mains; là-dessus il assembla son conseil, composé des officiers de ces deux vaisseaux, par le résultat duquel, et selon les formalitez de la justice maritime, un de ses scélérats atteint et convaincu d'avoir tué l'aumônier de Plaisance, fut condamné à avoir le poing coupé, puis être pendu et brûlé et l'un des complices à servir de bourreau. Or, afin de ne pas choquer la juridiction de Kébec, Gargot fit dresser un grand radeau au milieu de la rivière de Saint-Laurent qui est fort large, sur lequel l'exécution fut faite à la vue de Kébec, dont le gouverneur fut fort irrité. Il partit de là dans la saison des mauvais temps pour revenir en France en com-

pagnie de l'autre vaisseau du Roi, qui avait pour capitaine Guillon, qui avait été autrefois son enseigne, et l'avait si mal servi, comme nous l'avons dit ci-dessus.

"Lorsqu'ils furent sur le banc de Terre-Neuve, cet homme double fit lâchement fausse route, afin d'arriver le premier en France, et d'y donner de mauvaises impressions à la Cour contre son capitaine, sur les plaintes du gouverneur de Kébec. Dès le lendemain qu'ils furent séparés, Gargot fut accueilli d'une si rude tempête, que tous les mâts de son navire furent rompus et son vaisseau en péril de naufrage. Son intrépidité fit reprendre cœur à ses gens, et son bon sens leur enseigna le moyen de faire de nouveaux mâts et de nouvelles voiles, maîtres-petits; avec quoi ils firent sept cents lieues et arrivèrent enfin devant la Rochelle. Il en partit peu de jours après pour aller à la Cour, où il rendit raison de son voyage."

Gargot, dont nous venons de citer la curieuse relation, était fils d'un marchand de Larochelle. Il obtint en 1638 la charge de commissaire et garde-magasin de l'Acadie.

En 1645, Gargot prit part au siège de LaMothe, en Lorraine, et y perdit une jambe. Il la remplaça par une jambe de bois, ce qui lui fit donner le surnom de Jambe-de-bois. On voulait ainsi le distinguer de son frère, Jean Gargot, qui servait aussi dans la marine royale en qualité de capitaine.

Gargot, comme tous les marins, était porté

à grossir les objets. Dans cette même relation, il est dit qu'il rencontra un jour dans les environs de Blanc Sablon une glace "plus grosse que le Louvre."

L'épisode de l'exécution sur un radeau, en face même de Québec, n'est pas inventé puisque les jugements du Conseil Souverain font allusion au différend survenu être Gargot et la justice de Québec.

---

## LE PALAIS OCCUPE PAR M. DE TRACY A QUEBEC EN 1665-1666

---

Dès 1663, il y avait à Québec une maison connue sous le nom de *Palais*. Quel était ce *Palais?* Où était-il situé? Voilà deux questions que feu l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau posait à nos chercheurs en 1885. Personne, il nous semble, n'a encore répondu à ces questions.

Nous croyons être en mesure de dire ce qu'était le *Palais* et d'indiquer le site de cet édifice.

Et d'abord relevons l'existence du *Palais*.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Souverain tenue le 14 novembre 1663, dit:

"En conséquence de l'affiche faite dimanche dernier portant qu'offres au rabais seraient ce

jourd'huy reçues pour les réparations et augmentations à faire tant au fort St-Louis, à la maison à présent dite le Palais, qu'au brigantin, et après que Jean Lemire, maître charpentier, et Jean Monfort, maître maçon, se sont présentés et qu'ils ont représenté leurs procès-verbaux de visite du passé, le Conseil a ordonné et ordonne que de nouveau ils feront visite des dites choses vendredi prochain, du matin, et qu'ils en dresseront leur procès-verbal en présence des sieurs de la Ferté et Damours, commissaires députés pour ce voir faire, pour sur leur rapport être ordonné ce que de raison."

Le 28 novembre 1663, le Conseil Souverain reçoit de nouvelles offres pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*.

Le 5 décembre 1663, troisièmes offres au rabais pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*.

Enfin, le 12 décembre 1663, ainsi que le voulait la loi, le Conseil Souverain s'assemble de nouveau pour procéder cette fois à l'adjudication des travaux. Les charpentiers Antoine Rouillard et Jean Chénier ayant fait les offres les plus avantageuses obtiennent le contrat de menuiserie pour une somme de 2930 livres. Quant aux travaux de maçonnerie, le Conseil Souverain, peu satisfait des offres faites, les remet à plus tard.

Une délibération du Conseil Souverain en date du 25 juin 1665 nous explique le *pourquoi*

des réparations qu'on fit subir au château Saint-Louis et au *Palais* en 1663, 1664 et 1665:

"Le Conseil attendu que le Palais est réservé et qu'on y travaille incessamment pour y loger Monseigneur de Tracy a ordonné qu'affiches seront mises pour faire savoir à tous que le Conseil se tiendra aux jours ordinaires dans la maison de Lavigne, huissier, où il se tenait ci-devant."

C'est donc le *Palais* qui servit de résidence à M. de Tracy pendant les quelques mois qu'il passa à Québec, de 1665 à 1666.

Demandons-nous maintenant quel était ce *Palais* et où il était situé?

Le *Palais* faisait-il partie des dépendances du château Saint-Louis ou tout au moins était-il situé dans l'enceinte du fort?

Non.

C'est en 1620 que Champlain fit commencer la construction du fort Saint-Louis. Cette habitation, toute en bois, fut rasée en 1626 et remplacée la même année par un fort plus spacieux "avec fascines, terres, gazons et bois." C'est dans ce deuxième château Saint-Louis que mourut Champlain le 25 décembre 1635. Dès son arrivée dans la Nouvelle-France, M. de Montmagny fit reconstruire en pierre le fort Saint-Louis édifié par Champlain. En 1647, M. de Montmagny jetait les fondements du "corps de logis" qui jusqu'à 1694 devait porter le nom de château Saint-Louis. Il est certain qu'en 1665, lors de l'arrivée de M. de Tracy à

Québec, il n'y avait qu'un seul bâtiment de quelque importance dans l'enceinte du fort de Québec. C'était le fort même qu'on désignait aussi sous le nom de château Saint-Louis.

Il faut donc chercher ailleurs.

Dans la carte de Jean Bourdon intitulée *Plan du haut et du bas de Québec comme il est en l'an* 1660, on voit indiqué, au pied du Mont-Carmel, un peu en bas de la partie nord-est du Jardin du Fort actuel, un bâtiment d'assez vastes dimensions que la légende au bas de la carte désigne comme suit: *Sénéchaussée...*

La Sénéchaussée avait été établie à Québec par le gouverneur de Lauzon peu après son arrivée à l'automne de 1651. Le gouverneur nomma son fils aîné, Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France.

M. l'abbé Ferland écrit:

"Les salles et les bureaux de la sénéchaussée étaient placés dans une maison, située en partie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice à Québec. Lorsque plus tard, le palais de l'intendant eut été bâti sur les bords de la rivière Saint-Charles, les bâtiments de la sénéchaussée furent abandonnés; et, en 1681, l'emplacement avec les ruines fut donné par le roi aux Récollets, qui finirent par y transporter leur couvent..... Le grand-sénéchal occupa, pendant quelque temps, une partie du bâtiment connu sous le nom de sénéchaussée. S'étant retiré, après le départ de son père, à sa terre de Beaumarchais, il autorisa M.

Louis-Théandre Chartier, alors lieutenant-général civil et criminel, à occuper les mêmes appartements." (1)

M. l'abbé Ferland n'est pas tout à fait exact ici. Le bâtiment qu'occupa le grand-sénéchal de la Nouvelle-France n'était pas la Sénéchaussée bâtie sur le site actuel du palais de justice, mais une autre Sénéchaussée qui s'élevait de l'autre côté de la rue Saint-Louis, à peu près où on vient de bâtir la nouvelle aile du château Frontenac. M. l'abbé Ferland a donc confondu le *second* bâtiment de la Sénéchaussée avec le *premier*.

En effet, la Sénéchaussée occupa successivement deux immeubles. Et voici nos preuves.

Le 28 mai 1681, le roi de France accordait aux Récollets une place, située en la haute-ville de Québec, sur laquelle était *ci-devant bâtie la maison de la Sénéchaussée.* C'est le site actuel du palais de justice de Québec. Comme les Récollets commencèrent presque aussitôt la construction de leur couvent, il est donc certain que la maison de la Sénéchaussée (la deuxième) était disparue.

La maison qui servit à la Sénéchaussée établie en 1651 et qui fut aussi occupée par le grand-sénéchal ne disparut qu'en 1711 comme nous le constatons par l'ordonnance suivante de l'intendant Raudot du 14 mai 1711:

"Sur ce qui nous a esté représenté par le

---

(1) **Cours d'histoire du Canada, vol. 1er, p. 402.**

sieur de Beaucours capne. et faisant les fonctions d'ingénieur en ce païs qu'il y a une maison appellée la Sénéchaussée cy-devant appartenant au sr de Bécancourt et dont il a reçu le remboursement, laquelle se trouvant dans la place du château St-Louis, il serait nécessaire de la démolir ce qu'on n'a pas fait jusques à présent, parce que les intendants nos prédécesseurs et nous-même, voulant épargner l'argent du Roy, ont toujours crû trouver quelqu'un qui prendrait les démolitions en payement des travaux qu'il faudrait faire pour la mettre à bas, ce qui n'est pas arrivé jusques à présent, et comme Me. Maillou, entrepreneur des fortifications de cette ville, ayant besoin présentement de partie des démolitions de cette maison pour servir pour quelques ouvrages qu'il a entrepris il offre de démolir la d. maison sans rien demander autre chose pour la dépense qu'il fera pour y parvenir que les matériaux qu'il en tirera, offrant encore de porter et de prendre ce qui ne luy sera pas nécessaire dans les endroits de la d. place, ou en d'autres qui lui seront marqués, il a crû être obligé de nous donner avis des propositions qui luy ont été faites par le d. Maillou et de requérir la démolition de la d. maison aux conditions cy-dessus proposées, croyant la d. démolition nécessaire pour l'agrandissement de la place du Fort St-Louis, et les propositions cy-dessus énoncées avantageuses au Roy, à quoy ayant égard

"Nous permettons à Me. Maillou de dé-

molir la d. maison cy-devant appelée la Sénéchaussée à la charge qu'il rendra la place où est construite la d. maison nette et sans qu'il puisse prétendre autre chose pour les travaux qu'il fera que les démolitions d'ycelle lesquelles il pourra transporter pour ce qui luy sera utile dans tel endroit qu'il jugera à propos et le surplus qu'il le fera porter dans les endroits qui lui seront marqués par le d. s. de Beaucours."

Pour nous, le *Palais* que le Conseil Souverain fit aménager pour recevoir M. de Tracy en 1665, était tout simplement la première Sénéchaussée de Québec située *dans la place du château Saint-Louis* et que l'intendant Raudot, comme nous venons de le voir, fit détruire en 1711.

Nous appuyons notre théorie sur deux pièces probantes:

Le 6 octobre 1700, MM. de Callières et Bochart Champigny envoyaient au ministre un plan de la haute-ville de Québec. Précisément à l'endroit où, quarante ans plus tôt, dans son *Plan du haut et du bas de Québec,* Jean Bourdon plaçait la Sénéchaussée, MM. de Callières et Bochart Champigny indiquaient un bâtiment de mêmes dimensions avec la légende: "Maison du Roi qui servait autrefois de prison, dont le fond appartient aux héritiers de M. de Bécancour." De plus, un jugement du Conseil Souverain du 23 avril 1668 dit:

"Veu le procès extraordinairement encommencé pardevant le lieutenant civil et criminel

de cette ville à la requête du procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, seigneurs de ce pays, demandeurs contre Jacques Bigeon, prisonnier ez prisons de la *conciergerie du palais de la juridiction ordinaire de cette ville* (de Québec).....

Le *palais de la juridiction ordinaire* mentionné ici est sans aucun doute possible le *Palais* occupé par M. de Tracy en 1665 et 1666.

---

## LA PREVOTE DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

---

Le trente-unième article de l'édit de création de la Compagnie des Indes Occidentales donné à Paris au mois de mai 1664, se lisait comme suit:

"Pourra la dite compagnie comme seigneurs haut-justiciers de tous les dits pays, établir des juges et officiers partout où besoin sera et où elle trouvera à propos de les déposer et destituer, quand bon lui semblera, lesquels connaîtront de toutes affaires de justice, police, commerce, navigation tant civiles que criminelles; où il sera besoin d'établir des conseils souverains, les officiers dont ils seront composés, nous seront nommés et présentés par les

directeurs généraux de la dite compagnie; et sur les dites nominations les provisions seront expédiées." (1)

C'est sur l'autorité de cet article de son édit de création que la Compagnie des Indes Occidentales établit le tribunal de la Prévôté de Québec au mois de mai 1666.

En décembre 1674, par un édit donné à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV réunissait au domaine de la couronne toutes les terres qu'il avait ci-devant accordées à la Compagnie des Indes Occidentales. Par le même édit le roi révoquait, éteignait et supprimait le siège de la Prévôté et justice ordinaire de Québec, et il ordonnait que le Conseil Souverain jugerait en première instance les procès et contestations que la Prévôté avait coutume de juger et dont l'appel était relevé au Conseil Souverain. (2)

Par son édit donné à Saint-Omer au mois de mai 1677, Louis XIV rétablissait le siège de la Prévôté et justice ordinaire de Québec "pour connaître en première instance de toutes matières tant civiles que criminelles, et dont l'appel sera relevé en notre Conseil Souverain établi en la dite ville."

Le siège de la Prévôté devait être composé d'un lieutenant-général, d'un procureur du roi et d'un greffier. Le lieutenant-général devait recevoir cinq cents livres de gages, le procureur

(1) **Edits et Ordonnances**, vol. I, p. 46.
(2) Cet édit a été publié dans les **Edits et Ordonnances**, vol. I, p. 74.

du roi trois cents livres et le greffier cent livres. (1)

C'est ce tribunal de la Prévôté réorganisé en 1677 qui a existé jusqu'à la conquête.

Nous donnons ici la liste des lieutenants-généraux, lieutenants particuliers, procureurs du roi et greffiers de la Prévôté de Québec de 1666 à 1759.

*Lieutenant-Généraux Civils et Criminels*

*Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.*— Nommé le 1er mai 1666, par la Compagnie des Indes Occidentales. (2) Installé par le Conseil Souverain le 10 janvier 1667. Le 26 avril 1675, M. de Lotbinière obtenait de nouvelles lettres de provisions mais cette fois du roi. (3) Le 1er mai 1677, M. de Lotbinière résignait sa charge en faveur de son fils. A l'automne de 1679, il s'embarquait pour la France.Il mourut au cours de ce voyage ou du moins ne revint pas dans la Nouvelle-France. Mgr Tanguay fait mourir M. de Lotbinière à Québec le 11 septembre 1690. (4) C'est Mme de Lotbinière qui meurt à Québec à cette date.

*René-Louis Chartier de Lotbinière.* — Nommé le 1er mai 1677. (5) Installé le 25

(1) L'édit pour l'établissement du siège de la Prévôté et justice ordinaire de Québec de mai 1677 a été publié dans les **Edits et Ordonnances**, vol. I, p. 90.

(2) Lettres de provisions dans **Edits et Ordonnances**, vol. III, p. 87.

(3) Insinuations du Conseil Souverain.

(4) **Dictionnaire généalogique**, vol. 1er, p. 120.

(5) Insinuations du Conseil Souverain.

octobre 1677. Le 1er juin 1703, M. de Lotbinière était nommé premier conseiller du Conseil Souverain. Il fut installé le 26 novembre 1703, dans sa nouvelle charge. M. de Lotbinière décéda à Québec le 3 juin 1709.

*Claude de Bermen de la Martinière.*--Nommé le 12 juin 1703.(1) Installé le 26 novembre 1703. Le 5 mai 1710, M. de la Martinière remplaçait M. de Lotbinière au Conseil Souverain en qualité de premier conseiller. Il fut installé le 6 octobre 1710. Il avait été lieutenant-général de la Prévôté pendant sept ans. Décédé à Québec le 14 avril 1714.

*Denis Riverin.*—Nommé le 17 janvier 1710. Ses lettres de provisions ne furent jamais enregistrées ni même présentées au Conseil Souverain. M. Riverin avait été nommé, le 27 octobre 1702, député du Canada en France pour surveiller les intérêts des habitants au sujet du commerce du castor. Il vivait donc en France depuis près de huit ans lorsqu'il fut nommé lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il n'accepta cette charge que pour en retirer les émoluments, puisque, le 5 mai 1710, le roi nommait le sieur Paul Dupuy de Lislois pour faire les fonctions de lieutenant-général de la Prévôté de Québec en l'absence du sieur Riverin. Et, un peu plus tard, le roi décidait que "M. Riverin, ne pouvant être en même temps en France pour y faire ses fonctions de

---

(1) **Insinuations du Conseil Souverain.**

la députation, et au Canada pour se faire recevoir en la dite qualité de lieutenant-général, devait, en considération de ce service, être payé de ses appointements de la dite charge par le fermier du Domaine d'Occident." M. Riverin mourut en France en 1717. Il conserva sa charge jusqu'à sa mort sans l'avoir jamais exercée.

*Pierre André de Leigne.*—Nommé le 13 avril 1717. (1) En 1742, après un quart de siècle de services, M. André de Leigne demanda à prendre sa retraite tout en conservant ses appointements. Au mois de mars 1744, le roi lui accordait la permission de se retirer du service avec la jouissance de son plein salaire. M. André de Leigne décéda à Trois-Rivières le 7 mars 1748.

*François Daine.* — Nommé le 25 mars 1744. (2) Il exerça sa charge jusqu'à la Conquête. M. Daine fut donc le dernier lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Nous voyons dans la *Gazette de Québec* que le 20 septembre 1764 M. Daine, sa femme et ses deux filles Gillette et Françoise s'embarquaient pour la France. Ils ne revinrent pas.

## *Lieutenants Particuliers*

Le 6 octobre 1685, l'intendant de Meulles demandait au ministre de Seignelay de nom-

---

(1) **Insinuations du Conseil Souverain.**
(2) **Edits et Ordonnances, vol. III, p. 107.**

mer à Québec un lieutenant particulier de la Prévôté. Il proposait pour remplir cet office Augustin Rouer de la Cardonnière, fils aîné de M. Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain.

Le ministre ne se rendit pas à la demande de M. de Meulles.

Neuf ans plus tard, le 24 octobre 1694, l'intendant Champigny insistait à son tour pour obtenir la nomination d'un lieutenant particulier de la Prévôté à Québec. (1) Cette fois le ministre se décida à agir. Le premier titulaire fut:

*Paul Dupuy de Lislois.*—Nommé le 1er juin 1692. (2) Le 5 mai 1720, un arrêt du roi nommait M. Dupuy de Lislois pour faire les fonctions de lieutenant-général de la Prévôté de Québec, en l'absence du sieur Riverin. M. Dupuy agit ainsi comme lieutenant-général jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 20 décembre 1713.

*Jean-François Hazeur.*—Nommé le 5 mai 1710. Sa nomination au Conseil Souverain, le 18 juin 1712, lui fit abandonner la charge de lieutenant particulier. (3)

*Louis Rouer d'Artigny.*—Nommé le 18

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 13.
(2) Insinuations du Conseil Souverain.
(3) Insinuations du Conseil Souverain.

juin 1712. (1) Le 3 avril 1717, M. Rouer d'Artigny entrait à son tour au Conseil Souverain.

*Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.*— Nommé le 27 avril 1716. (2) M. de Lespinay décéda à Québec le 8 mars 1735.

*Nicolas-Gaspard Boucault.*—Nommé le 27 mars 1736. (3) En 1757, M. Boucault abandonnait sa charge pour retourner en France.

*Guillaume Guillimin.*—Nommé le 24 avril 1757. (4) Installé le 10 juillet 1758. Il fut le dernier lieutenant particulier de la Prévôté de Québec. Décédé à Québec le 30 juillet 1771.

*Procureurs du Roi*

*Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu.*—Le 1er mai 1666, la Compagnie des Indes Occidentales donnait l'office de procureur fiscal en la ville de Québec à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu. (5) M. Peuvret de Mesnu exerça cette charge, concurremment avec son office de greffier du Conseil Souverain, jusqu'à la révocation par le roi de la Compagnie des Indes Occidentales. (6)

*Louis Bolduc.*—Louis Bolduc, qui succéda

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain.
(2) Insinuations du Conseil Souverain.
(3) Edits et Ordonnances, vol. III, p. 103.
(4) Insinuations du Conseil Souverain.
(5) Edits et Ordonnances, vol. III, p. 86.
(6) Pendant un voyage que M. Peuvret de Mesnu fit en France, il fut remplacé dans sa charge de procureur du roi par Pierre Duquet de la Chesnaye.

à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu dans la charge de procureur du Roi de la Prévôté de Québec, fut nommé le 16 août 1676. (1) Il fut le premier procureur de la Prévôté nommé directement par le roi. Bolduc fut interdit par le Conseil Souverain, le 30 avril 1681. Malgré l'intervention énergique de Frontenac en sa faveur, il fut cassé par le roi le 4 juin 1686. (2)

*Pierre Duquet de la Chesnaye.*—Nommé par le Conseil Souverain, le 30 avril 1681, pour faire les fonctions de la charge de procureur du roi en la Prévôté de Québec "jusqu'à ce que Louis Bolduc se soit purgé des cas à lui imposés." (3) Duquet exerça les fonctions de procureur du roi jusqu'à la nomination de Paul Dupuy de Lislois par MM. de Denonville et Champigny, le 24 octobre 1686.

*Paul Dupuy de Lislois.*—Nommé le 17 octobre 1686. (4) Le 1er juin 1695, il était promu lieutenant particulier de la Prévôté.

*Jean-Baptiste Bécard de Grandville.*—Nommé le 1er juin 1695. (5) Décédé à Québec le 23 avril 1699.

*Charles Bécard de Grandville.*—Nommé le

---

(1) Insinuations de la Prévôté de Québec.
(2) Insinuations du Conseil Souverain.
(3) Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. II, p. 559.
(4) Insinuations du Conseil Souverain. Le 24 octobre 1686, MM. de Denonville et Champigny donnaient une commission à M. Dupuy de Lislois, ignorant que ses lettres de provisions avaient été signées par le roi le 17 du même mois.
(5) Insinuations du Conseil Souverain.

20 avril 1700. (1) Décédé à Québec le 2 janvier 1703. (2)

*Thierry.*—C'est le sieur Thierry, un Français de France, qui remplaça Charles Bécard de Grandville comme procureur du roi à la Prévôté. Il fut nommé par le roi en 1704. Thierry devait passer dans la Nouvelle-France par les vaisseaux de 1705, mais la maladie le retint là-bas. Finalement il décida de ne pas accepter la charge. Ce qui explique qu'on ne trouve ses lettres de provisions ni aux Insinuations du Conseil Supérieur ni aux Insinuations de la Prévôté. (3)

*Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.*—Le 10 octobre 1705, l'intendant Raudot donnait une commission de procureur du roi de la

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain.

(2) Le 4 avril 1703, M. R.-L. Chartier de Lotbinière signait la commission suivante: "Estant nécessaire de commettre un substitut du procureur du roy à cause du déceds de deffunt Me Charles Bécard escuier sieur de Fonville dernier titulaire du dit office de procureur du roy de cette prevosté et après avoir par diverses fois parlé à Messire François de Beauharnois, chevalier, seigneur de la Chaussée, Beaumont et autres lieux, conseiller du roy en ses Conseils, intendant de justice, police et finances en la Nouvelle-France, lequel nous aurait dit de commettre tel practicien de ce siège que nous en jugerions capable; et ne pouvant d'ailleurs nous empescher de commettre au dit office attendu les diverses affaires qui commencent à se présenter depuis la cessation de la maladie qui a affligé cette ville et mesme toute cette juridiction, nous avons commis la personne de Joseph..... huissier audiencier pour exercer la dite charge en qualité de substitut jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu."

(3) Le 9 juin 1706, le ministre écrivait à M. d'Auteuil qu'il avait donné la charge de procureur du roi de la Prévôté au sieur Thierry, M. de Lespinay étant beau-frère du lieutenant particulier.

Prévôté de Québec à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay. (1) Il est dit dans cette commission: "Sa Majesté ayant cy-devant pourvu de la charge de procureur du roy de la prévosté et amirauté de Québec la personne du sr Thierry que la maladie qui luy est survenue en France avant le départ des vaisseaux de ce païs a empesché de passer cette année, qu'il est cependant nécessaire de pourvoir d'une personne capable d'en faire les fonctions en son absence." Le 9 juin 1708, M. Couillard de Lespinay était nommé par le roi. (2) Promu lieutenant particulier le 27 avril 1716. (3)

*Jean-François Martin de Lino.*—Nommé le 27 avril 1716. (4) Décédé à Québec le 5 janvier 1721.

*Jean-Baptiste-Julien Hamard de la Borde.*—Nommé le 10 février 1722 (5), M. Hamard

---

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 1, p. 4.

(2) Insinuations du Conseil Souverain.

(3) Le 22 juin 1716, l'intendant Bégon donnait une commission de substitut du procureur du roi en la Prévôté de Québec au sieur Pierre Haimard, juge prévôt de Notre-Dame des Anges. Il était dit dans cette commission: "Sur ce qui nous a été représenté qu'il serait nécessaire de commettre une personne pour faire les fonctions de commis et procureur du roi au siège de la prévôté et amirauté de cette ville pour en l'absence du sieur de Lespinay procureur du roi au dit siège ou lorsqu'il s'abstiendra de la connaissance des affaires y pendantes soit à cause de la parenté ou autrement y faire les fonctions de procureur du roi et même en cas d'absence ou révocation du sieur d'Artigny faire les fonctions de lieutenant particulier et du d. sieur de Lespinay y faire les d. fonctions de lieutenant particulier, à quoi ayant égard......."

(4) Insinuations du Conseil Souverain.

(5) Insinuations du Conseil Souverain.

de la Borde quitta la Nouvelle-France en octobre, 1726. (1)

*Nicolas-Gaspard Boucault.*—Nommé le 20 avril 1728. (2) Promu lieutenant particulier le 27 mars 1736.

*Henri Hiché.*—Nommé le 27 mars 1736.(3) Nommé conseiller au Conseil Supérieur le 15 mai 1754.

*Ignace Perthuis.*—Nommé le 1er avril 1754. (4) M. Perthuis fut le dernier procureur du roi de la Prévôté de Québec. Il s'en alla en France après la conquête.

## *Greffiers*

*Gilles Rageot.*—Nommé le 5 mai 1666, par la Compagnie des Indes Occidentales. (5) Installé par le Conseil Souverain le 14 février 1667. Le 17 mai 1675, le roi accordait à M. Rageot l'assurance de son office de greffier de la Prévôté. (6) Il y avait près de vingt ans que M. Rageot exerçait ses fonctions de greffier de la Prévôté lorsque, le 10 mars 1685, on lui

---

(1) Le 28 septembre 1726, l'intendant Dupuy donnait une commission à Henri Hiché pour faire les fonctions de procureur de la Prévôté: "pour l'absence prochaine du s. Hamard de la Borde, lequel ayant obtenu de sa majesté la permission de passer en France pour ses affaires, est sur le point de s'embarquer sur le vaisseau du Roy l'Eléphant."

(2) **Edits et Ordonnances**, vol. III, p. 98.

(3) Insinuations du Conseil Souverain.

(4) Insinuations du Conseil Souverain. Le 23 novembre 1753, M. Perthuis avait reçu des lettres de substitut du procureur du roi (**Edits et Ordonnances**, vol. III, p. 112).

(5) Insinuations du Conseil Souverain.

(6) Insinuations du Conseil Souverain.

donna comme successeur François Genaple de Bellefonds, sous prétexte que ses infirmités l'empêchaient de remplir sa charge convenablement. Rageot se défendit énergiquement. Finalement, le 24 septembre 1686, M. Rageot présentait au Conseil les nouvelles lettres de provisions qui lui avaient été accordées par le roi, le 29 mai 1686. (1) M. Rageot mourut à Québec le 3 janvier 1692.

*Charles Rageot de Saint-Luc.*—Nommé le 1er mars 1693. (2) M. Rageot de Saint-Luc décéda à Québec le 18 décembre 1702.

*Nicolas Rageot de Saint-Luc.*—Nommé le ........... 1703. Nous croyons que Nicolas Rageot de Saint-Luc n'obtint pas de lettres de provisions du roi. Il fut probablement nommé par l'intendant, à la mort de son frère, pour exercer les fonctions de greffier en attendant le bon plaisir du roi. Il décéda à Québec le 31 mars 1703, quelques semaines à peine après son entrée en fonctions, et avant d'avoir pu obtenir des lettres de provisions du roi.

*François Rageot de Beaurivage.*—Nommé le 1er juin 1704. (3) Installé le 16 novembre 1705. Il exerça la charge de greffier très peu de temps, tout au plus un an. Le notaire François Rageot de Beaurivage décéda à Saint-Thomas (Montmagny) le 16 avril 1754.

(1) Insinuations du Conseil Souverain.
(2) Insinuations du Conseil Souverain.
(3) Insinuations du Conseil Souverain.

*Florent de la Cetière.*—Le successeur de François Rageot de Beaurivage comme greffier de la Prévôté fut le notaire Florent de la Cetière. On ne trouve ses lettres de provisions nulle part. Ce qui nous permet de supposer qu'il fut nommé par l'intendant, en attendant le bon plaisir du roi. Il fut interdit par l'intendant Raudot le 10 novembre 1707, sur l'ordre positif de Sa Majesté. (1)

*Pierre Rivet Cavelier.*—Le 10 novembre 1707, le jour même de l'interdiction de Florent de la Cetière, l'intendant Raudot commettait Pierre Rivet Cavelier pour agir comme greffier de la Prévôté en attendant le bon plaisir du roi. (2) Pierre Rivet Cavelier fut nommé définitivement à cette charge le 7 juillet 1711. (3) Le 1er juin 1713, M. de Monseignat nommait sous le bon plaisir du Conseil le sieur Rivet Cavelier pour faire en son absence les fonctions de greffier du Conseil Supérieur. A la mort de M. de Monseignat, M. Rivet Cavelier lui succéda.

*René Hubert.*—Nommé "sous le bon plai-

---

(1) Le 6 juin 1708, le ministre écrivait à M. de la Martinière, lieutenant-général de la Prévôté, qu'il devait vivre dans la subordination qu'il devait à M. Raudot et devait renvoyer son greffier la Cetière, "comme il en avait été décidé." La chose était faite depuis plus de six mois.

(2) Ordonnances des Intendants, cahier I. Le 22 octobre 1709, l'intendant Raudot donnait commission à Coignet pour faire les fonctions de greffier de la prévôté de Québec en l'absence et pendant la maladie de Rivet, greffier. (Insinuations de la Prévôté de Québec).

(3) Insinuations du Conseil Souverain.

sir de Sa Majesté" le 17 septembre 1714 par l'intendant Bégon, à cause de la démission du sieur Rivet. (1) Nous n'avons pu retrouver les lettres de provisions du roi nommant René Hubert à la charge de greffier de la Prévôté de Québec. René Hubert décéda à Québec le 31 août 1725.

*Jacques Barbel.*—Le 31 août 1725, jour de la mort du greffier René Hubert, l'intendant Bégon donnait une commission au notaire Jacques Barbel pour faire les fonctions de greffier de la Prévôté de Québec "sous le bon plaisir du roi." (2)

*Nicolas Boisseau.*—Nommé le 23 avril 1726. (3) Promu greffier du Conseil Supérieur le 25 mars 1744. Décédé à Québec le 9 février 1771.

*Nicolas-Gaspard Boisseau.*—Nommé le 25 mars 1744. (4) Il fut le dernier greffier de la Prévôté. Décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 27 mai 1804.

---

(1) Insinuations de la Prévôté de Québec.
(2) Ordonnances des intendants, cahier II.
(3) Insinuations du Conseil Souverain.
(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 9.

# OU RESIDAIT L'INTENDANT TALON A QUEBEC

C'est le 12 septembre 1665 que l'intendant Talon débarqua à Québec après une traversée de cent dix-sept jours.

Où se logea M. Talon en arrivant à Québec?

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, marié à Claire-Françoise Clément du Vault, était passé dans la Nouvelle-France en 1649. Sa belle-mère, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément du Vault, seigneur de Monceaux, qui avait du bien, vint ici en même temps que lui. Le 20 septembre 1649, elle obtenait la concession d'une bonne partie du terrain du parc actuel Laval-Montmorency, au haut de la côte la Montagne. Le 21 août 1655, Anne Gasnier se remariait avec Jean Bourdon. Par son contrat de mariage elle abandonna sa concession à sa fille et à son gendre. Le 23 juillet 1656, M. d'Auteuil agrandit considérablement son terrain en se faisant donner une nouvelle concession par M. Jean de Lauzon. Sur ce vaste terrain il se bâtit une très belle maison. Exclu arbitrairement du Conseil Souverain par le gouverneur de Mézy, en septembre 1664, M. d'Auteuil se retira sur son domaine de Monceaux, à Sillery.

Sa maison de la côte la Montagne était inoccupée lors de l'arrivée à Québec de M.

Talon. Celui-ci s'empressa de la louer. C'est dans cette maison que M. Talon habita pendant son séjour à Québec de 1665 à 1672.

Le 3 juillet 1667, par l'entremise de Octave Zapaglia, sieur de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, M. Talon se rendait acquéreur de la belle propriété qu'il occupait et d'un autre emplacement de huit arpents sur la Grande-Allée, pour la somme de 6,500 livres. L'acte d'achat reçu par le notaire Rageot décrit ainsi la propriété que M. Talon achetait au haut de la côte la Montagne:

"L'emplacement qui se rencontre en icelluy de Mre Franc de Laval evesq de Petrée vicaire apostolique de ce pays, à cause de l'acquet a luy ft par feu Guillaume Couillard, d'un costé le cimetière, d'autr, par devant le grand chemin et par derrière le cap appellé le Sault au Matelot le tout conten. trois arpents de terre ou environ ensem. la maison et grange assises sur icelluy.. le d. amplacement à luy appartenant tant par la donnation q. luy en a esté fte par dame Anne Gasnier, veuve en premières noces de feu Mre Jean Clement du Vault, chevalier, seigneur de Monceaux, et après fe. de Mons. Bourdon, pr. gnal du Roy au Conseil Souverain de Quebec, sa belle mère, et ce par le contrat de mariage qui fut passé entre le d. S. Bourdon et elle que par concession fte au d. sr Dauteuil par feu Mr Jean de Lauzon, vivant coner ordinaire du Roy en ses conseils d'estat et privé, en vertu du pouvoir qui luy en avait été donné par les

MM. de l'ancienne Comp., la d. concession en datte du 23 juillet 1656...."

Comme M. Talon avait fait pour une somme de 2,500 livres d'améliorations tant à la maison et à la grange qu'aux jardins et clôtures, il ne versa que 4,000 livres à M. d'Auteuil.

Le site merveilleux de la résidence de Talon a inspiré à M. Thomas Chapais une des plus belles pages de son livre *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France:*

"Des fenêtres de son hôtel, situé sur l'emplacement de notre ancien parlement provincial, au sommet de la côte La Montagne, Talon pouvait contempler, durant les beaux jours d'été où l'atmosphère est limpide et le ciel sans nuages, un admirable spectacle. A perte de vue s'étendaient devant lui les habitations de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, espacées de quatre arpents en quatre arpents. Les champs cultivés, taillés en pleine forêt, allongeaient, entre des travées de verdure, leurs rectangles symétriques, où les blés mûrissants faisaient onduler leurs flots d'or. Plus près, une longue coupée à travers bois lui indiquait le chemin qu'il avait fait ouvrir jusqu'aux éclaircies de Bourg-Royal, de Bourg-la-Reine et de Bourg-Talon, créés et peuplés par ses soins. S'il abaissait les yeux vers la rade, il y apercevait de nombreux vaisseaux, dont quelques-uns déchargeaient leur cargaison de France, tandis que d'autres prenaient leur

chargement pour les îles lointaines que son intelligente sollicitude rapprochait de notre pays par les courants alternatifs de l'échange et du commerce. En même temps, le bruit cadencé de la hache et du marteau montait jusqu'à lui du chantier maritime où, par ses ordres, se construisaient des navires destinés à relier les deux mondes. A ses pieds se groupaient les entrepôts, les magasins, les maisons de la ville basse industrieuse et commerçante. En haut du promontoire, sur le prolongement du plateau où s'élevait sa demeure, dans un rayon de quelques mille pas, le château, le séminaire-évêché, la cathédrale, le collège des Jésuites, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, la sénéchaussée, contenaient et résumaient la vie politique, intellectuelle et religieuse de la Nouvelle-France."

Après son départ de la Nouvelle-France, M. Talon essaya de vendre son terrain et sa maison au roi. Comme les pourparlers duraient trop longtemps, en 1682, il autorisa sa nièce, Madeleine de la Guide, épouse du sieur Perrot, gouverneur de Montréal, à vendre sa propriété à M. François Provost, major de la ville et château de Québec. L'acte de vente en fut passé par le notaire Genaple le 9 novembre 1682.

Le 12 novembre 1682, François Provost vendait, à son tour, sa propriété à Mgr de Saint-Vallier pour la somme de quinze mille livres, argent de France. Dans l'acte de vente reçu par le même notaire Genaple, on trouve

la description suivante de la maison qu'avait occupée l'intendant Talon: "......en laquelle cour il y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur le devant de la dite cour...."

L'ancienne maison de M. Talon disparut en 1697 pour faire place à une nouvelle aile du palais épiscopal que Mgr de Saint-Vallier avait fait commencer en 1694.

---

## UN BUSTE DE LOUIS XIV A QUEBEC

---

Au mois de juillet 1686,M. Bochart Champigny arrivait à Québec pour remplacer M. de Meulles comme intendant de la Nouvelle-France.

En bon courtisan M. de Champigny avait apporté dans ses bagages un buste en bronze de Louis XIV qu'il avait l'intention d'installer sur une place publique de Québec. Il n'ignorait pas que le grand roi était sensible à ce genre d'hommage.

Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait au ministre:

"M. de Champigny a apporté en ce pays

un buste du Roy en bronze qui fut mis mercredi 6 de ce mois dans la place de notre basse-ville, avec le plus d'honneur et de cérémonie qu'il se pût; il en a fait toute la dépense. Il commence de manière qu'il ne s'enrichira pas ici. Il a bien besoin que vous ayiez la bonté de lui faire continuer tous les ans le fret de ses provisions et hardes." (1)

Les réjouissances qui eurent lieu à Québec à l'occasion de l'installation du buste du Roi dépassèrent un peu la mesure puisque Henry Petit, marchand bourgeois, de Paris, qui était de passage dans la capitale, fut blessé mortellement par un coup de fusil tiré par Jean Gaultier dit Larouche, taillandier. Petit décéda treize jours après l'accident et Gaultier dit Larouche subit un procès devant la Prévôté de Québec pour le meurtre qu'il avait commis. Le 18 décembre 1686, il était convaincu d'avoir tiré le coup de fusil dont Petit avait été blessé à mort, et condamné à faire amende honorable, à être banni à perpétuité de la ville et banlieue de Québec, etc. (2)

A quel endroit précis de la vieille capitale fut placé le buste de Louis XIV?

Nous ne croyons pas nous tromper en plaçant le buste du Roi exactement où se trouve

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Le 26 février 1687, le Conseil Souverain mettait cette sentence de côté et condamnait Larouche à payer trois cents livres à la veuve de Henry Petit.

aujourd'hui la fontaine publique, en face de l'église Notre-Dame des Victoires, à la basse ville.

Et voici nos preuves.

Dans la carte de Franquelin *Québec comme il se voit du côté de l'est en 1688,* il est dit que l'effigie du Roi "se trouve sur la Place Royale, à la basse-ville." Cette Place Royale correspondait à la Place de la basse ville actuelle, en face de l'église Notre-Dame des Victoires. Ce nom de Place Royale, remarque M. Philéas Gagnon, fut bientôt remplacé par celui de Place de la basse ville. (1)

Dans le plan de Québec par l'ingénieur Villeneuve, fait en 1690, la place de la basse ville est indiquée avec la légende "Place où M. de Champigny, intendant du pays, a fait poser en 1686 l'effigie de Sa Majesté."

M. Gagnon dit encore que le buste du Roi disparut vers 1690. Il suppose même qu'il fut détruit lors du bombardement de Québec par Phipps en octobre 1690.

M. Gagnon fait erreur.

Ce n'est qu'en 1699, peut-être même en 1700, que le buste du Roi fut enlevé de la place de la basse ville.

Quelques habitants s'étant plaints que le buste du Roi gênait la circulation sur la place de la basse ville, déjà par trop exigüe, l'intendant Bochart Champigny le fit déplacer.

---

**(1) Le Glaneur, vol. I, p. 100.**

Le 15 octobre 1700, il écrivait au ministre:

"J'ay reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 janvier, 17, 19 et 28 février, 31 mars, 14 avril, 5 may et 16 juin de la présente année; le navire du Roy *la Seine* qui les a aportées, est arrivé icy le dernier du mois d'aoust et doit mettre à la voile dans 2 ou 3 jours pour son retour.

"Sur les fréquentes représentations qui furent faites à Mr de Frontenac et à moy par les habitans de Québec que la place de la basse ville avait été rendue presqu'inutile au public et à l'usage des charois par l'espace qui étoit occupé du buste du Roy et de son enceinte, nous primes la résolution de le faire placer dans un autre endroit le plus convenable qui se pouroit trouver dans la même place, qui porte ce nom de Place Royalle depuis l'année 1686, que je suis en ce pays où j'apportay ce buste pour donner une idée du Roy à quantité de ses sujets qui étoient privez de le voir, nous crûmes qu'il n'y avait point de lieu plus propre que le devant de la maison du Sr Hazeur qui est la plus belle de la basse ville et au milieu de la place faisant face au port, où se font les débarquements et à la vue de l'église et des rues qui rendent dans la même place; et pour exécuter cette résolution je crû qu'il était de mon devoir et de mon honneur de faire faire à mes dépens un ouvrage de pierres de taille avec des ornemens hors d'œuvre, et cependant s'il y avait quelquechose en cela qui peut être désagréable à Sa Majesté

je vous suplie très humblement, Monseigneur, de me le faire sçavoir, ayant autant à cœur qu'aucun homme du monde ce qui regarde la gloire et je trouveray toujours, quoy que je sois pas riche le moyen de faire une nouvelle dépense pour le remettre, si Sa Majesté le souhaitte, dans le milieu de cette place." (1)

Le 31 mai 1701, le ministre accusait réception de la lettre de Bochart Champigny dans les termes suivants:

"J'ay reçu les lettres que vous m'avez escrit les 22 juillet, 26 aoust, 15, 16 et 17 octobre et 8 novembre de l'année dernière 1700 avec les estats et mémoires qui y estaient joints.

"J'ay veu ce que vous m'escrivez au sujet du Buste du Roy que vous avez fait oster de la place publique pour le mettre entre la maison du Sr Hazeur; on m'escrit de plusieurs endroits sur ce sujet; on me marque qu'il n'incommodait point les charrois qui passent par cette place et qu'il estait bien plus convenable dans cet endroit que là où vous l'avez fait mettre, et, en tout cas, vous n'auriez pas dû faire ce changement sans la participation de M. le chev. de Callières; mais puisque la chose est faite, il n'y a qu'a le laisser où il est." (2)

Le 31 octobre 1701, le gouverneur de Callières écrivait à son tour au ministre:

"M. de Champigny m'ayant fait part de ce

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.18.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, F. 275, p. 313.

que vous lui écrivez au sujet du buste du Roi, car il me parait qu'on vous a exposé qu'il est placé contre la maison du sieur Hazeur et que là dessus vous avez reglé qu'il y resterait, parce que c'était une chose faite, mais comme cela n'est point ainsi, n'étant encore placé en aucun endroit, et que M. l'intendant me demande à le faire mettre dans une niche sur la porte de la maison du sieur Hazeur, je lui ai répondu qu'il fallait avoir une nouvelle explication de vous, puisque je suis persuadé que quand vous saurez les choses comme elles sont, vous jugerez qu'il est plus à propos de le placer dans un lieu convenable et que vous voudrez bien ne pas donner le chagrin à ce pays de l'avoir vu ôter d'une place publique où il n'y incommodait point les charrois, pour le mettre sur la porte de la maison d'un marchand; ainsi, Monseigneur, j'attendrai vos ordres là-dessus. (1)

Le 7 novembre 1701, M. de Champigny faisait part au ministre des difficultés que lui suscitait le gouverneur de Callières au sujet du buste du Roi.

"J'ay différé jusqu'à présent, écrivait-il, à vous faire sçavoir le refus que Mr de Callière m'a fait de laisser placer le buste du Rey dans le devant de la maison du Sr Hazeur à la basse ville de Québec, quoyque je lui aye fait voir ce que vous me faites l'honneur de me marquer à cet égard par votre lettre du 31e may

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

dernier, dans l'espérance que j'avois qu'il y consentiroit à la fin, mais m'ayant encore fait hier le même refus, je suis dans l'obligation de vous donner avis et de vous suplier très humblement, Monseigneur, de vouloir prendre la peine de luy en écrire un mot l'année prochaine afin que je puisse avoir le plaisir de faire placer honorablement ce buste avant mon départ de ce pays. Il est bon de vous dire qu'il est toujours resté dans une chambre du palais depuis qu'on l'a fait ôter de la place de la basse ville. à cause des contestations survenues à ce sujet, ce qui donne lieu à Mr de Callière de dire que vous me mandez qu'on le laisse où il est, comme s'il devoit toujours demeurer dans cette chambre, il m'a encore dit pour raison que plusieurs personnes se plaignoient de ce qu'on l'avoit ôté de cette place, mais je veux vous assurer, Monseigneur, que je n'ay jamais entendu parler de ces plaintes et que s'il y en a eu de faites, ce ne peut être que de la part de quelques gens turbulens et mal intentionnez, étant certain qu'il ne peut jamais être mieux placé que dans l'endroit que j'ay fait faire." (1)

Enfin, le 6 mai 1702, le ministre écrivait à M. de Callières qu'il fallait remettre le buste du Roi sur la place de la basse ville.

"Vous aurez veu, disait-il, par ce que je vous escrivis l'année dernière que j'avois cru que le buste du Roy, qui estoit cy devant estably

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

dans la place de Québec, avoit esté posé sur la porte de la maison du Sr de Hazeur, mais puisque cela n'a pas esté fait et qu'il vous paroist qu'on le verroit avec peine, Sa Majesté, trouve bon que vous le fassiez remettre dans la grande place, de sorte cependant qu'il n'incommode point le public, mais comme cela pourroit faire quelque peine à M. de Champigny qui l'a donné à la Colonie, je crois qu'il est bon que vous attendiez qu'il soit party." (1)

C'est là la dernière mention connue du buste du Roi.

En conclusion, le buste de Louis XIV installé sur la place de la basse ville le 6 novembre 1686 et qui y resta jusqu'en 1699 ou 1700 ne fut jamais placé sur le devant de la maison du sieur Hazeur, ainsi que la plupart de nos historiens l'ont écrit. Après son déplacement, il fut déposé temporairement dans une chambre du palais de l'intendant.

Que devint-il ensuite car, enfin, un buste en bronze ne disparaît pas comme une feuille de papier. Deux hypothèses sont permises ici. Il se peut que l'intendant Champigny, froissé des misères qu'on lui créait, l'ait remporté lors de son départ du pays, dans l'été de 1702. Il n'est pas impossible, non plus, que le buste de Louis XIV ait été détruit dans l'incendie du palais de l'intendant, le 5 janvier 1713. La célérité des flammes fut telle que le valet de

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

l'intendant Bégon et deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans la conflagration. Rien ne fut sauvé.

Dans un ouvrage intitulé *Eglises et Chapelles de Québec,* (1) on trouve une gravure du buste de Louis XIV érigé à Québec en 1686. Cette gravure est apocryphe comme la plupart des portraits et vues donnés dans cet ouvrage étrange. L'auteur nous donne même là-dedans une vue de la chapelle de Champlain!

---

## UN HYDROGRAPHE DU ROI A QUEBEC: LE SIEUR FRANQUELIN

---

Jean-Baptiste-Louis Franquelin était né entre 1651 et 1653 à Saint-Michel de Villebernin, paroisse de l'archevêché de Bourges, du mariage de Guillaume Franquelin et de Catherine Vitas.

Nous ne savons pas exactement en quelle année il passa dans la Nouvelle-France. Dans sa carte de l'Amérique Septentrionale datée de 1688, il écrit: "le tout fidèlement dressé conformément aux observations que l'auteur a faites lui-même pendant plus de 16 années......" Si l'on peut se fier à cette vague indication,

(1) Vol. II, p. 97.

Franquelin serait donc arrivé dans la Nouvelle-France en 1672, à l'âge de vingt et un ou vingt-deux ans.

De 1672 à 1678, toutefois, nous ne trouvons aucune mention de lui dans la correspondance des gouverneurs ou des intendants. En 1678, l'on voit, pour la première fois, son nom comme hydrographe au pied d'une carte pour servir à l'éclaircissement du papier terrier de la Nouvelle-France.

Trois ans plus tard, en 1681, on fait le recensement nominal de la Nouvelle-France et le recenseur nous apprend que Franquelin, âgé de 30 ans, non marié, habite avec Jean Juchereau de la Ferté à la basse ville de Québec. (1)

En 1683, il envoie au ministre de Seignelay son *Plan géométrique de la basse ville de Québec,* et joint à ce plan un petit exposé intitulé: "Mémoire à Monseigneur le marquis de Seignelay pour l'augmentation de la basse ville de Québec," dans lequel il dit: "L'augmentation de la basse ville de Québek, qui est la capitale de la Nouvelle-France, estant ce qui se peut faire de plus avantageux dans le dit pays tant pour attirer de nouveaux habitans dans la dite ville et la rendre plus marchande, que pour la mettre en estat par l'abondance du peuple de résister aux efforts de ceux qui pourraient estre capables de faire des entreprises contre cette

(1) Benjamin Sulte, **Histoire des Canadiens-Français,** vol. IV, p. 55.

colonie la dite basse ville estant bornée d'un costé par une coste fort élevée, et de l'autre par le fleuve de Saint-Laurent, M. de Meulles, intendant de justice, police et finance de Canada, n'a trouvé qu'un moyen, mais très facile pour faire cette augmentation, qui est de prendre un espace qui se découvre à basse marée de deux cens toises de long d'un costé et de cent toises pour le retour qui rend (sic) au Sault-matelot et de quatre vingtz de large depuis la coste jusqu'à la dite basse marée, comme il se peut voir sur le plan cy joint, au bout duquel espace on bornerait la rivière par une digue ou muraille de la haulteur de douze pieds sur huit pieds d'épaisseur par en bas, qui se réduirait à trois pieds par le hault. Cette muraille arrestant la marée donnerait lieu aux habitans de prendre des places pour les bastir et la ville se trouverait par ce moyen augmentée de plus d'un tiers et se fortifierait beaucoup, puisque mesme au bout des dites deux cens toises il y aurait un éperon où on pourrait monter vingt pièces de canon. Cette dépense peut aller à trente mille livres. Si Sa Majesté veut l'entreprendre, elle aura toutes les places qu'elle réunira à son domaine: que si elle ne veut pas entrer dans cette proposition, mon dit sieur de Meulles s'oblige de faire la dite digue ou muraille à ses frais et dépens, s'il plaist à Monseigneur le Marquis de luy obtenir un arrest de concession de toutes les places vacantes et non basties contenues dans le dit pays, luy faire

accorder dix milles livres par sa Majesté une fois payée et l'entrée franche au dit pays de trente tonneaux de vin et de quinze tonneaux d'eaux de vie pour les ouvriers."

Dans une lettre du gouverneur de la Barre au ministre de Seignelay du 4 novembre 1683, nous lisons: "J'ai envoyé un exprès de New-York, à Manatte et Orange et j'ay écrit à Boston, mon envoyé n'a rien fait parceque le sieur Dunken, nouveau gouverneur catholique, que le duc d'York y envoye, n'estait pas encore arrivé, et que mon homme l'a attendu deux mois avec assés de dépenses dont j'ai deschargé le Roy par les moyens les plus doux: Je luy ay écrit depuis peu par des Sauvages affidés dont je n'ay encore de réponse. Les Anglais de la Baye d'Hudson ont attiré cette année beaucoup de nos Sauvages du Nord, ce qui a fait qu'ils ne sont point venus en traitte à Montréal. Comme ils ont sçues que Dulut arrivait par des exprès qu'il les a envoyés en se jettant dans Missilimakinac, ils luy ont mandé qu'il vint visiter et qu'ils se joindraient à luy pour empêcher tous les autres d'y plus aller; si je bouche ce passage, comme je l'espère et qu'il est absolument nécessaire, les Anglais de cette Baye excitant les Sauvages contre nous et où le sr Dulut peut seul apporter le calme. Je prendrai des mesures avec seux de la Neuve-York qui me paraissaient fort contents de moy, mais qui voudraient un ordre du duc d'York pour me rendre mes déserteurs criminels. Je juge par

l'état des affaires d'Europe qu'il est important de mesnager cette nation et je m'y attacherai fortement. Ce qui me vient présentement de ce côté mérite une explication entière et pour cela je vous envoie une relation séparée de ma despêche, laquelle avec la carte que je vous fais faire du pays vous donnera une parfaite connaissance de toutes choses et le moyen d'en entretenir Sa Majesté. Le garçon qui fait ces cartes est un nommé Franquelin aussi habile de la main qu'il y en ait en France, mais il est extrêmement pauvre et qui aurait besoin d'un peu de secours de la part de Sa Majesté comme un ingénieur. Il travaille à une carte très juste du pays que je vous envoyerai l'année prochaine en son nom, pendant que je le ferai subsister par quelques petits secours." (1)

Le marquis de Denonville, successeur de M. de la Barre au gouvernement de la Nouvelle-France, ne tarda pas, lui aussi, à se rendre compte des services que Franquelin pouvait rendre à la colonie. Le 13 novembre 1686, il écrivait au ministre: "Je croirais encore, Monseigneur, qu'il serait d'une utilité fort grande au service du Roi d'avoir ici un maître pour montrer les premiers principes de la navigation. Je crois que l'on trouverait ici de bons sujets. Il y a ici un homme très capable d'enseigner nommé Franquelin, qui fait des cartes ici. Il sait bien de bonnes choses. Il serait très utile

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 6.

que vous eussiez la bonté de lui faire donner quelque subsistance. Il enseignerait à écrire, à dessiner, la navigation et l'arithmétique. Nos Canadiens ont assez de dispositions à être bons pilotes, en leur donnant le moyen d'apprendre."

M. de Denonville ajoutait : "Les Canadiens sont tous grands, bien faits et bien plantés sur leurs jambes, accoutumés dans les nécessités à vivre de peu, robustes et vigoureux, mais fort volontaires et légers, et portés aux débauches. Ils ont de l'esprit et de la vivacité." (1)

Le ministre se rendit à la suggestion de M. de Denonville et fit nommer Franquelin hydrographe du roi à Québec aux appointements de quatre cents livres par année. (2) Son brevet de nomination n'a pas été conservé mais nous croyons qu'il fut signé par le roi dans les premiers mois de 1687. On croit généralement que Franquelin fut nommé hydrographe en 1686. Comme la lettre de M.de Denonville est datée du 13 novembre 1686 il est plutôt probable que la nomination eut lieu au printemps de 1687.

Dans un résumé de la correspendance officielle du Canada de 1687, on lit :

"Le Sr Franquelin remercie de l'emploi d'hydrographe qu'on lui a donné. Il représente qu'étant obligé d'avoir un logement qui lui coûte cent écus par an, pour avoir un grand

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) L'hydrographie, écrit Mgr Gosselin, c'est l'étude de cette partie de la géographie qui concerne l'art de la navigation. (L'instruction au Canada sous le régime français, p. 332.)

lieu où il puisse donner des leçons et n'ayant que 400 livres d'appointements il aura peine à subsister mais cependant qu'il s'appliquera de son mieux à l'instruction des écoliers." (1)

Dans une lettre adressée à M. de Lamet, curé de Saint-Eustache de Paris, par le Père Chabaud, missionnaire, et datée de Québec le 29 novembre 1688, nous voyons qu'à l'automne de 1688 Franquelin passa en France.

"Monsieur Franquelin, notre mathématicien, va à la cour; il emporte une carte considérable que vous pourrez voir chez M. de Segnelé." (2) C'est pendant le séjour en France de l'habile cartographe, en mars 1689, qu'il soumit au ministre deux mémoires qui prouvent que, dès cette époque, il était préoccupé de cette rivière de l'ouest à la recherche de laquelle notre Varennes de la Vérendrye devait, quelques années plus tard, consacrer sa vie.

Le premier mémoire de Franquelin était intitulé: "Mémoire pour informer Monseigneur de l'importance qu'il y a de tirer des lignes justes sur les limites des terres qui appartiennent au Roy dans la Nouvelle-France, planter

(1) Archives des affaires étrangères, Amérique, tome II. Franquelin résidait à Québec dans une maison qui appartenait à Philippe Gaultier de Comporté, "seize en la haute-ville, joignant d'un côté le clos des messieurs du Séminaire et de l'autre côté la rue qui va à l'Hôpital." Il payait cent trente cinq livres par année de loyer, (Bail de maison de Gaultier de Comporté à Franquelin, acte de Genaple, notaire à Québec, 13 novembre 1686.)

(2) Bibliothèque nationale, mss fr. Nouv. acq. no 2610.

des bornes, arborer les armes de Sa Majesté et en faire une carte bien fidelle."

"Il est important de faire attention, écrivait-il, que les étrangers se mettent insensiblement en possession de ce qui appartient au Roy, et si on les souffre plus longtemps la colonie et le commerce se détruiront. Un des moyens pour l'empêcher, est d'envoyer une personne qui puisse tirer des lignes justes et former des limites en plantant des bornes avec les armes de Sa Majesté, comme Mon sr le marquis de Denonville et Mon sr de Champigny l'ont projetté.

"On pourait faire mouler à Rochefort une douzaine ou deux de plaques de cuivre dans lesquelles les armes de sa Majesté seraient d'un costé et l'inscription qu'il plairait à Monseigneur d'ordonner de l'autre, ce qui se ferait à peu de frais.

"Il semblerait qu'il serait assez nécessaire de diviser ce grand terrain en provinces auxquelles on donnerait des limites et des noms français stables et permanens aussy bien qu'aux rivières et aux lieux particuliers, en abolissant tous les noms sauvages qui ne font que de la confusion parce qu'ils changent très souvent et que chaque nation nomme les lieux et les rivières en sa langue, ce qui fait qu'une mesme chose a toujours divers noms.

"Ce travail non seulement rendrait les cartes plus intelligibles, mais confirmerait en-

core la possession des pais qui y seraient contenus.

"On pourrait faire des cartes particulières de ces provinces, en grand point, bien justes et bien fidelles avec des avertissements qui marqueraient la qualité des terres, leur climat et leurs autres propriétez.

"Monsieur le marquis de Denonville et Monsieur de Champigny ont fait promettre au Sr Franquelin de commencer cet ouvrage à son retour en France parce qu'il est le seul dans ce pais qui ait acquis par son travail de plusieurs années les connaissances nécessaires pour y réussir.

"S'il plaist à Monseigneur de considérer l'utilité de cette entreprise, qui dans une si grande étendue de pais, ne peut estre que bien rude et bien pénible, il supplie très humblement Sa Grandeur de luy en faire expédier la commission en luy en accordant les mesmes appointements qu'aux ingénieurs de Canada et luy continuant les siens parce qu'il faudra qu'il entretienne un dessinateur à Québec pour mettre ses ouvrages au net afin qu'il les puisse envoyer tous les ans."

Le second mémoire de Franquelin,présenté au ministre quelques semaines plus tard, portait pour titre: "Additions au mémoire que Franquelin, hydrographe du roy à Québec, a présenté à Monseigneur, touchant l'importance qu'il y a de planter des bornes, arborer les armes du Roy et tirer les lignes sur les limites

des terres qui appartiennent à Sa Majesté dans la Nouvelle-France."

"On aurait peû, disait Franquelin dans ce nouveau mémoire, commencer cette entreprise du côté des colonies anglaises qui joignent le pays des Iroquois, sans que la conjoncture des affaires y pourra peut estre apporter quelques difficultez. Mais, comme il n'est pas moins important de faire la mesme opération vers la baye du Nord, on peut y travailler du moins, avec autant d'utilité et mesme avec plus de fruit; en voicy quatre raisons.

"La première que les Anglais n'ayant point encore pénétré dans les terres qui sont au couchant de cette baye, il serait à propos avant qu'ils y pénétrassent, d'en aller prendre possession, en y plantant des bornes et y arborant les armes de sa Majesté.

"La seconde, que l'on prendrait de bonnes et entières connaissances des lacs des Apsiniboels, des Christinaux et d'autres lacs d'où les Anglais tirent toutes les pelleteries qu'ils traitent au fort Bourbon nommé par eux fort Nelson.

"La troisième, que les nations de ce continent sont fort dociles et aiment beaucoup mieux les Français que les Anglais, et qu'ainsi il serait aysé de les détourner du fort Nelson pour nous les attirer dans nos postes; et par conséquent profiter de ce commerce. Ce qui détruirait entièrement la traite des dits Anglais

et les contraindrait absolument d'abandonner avant qu'il fust trois ou quatre ans.

"La quatrième, que l'on pourrait sçavoir, s'il est vray comme les sauvages l'assure (sic) qu'il y a une grande rivière dans le lac des Assiniboels qui coule vers le nord ouest, par où ce même lac se décharge parce que si cela estait, on pourrait connaître s'il y a un passage dans le nord, à la mer de l'ouest, comme on l'a plusieurs fois tenté par mer, ou bien on examinerait si cette rivière est navigable et si elle a quelque bon havre à son embouchure, car pour lors il semblerait qu'il serait beaucoup plus avantageux qu'il n'y eust point de passage, à cause des étrangers qui auraient le mesme avantage que nous s'il y en avait un, outre que le commerce qu'on ferait par le moyen de cette rivière serait très utile et très profitable au pays, quoy qu'il s'y rencontrast des difficultez pour le transport des marchandises: parce que ces mesme difficultez donneraient lieu au peuple de faire les colonies pour faciliter les voitures, lesquels se sentant attirez par l'espérance de quelque gain et par des sallaires reglez et asseurez s'avanceraient dans des terres qui demeureront encore longtemps incultes sans cela." (1)

Le 1er mai 1689, Sa Majesté autorisait MM. de Denonville et Bochart Champigny à

---

**(1) Nous empruntons les deux mémoires de Franquelin donnés ici à l'important ouvrage de M. Harisse, Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France.**

remplacer le sieur de Villeneuve, ingénieur du Roi dans la Nouvelle-France, par M. Franquelin, s'ils le croyaient capable." (1)

Quelques semaines plus tard, le 24 mai 1689, le roi ordonnait à MM. de Denonville et Bochart Champigny de donner à Franquelin, qui retournait dans la Nouvelle-France pour faire la carte des parties du nord de l'Amérique, tout le secours dont il aurait besoin. (2)

Franquelin était plutôt un cartographe qu'un ingénieur. Peut-être refusa-t-il la charge d'ingénieur que lui offrait le roi? Une chose certaine c'est qu'il ne remplaça pas l'ingénieur Villeneuve puisque le 1er mars 1693, Jacques Levasseur de Neré était nommé ingénieur du Roi dans la Nouvelle-France "pour remplacer M. Villeneuve."

L'attaque de Phipps contre Québec et les malheurs des temps empêchèrent Franquelin de travailler comme il l'aurait voulu à l'importante carte que le ministre lui avait ordonné de lever.

A l'automne de 1692, Franquelin s'embarquait de nouveau pour la France. Il fit la traversée sur le navire l'*Envieux*. Il se rendait en France, à la demande et sur l'ordre du gouverneur de Frontenac. (3)

---

**(1) Richard, Supplément au Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899, p. 274.**

**(2) Richard, Supplément au Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899, p. 275.**

**(3) Jugements du Conseil Souverain, vol. III, p. 737.**

M. de Frontenac dit bien que c'est lui qui envoya Franquelin en France, mais il ne parle pas de la mission qu'il lui avait confiée.

Franquelin revint dans la Nouvelle-France dans l'été de 1694.

Dans un mémoire du Roi à MM. de Frontenac et Bochart Champigny non daté, mais de 1694, nous lisons: "Sa Majesté a bien voulu renvoyer le Sieur Franquelin pour servir en qualité d'hydrographe, il a donné un mémoire des choses qu'il propose de faire. Ils pourront y faire travailler dans un temps plus favorable, cependant Sa Majesté désire qu'ils s'appliquent à recueillir les observations qu'ils ont desja faites pour en informer Sa Majesté et particulièrement pour ce qui concerne la navigation du fleuve Saint-Laurent afin de faire rectifier les cartes qui en ont esté faites.

"Ils n'ont point satisfait suffisamment à ce qui leur a esté si précisément ordonné par Sa Majesté pour les lieux de l'entrée et du fleuve Saint-Laurent où les vaisseaux partis de France pourraient se rassembler si les vaisseaux ennemis estaient dans ce fleuve et y recevoir des avis de leur part de l'estat du pays." (1)

Franquelin se rembarqua pour la France à l'automne de 1694 ou dans le premier vaisseau qui fit le trajet de Québec en France au printemps ou à l'été de 1695. Il ne devait pas revenir dans la Nouvelle-France.

---

(1) Archives du Canada, série B., vol. 171, folio 196.

Nous avons peu de renseignements sur lui après son départ de la Nouvelle-France. Il semble, toutefois, qu'il fut employé sous les ordres du célèbre Vauban probablement en qualité de dessinateur.

Sur la fin de 1696, on avait songé en France à reprendre le projet de conquête de la Nouvelle-York conçu par M. de Callières en 1689. Le 16 janvier 1697, M. de Chevry, qui avait longtemps servi en France et en Acadie avec la réputation d'un bon officier d'infanterie, écrivait à M. de Lagny: "Je vous envoye, Monsieur, le sieur Franquelin, avec le brouillon du plan de la baie et de la ville de Boston, dont, malgré ses occupations pressées, il promet une copie régulière dans mardi prochain. Il a chez lui la carte des côtes depuis Pentagouet jusques à cette baie, et depuis cette baie jusques à Manhatte, et le plan de cette ville et de ses environs. Je vous supplie de l'écouter afin qu'il nous tienne parole, car monsieur de Vauban ne lui laisse guère de temps. Si les bureaux venaient ici aujourd'hui, on pourrait toujours faire voir ce brouillon à Monsieur Phelipeaux et à monsieur de la Touche." (1)

Dans l'été de 1700, Louis Jolliet, qui avait succédé à M. Franquelin comme hydrographe du Roi à Québec, décédait obscurément à l'île d'Anticosti ou sur la côte du Labrador. Quelques mois plus tard, le 18 mai 1701, Franquelin était

(1) Collection de manuscrits, vol. II, p. 253.

de nouveau nommé hydrographe du Roi à Québec. (1)

Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et Bochart Champigny écrivaient au ministre: "Le sieur Franquelin à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie, vacante par la mort du sieur Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du sieur Jolliet et qu'ils en tiennent même une à Montréal dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Mgr, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseigné." (2)

Franquelin ne s'embarqua pas pour Québec et il fut remplacé dans sa charge d'hydrographe par Jean Deshayes qui était dans la Nouvelle-France depuis 1685. Nous ne connaissons pas les raisons qui empêchèrent Franquelin de revenir dans la Nouvelle-France, mais nous avons le droit de présumer que les dettes qu'il avait été obligé de contracter ici pour faire subsister ses enfants et ceux du premier mariage de sa femme ne furent pas étrangères à sa décision de rester en France. Pendant tout le temps de son séjour à Québec, il ne recevait

(1) Richard, Supplément au Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899, p. 340.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

que quatre cents livres d'appointements par année et avait vécu misérablement.

Le 7 août 1691, la Prévôté de Québec le condamnait à payer aux héritiers de feu Hughes Cocheran dit Floridor une somme de douze cent cinquante six livres, six sols, huit deniers. (1) Incapable de payer, harcelé par les huissiers qui faisaient des procédures comme pour augmenter à plaisir les frais, Franquelin fut obligé de s'adresser au Conseil Souverain afin d'obtenir un délai pour solder cette créance. Le 29 octobre 1691, le Conseil prenant en considération le départ prochain de Franquelin pour aller lever la carte des parties du nord de l'Amérique par ordre du roi, lui accordait surséance de dix-huit mois pour solder sa dette à condition qu'il paierait l'intérêt sur le tout. (2) Mais les créanciers de Franquelin étaient légion. Il n'avait pas plutôt obtenu un léger délai d'un de ses créanciers, qu'un autre entrait en scène, le talonnant et lançant à ses trousses huissiers et procureurs, tous gens plutôt indifférents à la science.... et aux savants. Le 21 juillet 1692, le Conseil Souverain prenant en pitié le malheureux hydrographe, lui accordait un même délai de dix-huit mois pour satisfaire ses créanciers généralement quelconques. (3)

Les requêtes présentées au Conseil Souve-

---

(1) Franquelin avait emprunté cette somme le 7 octobre 1688. (Obligation devant Gilles Rageot, notaire à Québec.)

(3) Jugements du Conseil Souverain, vol. III, p. 669.

(3) Jugements du Conseil Souverain vol. III, p. 669.

rain par Franquelin pour être protégé contre ses creanciers n'ont pas été conservées, mais le jugement du Conseil du 21 juillet 1692 prend la peine de noter que l'hydrographe du Roi était tellement ennuyé par toutes ces procédures qu'il ne pouvait s'appliquer aux travaux si difficiles et si délicats qu'il avait entrepris.

Malgré toutes nos recherches,nous n'avons pu découvrir l'endroit ni la date de la mort de Franquelin. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il mourut en France entre 1712 et 1730. (1)

Il avait épousé à Québec, le 4 février 1683, Elisabeth Aubert, veuve de Bertrand Chesné. La veuve Chesné avait lors de son second mariage huit enfants vivants, et son mari l'avait laissé avec de nombreuses dettes. Ce mariage mal assorti fut, croyons-nous, la cause de tous les malheurs de Franquelin.

Quoi qu'il en soit, le 1er avril 1693, le ministre donnait instruction à l'intendant Bochart Champigny d'accorder passage à madame Franquelin et à ses huit enfants sur le vaisseau du roi pour aller rejoindre son mari en France. (2)

Elle s'embarqua à l'automne de 1693 avec quelques-uns de ses enfants sur le vaisseau du

---

(1) Dans l'acte de mariage de sa fille Elisabeth, à Québec, le 24 octobre 1712, le père est dit "vivant." Dans l'acte de mariage de son autre fille, Marie-Anne, à Québec, le 13 octobre 1730, il est dit "défunt."

(2) Richard, Supplément au Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899, p. 291.

roi, *le Corossol,* qui périt corps et bien en faisant route pour la France. (1)

Il nous reste à donner la liste des cartes levées par Franquelin. Les ouvrages de MM. Harisse, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France;* Marcel, *Cartographie de la Nouvelle-France,* et J.-Edmond Roy, *Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada,* nous ont beaucoup aidé pour retracer les vingt cartes connues de Franquelin:

Carte du golfe et du fleuve St-Laurent avec le Canada jusqu'aux lacs, 1678. Franquelin (Harisse, no 207; Roy, p. 286.)

Carte générale de la France septentrionale, contenant la découverte du pays des Illinois faite par le sieur Jolliet, Joannes-Ludovicus Franquelin *pinxit.* "A Monseigneur Colbert, conseiller du Roy en son Conseil Royal, ministre et secrétaire d'Etat, commandeur et grand trésorier de Sa Majesté, par son très humble, très obéissant et très fidelle serviteur Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France (1681). 1 m. x 0 m. 78. (2) (Harisse, no 214; Roy, p. 258.)

Carte contenant une partie du Canada et les terres qui s'estendent depuis 44 jusqu'à 61o de lattitude, et de longitude depuis 246 jusqu'à 297. Cette carte est une des quatre

(1) Jugements du Conseil Souverain, vol. III, p. 1008.
(2) L'Université Laval, de Québec, possède une très belle copie de cette carte.

parties de la description générale du Canada et des terres qui s'estendent depuis 27 degrez jusqu'à 338 de long. A Québec en la Nouvelle-France, le 10 septembre 1681, par Jean-Louis Franquelin. 1 m. x 0 m. 68. (Harisse, no 216; Roy, p. 256.)

Carte de la Nouvelle-France et des terres qui s'estendent depuis 44 jusqu'à 61 degréz de l'attitude. A Québec, par J(ean) L(ouis) F(rançois) F(ranquelin), 1681. 1 m. x 0 m. 68. (Harisse, no 217; Roy, p. 256.)

Partie de l'Amérique septentrio. depuis 27 jusques à 44 degréz de l'att. et depuis 269 degréz de longitude jusqu'à 300, prenant le premier méridien aux Iles Açores. A Québec en la Nouvelle-France, par Jean-Louis Franquelin, 1681. 1 m. x 0 m. 68. (Harisse, no 218; Roy, p. 256).

Carte contenant une partye de l'Amérique septentrionale, depuis 27 jusqu'à 44 degréz de lat. A Québec, par Jean-Louis Franquelin, 1681. 1 m. x 0 m. 68. (Harisse, no 215; Roy, p. 256.)

Carte du fort St-Louis de Québec par Jean-Baptiste-Louis Franquelin, 1683. (1) (Marcel, no 14; Harisse, nos 220 et 347; Roy, p. 276.)

Plan géométrique de la basse ville de

(1) Ceci n'est pas une carte, mais une perspective cavalière très finement dessinée, avec luxe de cartouches ingénieux. La lettre est particulièrement soignée. Dans le coin supérieur gauche se trouve ajoutée, par une main étrangère, la date 25 bre 1683. (Note de J. E. R.)

Québec avec partie de la haute ville pour connaistre la disposition du lieu et faire voir l'augmentation qui s'en peut faire jusqu'à la basse marée, comme il se distingue aisément par ces aligmens tirez en petits points vides. Par Jean-Baptiste-Louis Franquelin, 1683. 0.35 x 0.35. (Marcel, no 13; Harisse, nos 221, 346; Roy, p. 276.)

Carte de la Louisiane ou des voyages du Sr de La Salle et des pays qu'il a découverts depuis la Nouvelle-France jusqu'au Golfe Mexique, les années 1679, 80, 81 et 82, par Jean-Baptiste-Louis Franquelin, l'an 1684.

L'original de cette carte conservé aux Archives de la Marine à Paris est maintenant perdu. Une copie fac-similé faite pour l'historien Francis Parkman se trouve dans la bibliothèque de l'université Harvard, à Cambridge, Mass., E.-U. (1)

10. Carte du grand fleuve St.-Laurent, dressée et dessignée sur les mémoires et observations que le Sr Jolliet a très exactement faites en barque et en canot en 46 voyages, pendant plusieurs années, par Jean Baptiste Louis Franquelin, 1685. (Harisse, no 229; Roy, p. 287.)

11. Amérique septentrionale comparée, corrigée et augmentée sur les journaux, mémoires et observations les plus justes qui en ont été faites, en l'année 1685 et 1686, par

---

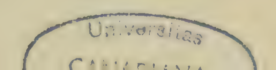
**(1) Une réduction de cette carte a été publiée au frontispice du volume LXIII de l'ouvrage de Reuben-Gold Thwaites, The Jesuit Relations and allied Documents.**

plusieurs particuliers, par J. Baptiste-Louis Franquelin. G. du Roy. Dédiée à Monseigneur le marquis de Seignelay, par J.-Baptiste-Louis Franquelin, maistre d'idrographie pour le Roy à Québec. Carte coloriée aux armes de Seignelay, 1 m. 01 x 0 m. 93. (Roy, pp. 256 et 833.)

12. Carte géralle du Voyage que Monsr de Meulles, Intendant de la Justice, Police et Finances de la Nouvelle-France a fait (en Acadie) par ordre du Roy, et commencé le 9 Nov. (1685) et finy le 6e juillet 1686. (Roy, p. 553.)

13. Le lac Ontario avec les lieux circonvoisins et particulièrement les cinq nations iroquoises. L'année 1688. Coloriée. 0 m. 45 x 0 m. 31. (Harisse, no 239, Roy, p. 269.)

14. Carte de l'Amérique septentrionalle depuis le 25 jusqu'au 65e deg. de latt. et environ 140 et 235 deg. de longitude, contenant les pays de Canada ou Nouvelle-France, la Louisiane, la Floride, Virginie, Nelle Suède, Nelle York, Nelle Angleterre, Acadie, isle de Terreneuve, etc., le tout très fidellement dressé, conformément aux observations que l'auteur a faites luy-même pendant plus de 16 années, par l'ordre des gouverneurs et intendants du pays...... En l'année 1688, par Jean-Baptiste-Louis Franquelin, hydrographe du Roy à Québec en Canada. Carte coloriée aux armes du Roi; dans un cartouche au bas de la carte: "Québec comme



il se voit du côté de l'est." (1) 1 m. 60 x 1 m. 05. (Roy, pp. 257 et 834.)

15. Carte de la ville et des environs de Boston par Franquelin, 1693, vérifiée par le Sr de la Motte (Roy, pp. 296 et 830.)

16. Carte de l'Amérique septentrionale, entre 27 et 64 degréz de lattitude et environ 250 et 340 de longitude, où est compris les pays de la Nouvelle-France, Nouvelle-Angleterre, Virginie, Caroline, Floride, et tous les environs du grand fleuve Mississipi, etc. Le tout très correctement et très exactement dressé sur ce qu'en a vu l'auteur et sur les justes et fidels mémoires et relations qu'il a eu soin de recueillir depuis plus de douze années de gens experts. Par Jean-Baptiste-Louis Franquelin. Dessignée et écrite par F. de la Crois." Légendes historiques sur les différents établissements européens (8d). 4 sections, ds 0 m. 87 x 0 m. 49. (Harisse, no 223, Roy, p. 257.)

17. Carte de l'Amérique septentrionalle, entre les 25 et 65 degréz de lattitude et depuis environ les 240 jusqu'aux 340 de long. Contenant les pays de la Nelle-France, la Louisiane, Floride, Virginie, Nelle Yorke, Nelle Angleterre, Acadie, etc. Le tout très exactement dressé conformément aux observations que l'auteur en a faites luy même sur les lieux, et suivant les mémoires et relations qu'il a eu soin

---

**(1) Ce cartouche a été reproduit dans la carte de la Nouvelle-France de M. P.-M.-A. Genest.**

de recueillir pendant près de 17 années, de tous les voyageurs qui ont parcouru ces contrées qu'il a confrontés les uns avec les autres par l'ordre des gouverneurs et intendants, avant d'en dresser cette carte pour présenter en Cour, par Jean-Baptiste-Louis Franquelin. "Québec, vue du Nord-Ouest" (10 x 2) et "Québec, comme il se voit du côté de l'est" (10 x 3). 4 sections de 0 m. 78 x 0 m. 50 chacune. (Harisse, no 240; Roy, p. 258.)

18. Partie de l'Amérique septentrionalle, où est compris la Nouvelle-France, Nouvelle-Angleterre, N-Albanie et la N. York, la Pensilvanie, Virginie, Caroline, Floride, et la Louisiane, le Golfe Mexique et les îles qui bordent à l'Orient, etc. Par Jean-Baptiste-Louis Franquelin, géographe du Roy, 1699. "Vue de Québec" et repas indien (12-3) 2 m. 60 x 1 m. 72, en quatre sections de 0 m. 65 x 0 m. 43. (Harisse, no 258; Roy, p. 258.)

19. Carte du pays des Iroquois,par J(ean) B(aptiste) L(ouis) F(ranquelin), hydrographe du Roy, Coloriée, 0 m. 45 x 0 m. 32. (Harisse, no 213; Roy, p. 269.)

20. Carte généralle de la Nouvelle-France dans l'Amérique septentrionale où est encore compris la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-York, la Nouvelle-Albanie, la Pensilvanie, la Virginie et la Floride. A Monseigneur, Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'état, par son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, Franquelin,

1708. "Résultat, dit l'auteur, de vingt années d'applications et de soins à parcourir le pais qu'elle contient." Aux armes de Pontchartrain. 0 m. 53 x 0 m. 44. (Harisse, no 248; Roy, p. 272.)

---

## LE PASSEUR DE LA RIVIERE SAINT-CHARLES, A QUEBEC

---

La rivière Saint-Charles, qu'on appelle aussi la petite-Rivière, vient du lac Saint-Charles, qui n'est guère qu'à environ quatre lieues de Québec, et se jette dans le Saint-Laurent, à l'est de la vieille capitale.

Les Montagnais, d'après Sagard, appelaient la rivière Saint-Charles *Cabircoubat,* à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes.

Jacques Cartier donna à la rivière Saint-Charles le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre 1535.

Les Récollets arrivèrent dans la Nouvelle-France en 1615. On leur donna sur les bords de la rivière Sainte-Croix une large concession de terre sur laquelle ils bâtirent leur monastère de Notre-Dame des Anges.

M. Charles des Boues, grand-vicaire de Pontoise, donna aux Récollets une somme de deux cents écus pour instruire de jeunes sauvages dans leur monastère. Il leur demanda, en retour, de donner le nom de Saint-Charles à leur monastère en l'honneur de son patron. Du couvent le nom de Saint-Charles passa à la rivière qui coulait tout à côté.

Le 10 mars 1626, les Jésuites se faisaient accorder en arrière de Québec, une seigneurie qui prit le nom de Notre-Dame des Anges. La rivière Saint-Charles tout entière se trouve dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame des Anges.

Le 27 juillet 1667, M. de Tracy signait l'ordonnance suivante en faveur des Pères Jésuites:

"Les Pères Jésuites pourront mettre sur leur seigneurie de la rivière Saint-Charles (Notre-Dame-des-Anges), tel homme qu'il leur plaira, pour passer et repasser tous ceux qui voudront traverser la dite rivière et défenses sont faites à Renaut et tout autre de passer sans la permission des dits Pères ny empescher en quoy que ce soit celluy que les dits Pères auront mis et les chemins nécessaires pour les passages seront libres de l'un et de l'autre côté de la rivière."

De cette date du 27 juillet 1667 à la fin du régime français au Canada, les Jésuites conservèrent le privilège de passer les gens sur la rivière Saint-Charles.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un acte notarié qui nous donne de curieux renseignements sur le passage de la rivière Saint-Charles.

Le 24 mars 1686, le Père Pierre Raffeix, procureur du collège des Jésuites de Québec, baillait et délaissait pour les trois années à venir à Jacques Glinel le passage de la rivière Saint-Charles moyennant la somme de cent livres par année.

Glinel devait se procurer à ses frais les canots, cables et avirons nécessaires pour faire le dit passage.

Les Pères Jésuites, afin d'empêcher Glinel de surcharger les habitants pour le passage de la rivière Saint-Charles, spécifiaient que ceux qui seraient seuls (ou seulement l'homme et la femme) ne payeraient par an que quarante sols; les familles de trois ou quatre personnes devaient payer trois livres. Les familles plus nombreuses devaient donner quatre livres par année. Si les habitants ne voulaient pas s'accorder avec Glinel sur le prix du passage, celui-ci avait le droit de se faire payer un sol marqué pour le passage de chaque personne.

Les Pères Jésuites continuèrent le bail du *passage* de la rivière Saint-Charles en faveur de Jacques Glinel pendant vingt ans. Comme Glinel avait une conduite plus ou moins honorable et qu'il devait plusieurs années de loyer aux Pères Jésuites, ceux-ci, en octobre 1706,

donnèrent à un autre le *passage* de la rivière Saint Charles.

Mais Glinel était un homme de ressources. Dans le printemps de 1707, il faisait présenter à l'intendant Raudot une requête signée par M. l'abbé Dubuisson, procureur du séminaire de Québec, M. Duchesnaye, seigneur de Beauport, et un bon nombre d'habitants intéressés pour établir un nouveau *passage* sur la rivière Saint-Charles, du palais de l'intendant à la Canardière. Ce *passage,* paraît-il, diminuait le trajet d'une lieue et demie pour les habitants de Beauport. L'intendant Raudot qui, probablement, ignorait que le marquis de Tracy avait accordé, le 27 juillet 1667, le droit de passage de la rivière Saint-Charles aux Pères Jésuites, se rendit à la demande qu'on lui faisait, et, le 12 mai 1707, il établissait le nouveau *passage* et commettait Glinel comme passager.

Mais il y avait alors une justice à Québec et les Pères Jésuites, forts de leur privilège, y eurent recours.

Le procès ne fut pas long. Le 26 mai 1707, M. Bermen de la Martinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, faisait défense à Glinel "de passer aucuns particuliers de Notre-Dame des Anges ou autres des seigneuries circonvoisines sous quelque prétexte que ce soit à peine de confiscation des canots dont il se pourrait servir comme passager et de telle amende que nous jugerons à propos."

Les Jésuites restèrent donc avec le droit

de passage sur la rivière Saint-Charles jusqu'à la Conquête.

En 1759, les Français jetèrent un pont de bateaux sur la rivière Saint-Charles afin de permettre à l'armée de communiquer plus rapidement avec les deux rives. Ce pont de bateaux eut une existence de quelques mois seulement.

C'est en 1789 que le premier pont fut jeté sur la rivière St-Charles. Jusque-là, la traversée ou le passage de la rivière Saint-Charles s'était fait en chaloupes ou en bacs.

---

## LE PREMIER CAPITAINE DE PORT A QUEBEC

---

Le gouverneur de Frontenac écrivait en 1691:

"Sur les avis qui nous avaient été donnés dès l'année 1679 qu'au préjudice des défences que nous avons faites de rien jeter dans le port et havre de cette ville qui pût l'encombrer et faire tort aux bâtiments qui s'y retirent on ne laissait pas d'y contrevenir, nous jugeâmes à propos attendu que le lieu est fort resserré et qu'il n'y en a point d'autre plus commode aux environs de cette ville où les bâtiments puissent demeurer à l'ancre en sûreté, de commettre le s. Maheu pour faire les fonctions de capitaine

maître de port,et tenir la main à ce que personne n'y pût jeter aucunes pierres ni autres choses capables d'endommager les bâtiments, ce que le sr Maheu aurait empêché jusqu'à son décès arrivé en 1683...."

Louis Maheu, dont il est question ici, fut, croyons-nous, le premier maître de port de Québec.

Il était fils de René Maheu et de Marguerite Corriveau, et il était né à Québec le 12 décembre 1650.

Louis Maheu exerçait en même temps l'état de chirurgien.

Il décéda à Québec le 24 novembre 1683.

Maheu avait épousé une des filles de François Bissot, un des principaux habitants de la côte de Lauzon.

M. J.-Edmond Roy raconte une mésaventure arrivée à la veuve Maheu.

"Nicolas Daneau, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et qui devait plus tard être appelé au gouvernement de la Louisiane, lui fit la cour. Il y eut promesse de mariage et les fiançailles furent solennellement arrêtées, lorsqu'un beau jour l'amoureux disparut tout à coup. On apprit au printemps de 1687 qu'il était sur le point d'épouser à Boucherville une fille de Pierre Boucher, ancien gouverneur de Trois-Rivières. Malgré les protestations de la belle délaissée, M. de Caumont, alors missionnaire à Boucherville, maria l'infidèle à mademoiselle Marguerite Boucher.

Un procès fut intenté en cour de Prévôté à Québec, on en appela à l'officialité de l'évêque, on fit saisir les gages de l'officier volage, le prêtre qui avait célébré le mariage fut sommé de s'expliquer. La position menaçait de se compliquer encore lorsque, pour éviter plus grand scandale, il fut convenu que M. de Muy payerait un dédommagement de 350 livres à la veuve et que l'affaire serait éteinte (Greffe Gilles Rageot). (1)

---

## LES PREMIERS BIENFAITEURS DE L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

---

Les premiers bienfaiteurs de l'Hôpital-Général de Québec après, bien entendu, Mgr de Saint-Vallier, le saint fondateur de cette maison, furent Pierre Mortrel et sa femme, née Adrienne de Lastre.

Ces noms ne vous disent pas grand'chose, n'est-ce pas?

Pierre Mortrel était originaire de la paroisse de Saint-Séver, évêché de Rouen. Il passa ici probablement dans l'été de 1665. Le 8 septembre de cette année, il achetait de Jean Picher une terre en la seigneurie de Lirec,

---

(1) **Histoire de la seigneurie de Lauzon, vol. 1er, p. 250.**

île d'Orléans. Le 16 novembre suivant, Mortrel épousait, à Château-Richer, Adrienne de Lastre, qui était de la paroisse de l'Esterbœuf, évêché d'Amiens. (1)

Un peu plus tard, Pierre Mortrel s'établit à Charlesbourg sur une terre qu'il défricha lui-même. Le travail ardu et la frugalité des époux Mortrel leur permirent d'amasser avec les années non pas une fortune mais un pécule avec lequel ils achetèrent une autre terre au village Saint-Joseph de la même paroisse de Charlesbourg.

La Providence n'avait pas donné d'enfants aux époux Mortrel. Lorsque Mgr de Saint-Vallier établit son Hôpital-Général, ils entendirent parler du dénuement et de la pauvreté des religieuses chargées de la nouvelle fondation. Ils formèrent alors le désir de donner tout ce qu'ils possédaient à l'Hôpital-Général.

Les annales de l'Hôpital-Général parlent de ce don dans les termes suivants:

"Au mois de mars 1696, les religieuses furent agréablement surprises de voir arriver Pierre Mortrel et Adrienne Lastre, sa femme, habitants de Charlesbourg, gens désireux de faire quelque chose pour leur salut. Ils témoignèrent avoir dessein de donner en pur don à la communauté tout ce qu'ils possédaient, savoir deux terres situées l'une à Charlesbourg,

(1) **Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXVII, pp. 314 et 320, notes de Mgr Amédée Gosselin et de M. Aégidius Fauteux.**

l'autre à Saint-Joseph, village du même lieu, avec tous leurs bâtiments, et généralement tous leurs biens, meubles et immeubles. Le contrat fut passé le 21 juillet, et les donateurs déclarèrent avoir été portés à faire cette aumône pour reconnaître en quelque façon les témoignages de bienveillance et d'affection que les dames religieuses leur avaient donnés et pour les engager à se souvenir d'eux en leurs dévotes et saintes prières; à la charge aussi de faire, selon leur discrétion et volonté, prier Dieu pour le repos de leurs âmes, après leur décès."

Pierre Mortrel et sa femme s'étaient réservé l'usufruit de leurs biens. Ils continuèrent à exploiter leurs terres pendant quelques années mais on peut dire qu'ils ne travaillaient qu'au profit de l'Hôpital-Général car ils apportaient au monastère, chaque année, force denrées et donnaient des sommes d'argent assez importantes pour aider les religieuses à payer leurs dettes.

Lorsque Pierre Mortrel se vit malade pour mourir, il se fit transporter à l'Hôpital-Général. Il endura avec une patience et une résignation vraiment chrétiennes de cruelles douleurs causées par l'hydropisie.

Mortrel mourut dans le cours de l'année 1711 et les religieuses de l'Hôpital-Général, reconnaissantes, le firent inhumer dans leur église et lui accordèrent les mêmes suffrages qu'elles donnaient aux membres de leur communauté.

A la mort de son mari, Adrienne de Lastre demanda comme faveur à se retirer à l'Hôpital-Général. Elle promettait de servir la communauté en qualité de *sœur tourière*. Cette demande fut accordée avec plaisir par les religieuses. La pieuse veuve se livra alors sans réserve aux exercices de la pénitence. Sur son corps, exténué par l'âge et le dur travail des champs, elle portait une ceinture de fer qu'elle ne quittait jamais.

Dans l'été de 1713, la veuve Mortrel, revenant de Québec extrêmement fatiguée, monta dans une charrette. Par une fausse manœuvre du conducteur de la voiture, elle tomba et une des roues lui passa sur la tête. Elle aurait dû mourir sur le coup. Elle attribua sa conservation à la protection spéciale de la Sainte Vierge à qui elle avait une tendre dévotion. La blessure qu'elle avait reçue à la tête se guérit après quelques jours, mais les douleurs ne cessèrent point, et la fièvre étant survenue, on proposa à la malade de recevoir les saints sacrements. Elle ne voulut pas cependant recevoir le Viatique dans son lit, et se rendit à l'église. Elle ressentit un mieux sensible toute cette journée. Le lendemain, fête de l'Assomption, on se rendit à sa chambre de grand matin. La veuve Mortrel était à genoux, appuyée à la muraille, le chapelet à la main. La religieuse s'approcha et constata qu'elle était morte.

Les religieuses de l'Hôpital-Général rendirent à la veuve Mortrel les mêmes honneurs

qu'elles avaient accordées à son mari. Elle fut inhumée dans l'église, à côté de lui, et eut les mêmes suffrages.

Dans le monde, les bienfaits sont bien vite oubliés. Il n'en est pas de même dans le cloître.

La donation consentie par Pierre Mortrel n'avait pas une valeur considérable. Tout de même, après deux siècles, les noms de Pierre Mortrel et de sa femme, Adrienne de Lastre, ne sont pas oubliés au vieux monastère. Dans la liste des bienfaiteurs de la maison, ils viennent immédiatement après celui de Mgr de Saint-Vallier, qui lui donna l'existence.

---

## UNE EPIDEMIE DE PETITE VEROLE A QUEBEC EN 1702-1703

---

"Un soir d'automne de l'année 1703 (1702), écrit M. l'abbé Casgrain, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* un chef sauvage mettait pied à terre à la basse ville, après avoir fait en canot d'écorce, quoique malade, le long trajet qu'il y a entre la Nouvelle-Angleterre et Québec. Si les citoyens de cette ville, qui l'avaient regardé débarquer avec indifférence, avaient soupçonné quel hôte terrible, quoique invisible, faisait son entrée avec

lui dans leurs murs, ils auraient reculé d'épouvante. Ce Sauvage reçut l'hospitalité dans une famille où il ne tarda pas à tomber dangereusement malade. Tout son corps se couvrit de pustules livides et infectes que l'on reconnut bientôt pour la petite vérole. Comme presque tous les Sauvages attaqués de cette maladie,il en mourut en peu de jours. Le gouverneur, M. de Beauharnois, lui fit faire des funérailles avec tous les honneurs qu'on avait coutume de rendre aux capitaines de sa nation."

Le nom de ce capitaine sauvage ne nous a pas été conservé. Nous avons retrouvé, cependant, son acte de sépulture aux registres de Notre-Dame de Québec.

"Le 19 octobre 1702, y lisons-nous, a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moy prêtre curé de Québec un chef de la mission du Sault, après avoir reçu le sacrement de pénitence, en présence de Jean Dubreuil, Jacques Michelon et un grand nombre d'autres personnes".

La petite vérole apportée par le chef sauvage se communiqua à la famille où il était mort, et de là par toute la ville.

Les annales de l'Hôtel-Dieu nous donnent des détails qui font frémir sur l'épidémie de petite vérole de 1702-1703. La mortalité, disent-elles, fut si grande que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts, et à assister les mourants. On portait chaque jour les corps dans l'église de la basse ville, ou dans

la cathédrale sans aucune cérémonie, et le soir on les inhumait quelquefois jusqu'à quinze, seize, dix-sept, dix-huit ensemble. Cela dura plusieurs mois, en sorte que l'on comptait sur les registres mortuaires plus de deux mille morts dans Québec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort.

L'annaliste des Ursulines parle ainsi du fléau :

"Nous n'avions rien négligé des moyens divins et humains pour nous préserver de la contagion : aucune religieuse ni pensionnaire n'allait au parloir, excepté les portières, les dépositaires et la mère supérieure, et nous fîmes une procession portant l'image de saint Roch, disant tous les jours après matines l'antienne et oraison de ce saint. On faisait aussi au dehors des prières publiques, telles que neuvaines de saluts, oraisons de quarante-heures et processions. Dans une de ces processions on porta les Saintes Reliques ; dans une autre, les statues de saint Roch et de saint Sébastien. Les neuvaines de saluts se faisaient alternativement dans les diverses églises de la ville, avec des exhortations à la pénitence pour apaiser la colère de Dieu."

De son côté, l'annaliste de l'Hôpital-Général écrit :

"La fin de l'année 1702 fut tristement remarquable par les ravages que commença à faire la petite vérole, qui fut apportée à Montréal par un sauvage venu de la Nouvelle-Angle-

terre. Cette maladie, qui en France n'est point méchante et qui, au plus, ne fait mourir que quelques enfants, fut si cruelle en ce pays, qu'elle enleva un grand nombre de personnes de tous les âges, depuis un bout de la colonie jusqu'à l'autre. Dans la ville de Québec, il mourut la quatrième partie des habitants en moins de trois mois; des familles entières furent détruites. Il est aisé de juger de la consternation dans laquelle était chacun."

Peu avant cette épidémie on avait ouvert un nouveau cimetière à Québec. Il se remplit si vite de victimes de la contagion que le peuple lui donna le nom de *Cimetière des Picotés*. Ce cimetière situé, en plein cœur de la ville, non loin de l'Hôtel-Dieu et du Séminaire, a gardé ce nom sinistre pendant un siècle et demi.

Nous venons de voir que l'on inscrivit sur les registres mortuaires de Québec plus de deux mille morts.

Il y a là une grosse exagération. Nous avons fait le relevé des registres de Notre-Dame de Québec, du premier jour de décembre 1702 à la fin de février 1703, durée de la contagion. Pour décembre 1702, nous avons trouvé 97 sépultures; janvier 1703 nous en donne 103; et février 1703, 37 sépultures; soit pour les trois mois 237 sépultures. Si à ces 237 morts, on ajoute une centaine à l'Hôtel-Dieu, une dizaine à l'Hôpital-Général et 5 au monastère des Ursulines nous arrivons à 352 morts. Et il est bon de remarquer que quelques-unes

de ces mortalités ont dû être causées par d'autres maladies que la petite vérole. On peut donc compter tout au plus 350 décès dus à la petite vérole. C'est déjà trop, mais il y a une marge assez grande entre 350 et 2000.

Les principaux citoyens de Québec enlevés par la contagion furent MM. Jacques Du Gué, officier dans les troupes de la marine; Charles Rageot, greffier de la Prévôté; Jacques Viennay-Pachot, "comte de Saint-Laurent"; Alexandre Peuvret de Gaudarville, greffier du Conseil Souverain; Charles Bécard de Grandville, procureur du Roi à la Prévôté; Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges; Jacques Perrot de Vildaigre; Nicolas Rageot de Saint-Luc, greffier de la Prévôté; Thierry Nolan; Alexandre Berthier de Villemur; Philippe-Olivier Morel de la Durantaye; Nicolas Volant; etc., etc.

Il ne faut pas confondre l'épidémie de petite vérole qui décima Québec en 1702-1703 avec les épidémies de grippe qui désolèrent la capitale en 1700-1701 et 1705-1706. L'épidémie de 1700-1701 enleva une centaine de personnes. Celle de 1705-1706 fit aussi un bon nombre de victimes.

---

# LA MARECHAUSSEE DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Par son édit signé à Condé, en Hainault, le 9 mai 1677, Louis XIV établissait un office de Prévôt de la Maréchaussée en la Nouvelle-France.

L'édit de création nous dit quelles étaient les attributions de la Maréchaussée:

"Les soins que nous avons pris de créer des offices de judicature et de les remplir de personnes d'une probité reconnue, pour juger et terminer les différends de nos sujets du pays de la Nouvelle-France, et pour punir les crimes suivant les lois de notre royaume, ont produit un très grand avantage à nos dits sujets, et il ne reste plus, pour la perfection de cet ouvrage, que d'établir une jurisdiction pour la recherche et punition des crimes qui pourront être commis par des gens sans aveu et vagabonds,demandant une justice plus prompte, ce qui étant premièrement de la fonction des prévôts de nos cousins les maréchaux de France, nous avons estimé nécessaire d'en créer un à l'instar d'iceux établis en notre royaume, et de remplir cette charge d'une personne dont la capacité, l'expérience et la vigilance nous sont entièrement connues.

"A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale,

nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable, créé, érigé et institué, créons, érigeons et instituons un office de prévôt de nos cousins les maréchaux de France en notre pays de la Nouvelle-France. *Pour informer contre tous prévenus de crimes, décreter et iceux juger en dernier ressort. Assisté de nos officiers Royaux ou de personnes graduées en nombre porté par nos ordonnances, particulièrement connaître de tous vols, assassinats, de guets-à-pens, meurtres commis par personnes non domiciliées, et généralement de tous les crimes dont connaissent les dits prévôts, suivant et conformément à nos édits et ordonnances,* auquel office nous avons attribué cinq cents livres de gages par chacun an, dont le fonds sera fait dant l'état des charges de notre Domaine d'Occident, ensemble le pouvoir de pourvoir aux six offices d'archers que nous avons pareillement créées pour exécuter ses ordonnances et decrets, et lui prêter main forte quand besoin sera, et auxquels nous avons pareillement attribué à chacun soixante livres de gage, dont le fonds sera fait dans le dit état......" (1)

*Prévôts de la Maréchaussée de Québec*

*Philippe Gaultier de Comporté.*—Le premier prévôt de la Maréchaussée, Philippe Gaultier de Comporté, fut nommé le 9 mai 1677

(1) **Edits et Ordonnances, vol. 1, p. 97.**

par l'édit qui créait son office. (1) Il décéda à Québec le 21 novembre 1682.

*Paul Denis de Saint-Simon.*—Nommé par le roi le 24 mai 1689. (2)

En 1714, Paul Denis de Saint-Simon donnait la démission de sa charge en faveur de son fils, Charles-Paul Denis de Saint-Simon. Pour une raison ou pour une autre, il voulut un peu plus tard retirer sa démission et reprendre son office, mais le Roi refusa de se prêter à ce marchandage.

En 1710, le 20 janvier, Paul Denis de Saint-Simon avait été nommé temporairement au Conseil Souverain, pour remplacer un conseiller absent. Le 12 mai 1714, le Roi retenait la première place vacante au Conseil pour M. de Saint-Simon et, en attendant, lui donnait séance au Conseil. Nommé le 1er avril 1717, pour remplacer Nicolas Dupont, il fut installé le 6 décembre 1717.

Paul Denis de Saint-Simon décéda à Québec le 14 octobre 1731.

*Charles-Paul Denis de Saint-Simon.*—Nommé par le Roi le 12 mai 1714 (3)

Le 2 novembre 1740, le gouverneur de Beauharnois proposait au ministre de nommer M. de Saint-Simon au Conseil Supérieur pour remplacer M.Guillimin, décédé depuis deux ans.

(1) **Edits et Ordonnances, vol. I, p. 97.**
(2) **Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.**
(3) **Edits et Ordonnances, vol. III, p. 92.**

L'intendant Hocquart, qui avait son candidat, s'opposa au choix de M. de Saint-Simon et gagna son point.

M. de Saint-Simon décéda à Québec le 7 septembre 1748.

*Charles-Denis Regnard Duplessis de Morampont.*—Nommé par le Roi le 1er mai 1749. (1)

Il fut le dernier prévôt de la Maréchaussée.

M. Duplessis de Morampont passa en France sur la fin du régime français et ne revint pas au pays.

*Greffiers de la Maréchaussée de Québec*

*René Hubert.*—Le premier greffier de la Maréchaussée de Québec fut René Hubert. Il fut nommé par commission de l'intendant Duchesneau le 22 septembre 1681. Le 20 avril 1700, le Roi donnait des lettres de provisions à Hubert. (2) En 1714, Hubert fut nommé greffier de la Prévôté de Québec. Il exerça les deux charges de greffier de la Prévôté et de la Maréchaussée jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 31 août 1725.

*Pierre Frontigny.*—Le 31 août 1725, l'intendant Bégon donnait une commission à Pierre Frontigny pour exercer la charge de greffier de la Maréchaussée en attendant le bon plaisir

---

(1) **Edits et Ordonnances, vol. III, p. 372.**
(2) **Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.**

du Roi. (1) Le 23 avril 1726, le Roi lui donnait les provisions de cette charge. (2)

M. Frontigny décéda à Québec le 17 avril 1728.

*Nicolas-Gabriel Aubin de l'Isle.*—Le 18 avril 1728, l'intendant Dupuy donnait une commission de greffier de la Maréchaussée à M. Aubin de l'Isle pour exercer en attendant le bon plaisir du Roi. (3) Ce ne fut que cinq ans plus tard, le 1er avril 1733, que le roi lui accorda des lettres de nomination. (4)

M. Aubin de l'Isle décéda à Québec le 8 février 1747.

*Jean-André La Maletie.*—Nommé par le Roi le 1er janvier 1748. (5)

En 1758, M. La Maletie, désireux de retourner en France, résignait sa charge de greffier.

*Jacques Perrault.*—Nommé par le roi le 1er mars 1758. (6) Il fut le dernier greffier de la Maréchaussée.

---

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 6. Information de vie et mœurs aux Archives de la province de Québec, pièce no 2056.

(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 6.

(3) Ordonnances des Intendants, cahier 12B. Information de vie et mœurs conservée aux Archives de la province de Québec, pièce no 2061.

(4) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 7.

(5) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 9. Information de vie et mœurs, conservée aux Archives de la province de Québec, pièce no 2119.

(6) Insinuations du Conseil Souverain, cahier II. Publiée dans Edits et Ordonnances, vol. III., p. 117. Information de vie et mœurs, conservée aux Archives de la province de Québec, pièce no 2151.

# UNE FAMILLE QUEBECOISE AU DIX-HUITIEME SIECLE

L'affreuse grippe qui, en 1918-1919, causa tant de ravages dans tout le pays était peut-être une visiteuse un peu oubliée dans Québec mais, sûrement, elle n'y était pas inconnue. Il y aura bientôt deux siècles et quart, elle avait fait dans la vieille capitale une incursion qui ne fut pas aussi désastreuse que celle de 1918-1919 mais n'en sema pas moins l'effroi et la mort dans plusieurs centaines de familles.

Dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* la mère Juchereau parle "des dangereux rhumes", qui, dans l'hiver de 1700-1701, firent mourir quantité de vieillards.

L'annaliste du monastère des Ursulines de Québec est plus explicite:

"Dans l'hiver de 1700-1701, dit-elle, il y eut à Québec des maladies populaires qui firent d'étranges ravages. Le mal s'annonçait par un mauvais rhume, auquel se joignait une fièvre ardente accompagnée de fortes douleurs de côté, et il emportait les personnes en peu de jours. La contagion, qui avait commencé sur la fin de novembre, se répandit bientôt dans toute la ville, et il n'y eût pas de maison qui ne fut changée en hôpital. Toutes les communautés furent attaquées en même temps, et à peine en

restait-il quelques-uns debout pour soigner et assister les autres."

Comme on le voit, l'annaliste des Ursulines pas plus que la mère Juchereau n'écrit le mot grippe, mais nous savons par ailleurs que c'est ce triste fléau qui sévit à Québec dans l'hiver de 1700-1701.

Une des premières victimes de l'épidémie de 1700-1701 à Québec fut le docteur Gervais Baudoin. Il décéda le 4 décembre 1700 et fut inhumé le lendemain dans la cathédrale.

Le docteur Baudoin laissait une veuve avec neuf enfants dont l'aîné avait à peine quinze ans et le plus jeune quatre ans et un mois.

Anne Aubert, veuve du docteur Baudoin, était une femme d'une énergie un peu rare. Avec le peu de revenus que lui avait laissés son mari elle réussit à faire instruire tous ses enfants et à en faire des membres utiles à la société. Il est vrai que M. Noël Le Gardeur de Tilly, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine et propriétaire de l'importante seigneurie de Tilly, lui fut d'un grand secours. Madame veuve Baudoin possédait dans la seigneurie de Tilly une terre de quatre arpents de front sur quarante de profondeur qui lui avait été adjugée par autorité de justice sur les héritiers de Benoît Boucher. Le 2 décembre 1708, le seigneur de Tilly, "désirant donner des marques de l'estime et considération que sa famille et lui avaient toujours eu pour les père et mère de la demoiselle veuve Aubert,"

érigeait en arrière-fief la terre qu'elle possédait dans sa seigneurie. Il joignit à cette terre toutes celles qui étaient en arrière, sur la même profondeur de quatre arpents. M. Le Gardeur de Tilly lui faisait ce beau don en la déchargeant de toutes les conditions ordinaires (Genaple, 2 décembre 1708).

Le 15 mai 1710, encore aux mêmes conditions, M. Le Gardeur de Tilly lui concédait un autre arrière-fief de huit arpents de front "à prendre au bout de la profondeur de la terre des héritiers de Jean Houle jusqu'à la profondeur de la seigneurie de Tilly." Ce nouveau don était fait pour les mêmes considérations que celui du 2 décembre 1708 (Rivet, 15 mai 1710).

Madame Baudoin mit ces deux arrière-fiefs en exploitation et c'est ainsi qu'elle réussit à élever sa nombreuse famille.

Anne Aubert mourut vingt-huit ans après son mari, à Québec, le 20 juin 1728. Un de ses fils fut Jésuite, un autre devint le médecin en vogue de Québec et un troisième eut l'honneur d'être proposé au roi comme membre du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France; parmi ses filles trois furent religieuses cloîtrées.

N'est-ce pas là une preuve que la Providence n'abandonne pas ceux qui ont confiance en elle et mettent en pratique l'axiome: aide-toi, le ciel t'aidera?

On nous saura gré, croyons-nous, de retracer en quelques lignes la carrière de chacun des

enfants issus du mariage de Gervais Baudoin et de Anne Aubert.

Marie-Anne, l'aînée, née à Québec le 8 juillet 1685, devint, le 6 février 1708, la femme de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine. Ce brave officier fut l'émule des d'Ailleboust de Manteht, des Le Moyne, des Saint-Ours qui jetèrent tant de lustre sur notre pays à l'époque des luttes de la Nouvelle-France avec la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur de Vaudreuil, écrivant au ministre Pontchartrain en 1710, disait de M. Hertel de Rouville qu'il était un des officiers les plus capables de toute la colonie. Le capitaine Hertel de Rouville décéda chevalier de Saint-Louis et commandant pour le roi au Port de Toulouse, île Royale (Cap Breton) le 30 juin 1722. Sa veuve s'en revint alors à Québec. L'intervention du gouverneur de Vaudreuil et de son frère, le Père Jésuite Baudoin, alors à Poitiers, en France, lui obtint du Roi une pension annuelle de trois cents livres, en reconnaissance des bons services de son mari. Madame Hertel de Rouville décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 26 octobre 1745. L'un de ses fils, René-Ovide Hertel de Rouville, joua un rôle important sous le régime anglais. C'est le célèbre juge de Rouville.

Gervais, né à Québec le 3 août 1686, embrassa la profession que son père avait exercée avec tant de succès. Son tact, son dévouement à ses patients, sa science médicale lui attirèrent

la meilleure clientèle de Québec. Comme son père, il devint le médecin attitré de presque toutes les communautés religieuses de la ville. Le docteur Baudoin décéda à Québec le 2 juillet 1752. Quand le père a été un citoyen irréprochable, le fils bien né doit s'efforcer de marcher sur ses traces. C'est ce que fit le docteur Baudoin. Son père avait donné à l'église un Jésuite et au cloître trois religieuses. Le docteur Baudoin fils en fit autant. Un de ses fils fut prêtre, une de ses filles religieuse de chœur au monastère des Ursulines de Québec, et deux autres entrèrent à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec où elles rendirent de grands services et firent l'édification de leurs compagnes.

Geneviève, née à Québec le 13 mars 1688, entra au monastère des Ursulines de Québec et fit profession sous le nom de mère Saint-Augustin. D'une santé très délicate, elle était néanmoins d'une humeur charmante. Son talent lui permettait de réussir en tout ce qu'elle entreprenait. La mère Saint-Augustin avait une très belle voix et elle l'employait absolument sans réserve à la gloire de Dieu. Maîtresse-générale des classes, elle sut se faire craindre tout en se faisant aimer par toutes les élèves. Attaquée d'une forte fièvre, la mère Saint-Augustin, si faible de santé, fut enlevée à l'affection de ses compagnes, après quinze jours de maladie, le 24 décembre 1739. Elle était dans

la quarante-neuvième année de son âge, et la trente-unième de sa profession religieuse.

Marie-Marguerite, née à Québec le 11 janvier 1690, avait à peine onze ans à la mort de son père, et elle songeait déjà à la vie religieuse. A quatorze ans et demi, Marie-Marguerite demandait son admission au noviciat de l'Hôpital-Général de Québec. Deux ans plus tard, à l'âge de seize ans et quelques mois, elle prononçait ses vœux sous le nom de mère Sainte-Agnès. Les annales du monastère font le plus bel éloge de cette femme. "Son obéissance envers ses supérieures ne connaissait point de bornes, disent-elles ; elle avait une humilité sincère et une grande charité pour les pauvres malades. Sa tendresse et sa compassion s'étendaient à tous également, et elle se retranchait sur ses repas pour leur donner quelque chose qu'elle savait leur faire plaisir. Elle était obligeante et officieuse et suppléait volontiers dans quelque emploi ou occupation que ce fût, étant charmée de trouver l'occasion de faire de bonnes œuvres et de rendre service à ses sœurs. Elle était la première à tous les exercices de communauté, avec une ponctualité et une ferveur qui édifiaient, et qui ne se sont jamais démenties. Elle a soutenu le chœur pendant plusieurs années, chantant et psalmodiant avec un zèle admirable. Elle ne montra pas moins d'intérêt pour tout ce qui regardait le bien et le bon ordre de la maison ; et elle s'est acquittée avec sagesse de toutes les charges où

elle a été employée. Elle a été secrétaire du chapitre près de quarante ans; en outre elle a été sacristine, dépositaire, assistante, et elle est décédée dans l'emploi de maîtresse des novices. La mère Sainte-Agnès avait un esprit vif et pénétrant, un air affable et gracieux. Sa piété était solide, intérieure et édifiante; elle donnait à la prière tout le temps que ses emplois lui laissaient libre, et elle nourrissait son âme par de saintes lectures qu'elle savait appliquer à propos. Elle priait beaucoup pour la conversion des pécheurs, et pour le soulagement des âmes du purgatoire. Elle avait une tendre dévotion à la Sainte Vierge, à saint Joseph, à notre père saint Augustin, aux neuf chœurs des anges et surtout à son ange gardien. Trois ou quatre fois la semaine, cette fervente épouse de Jésus-Christ s'unissait à son Seigneur par la sainte communion. Son amour pour le cœur sacré du même divin Sauveur lui fit adopter, de concert avec plusieurs autres religieuses de la communauté, une pratique spéciale de dévotion: c'était de passer chaque soir depuis sept heures jusqu'à matines devant le Très Saint Sacrement, et d'y faire, en union avec celles de sa société, amende honorable pour toutes les fautes qui se commettaient dans la maison et pour tous les outrages que Notre-Seigneur Jésus-Christ reçoit dans ce mystère adorable. Là, elle n'oubliait pas de prier pour ses sœurs décédées, et d'invoquer le secours de Dieu en faveur de toutes celles qui étaient encore dans

cette terre d'exil." La mère Sainte-Agnès décéda le 14 septembre 1757, après avoir reçu les sacrements avec une présence d'esprit et une piété admirables. Elle était dans la soixante-huitième année de son âge, et la cinquante-quatrième depuis son entrée en religion.

Michel, né à Québec le 27 mars 1691, entra dans la Compagnie de Jésus le 11 décembre 1713. Il fit son noviciat en France et revint au pays en 1728. Envoyé par ses supérieurs dans les missions de la Louisiane, il travailla de 1728 à 1748 à la conversion des Chactas, une des tribus les plus féroces de cette région éloignée. En 1749, le Père Baudoin était nommé supérieur-général de la mission de la Nouvelle-Orléans. Il reçut un peu plus tard des lettres de grand-vicaire de l'évêque de Québec dont la juridiction s'étendait alors sur toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord. Lors de l'expulsion des Pères Jésuites de la Louisiane en 1763, le Père Baudoin avait soixante-onze ans. Le Père Watrin, dans son ouvrage *Banissement des Jésuites dans la Louisiane,* écrit :

"Le Père Baudoin était infirme, comme on peut le croire d'un homme qui a passé trente-cinq ans dans la Louisiane, et de ces trente-cinq ans vingt environ au milieu des bois avec les Chactas ; et il n'avait ni parents ni relations en France, étant né au Canada. On lui permit de demeurer. On lui constitua une pension de neuf cents livres, qui équivaudrait

aujourd'hui en France à la somme de trois à quatre cents francs. M. Boré, ancien habitant du pays, lui offrit de se retirer sur sa terre, et prouva ainsi la sincérité de l'amitié qu'il avait toujours marquée aux Jésuites." Le Père Baudoin mourut à la Nouvelle-Orléans en 1768, à l'âge de soixante-dix sept ans et dans sa cinquante-troisième année de religion.

Louis, né à Québec le 1er octobre 1694, se mit dans le commerce et s'acquit une honnête aisance. Son rôle, pour être moins brillant que celui de ses frères, n'en fut pas moins utile à ses concitoyens qui l'élirent marguillier de l'église cathédrale de Québec. M. Baudoin avait également la confiance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France. M. Guillimin, conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, étant mort à Québec le 27 février 1739, MM. de Beauharnois et Hocquart proposèrent au ministre de le remplacer par M. Baudoin. Le 13 avril 1740, le ministre répondait ainsi à leur proposition: "A l'égard de la place de conseiller au Conseil Supérieur de Québec vacante par la mort du sieur Guillimin, Sa Majesté a jugé à propos de n'y pas pourvoir cette année malgré les bons témoignages que vous avez rendus du sieur Baudoin le jeune, que vous avez proposé pour cette place. Suivant ce que le procureur général m'a mandé du succès des conférences de droit qu'il tient, et suivant ce que vous en dites vous-mêmes, il y a plusieurs sujets qui

assistent régulièrement à ces conférences. Et comme il est juste de préférer ces sujets pour les places de judicature, lorsqu'ils en seront capables ,j'ai proposé à Sa Majesté de suspendre le remplacement de celle-ci pour savoir si parmi ces sujets il n'y en a pas quelqu'un qui puisse la mériter." M. Baudoin décéda quelques mois plus tard, le 23 juillet 1740. Il avait épousé une des filles du chirurgien Thimothée Roussel. Elle ne lui donna pas d'enfants.

Elisabeth, née à Québec le 19 novembre 1696, suivit sa sœur Geneviève au noviciat des Ursulines de Québec. L'annaliste de cette communauté dit de la mère Sainte-Thérèse de Jésus: "La vocation d'Ursuline semble lui avoir été indiquée par Dieu dès son bas âge, car tout son attrait et son plaisir était alors d'assembler des petites filles et de les composer en classes, comme il est d'usage au pensionnat. Ce zèle pour l'instruction de la jeunesse ne fit que s'accroître avec les années, et cette chère sœur nous en a donné des preuves bien précieuses. Elle était depuis cinq ans et demi dépositaire, quand elle fut atteinte de sa maladie mortelle. Naturellement faible et délicate, sa santé avait paru se fortifier avec les années, et nous la croyions tirée d'affaire, quand elle nous a soudainement échappé, au grand regret de toutes. Quant à elle, non seulement elle s'est soumise à la volonté de Dieu, mais encore elle le remerciait avec effusion de cœur, de ce qu'il daignait l'appeler à régner avec lui dans son

éternel royaume." C'est le 2 février 1747 que la mère Thérèse de Jésus décéda. Il y avait trente-un ans qu'elle était au service de la religion.

La lignée du docteur Baudoin est éteinte depuis longtemps. Mais les faits et gestes de cette famille québecoise du dix-huitième siècle ne méritaient-ils pas d'être mis sous les yeux de la génération actuelle?

---

## LES IRLANDAIS A QUEBEC EN 1710

---

M. A.-N. Montpetit écrivait dans *Nos Hommes Forts,* il y a déjà trente-deux ans:

"Vlà les Irlandais!

"Avec ce cri, on a fait la police pendant de longues années, dans les deux quartiers les plus populeux de Québec, les quartiers Saint-Jean et Saint-Roch.

"Les Irlandais!

"A ce cri, la rue se vidait comme par enchantement; hommes, femmes, enfants rentraient au gîte en toute hâte."

Puis, avant de raconter les exploits de Castérat, M. Montpetit expliquait que dès leur arrivée à Québec, au commencement du dix-neuvième siècle, les Irlandais devinrent les ennemis jurés des Canadiens-Français.

Si M. Montpetit avait connu l'épisode que nous allons raconter ici il aurait fait remonter au commencement du dix-huitième siècle ce que nous pouvons appeler la première querelle entre Irlandais et Canadiens-Français, à Québec.

Au mois d'août 1710, le navire la *Belle Brune,* commandé par le capitaine Patrick French, était dans le Cul-de-Sac, à Québec. Le capitaine French et tout son équipage étaient des Irlandais. Le navire la *Concorde,* commandé par le capitaine Claude Duboct, était ancré à quelques pieds de la *Belle Brune.* L'équipage de la *Concorde* était canadien-français. Les matelots de ce dernier navire s'étant par erreur emparé d'une futaille vide de vin d'Espagne appartenant au capitaine French, celui-ci leur ordonna de rapporter la futaille à son bord. Les matelots ayant répondu un peu cavalièrement, French leur donna des coups de canne. Il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux étoupes. Irlandais et Canadiens se donnèrent des coups. Il semble que les Irlandais eurent le dessus dans cette rencontre.

Le soir du même jour, les deux équipages en vinrent de nouveau aux mains. Cette fois, les honneurs furent plus partagés, mais un matelot de la *Concorde,* Jean Cheveleau, fut blessé assez grièvement pour recourir aux soins de deux chirurgiens de Québec, Jean de Mosny et Gaspard Emery.

L'altercation avait eu lieu le 30 août. Deux jours plus tard, sur la poursuite de Paul Denys

de Saint-Simon, armateur de la *Concorde,* le lieutenant général de la Prévôté, M. de Bermen de la Martinière, condamnait le capitaine French à payer au matelot Cheveleau la somme de trente livres "pour ses aliments et médicaments."

Les parties plaidaient alors elles-mêmes leurs causes. Les avocats n'avaient pas encore le droit de plaider devant nos tribunaux.

Procédure qui surprendrait un peu aujourd'hui, une fois le jugement rendu, French présenta une requête au juge de la Martinière le recusant à cause de sa parenté avec M. de Saint-Simon. "Vue la présente requête, disait-il, il vous plaise vous déporter de la connaissance du fait en question attendu que vous êtes allié au degré de l'Ordonnance au d. sieur de Saint-Simon comme ayant épousé sa nièce de laquelle vous avez des enfants vivants, vous étant assez connu que le dit navire *La Concorde,* cargaison et équipage, lui est entièrement adressé et qu'il en est entièrement le maître, que d'ailleurs il en épouse tous les intérêts comme il est de son devoir."

Le 3 septembre 1710, M. de la Martinière rendait son jugement sur la requête du capitaine French. "Disons, disait-il, que dans le fait dont il s'agit il n'est point question de parenté ou d'alliance entre le dit sieur de Saint-Simon et nous lieutenant général, que la famille ni les domestiques du dit sieur de Saint-Simon n'y sont aucunement intéressés; que nous ne l'avons

regardé que comme procureur du bourgeois et du capitaine de la *Concorde,* et conséquemment en la place de celui qui pouvait poursuivre l'injure prétendue faite à son équipage, lequel équipage n'est pas moins notre justiciable que celui de la *Belle Brune* qui n'ont rien de commun avec leur cargaison dont nous pourrions être juge, le dit sieur de Saint-Simon ne faisant l'exploitation de la sienne que comme commissionnaire,à bien plus forte raison des personnes, attendu que tous les délits sont personnels, et ne regardent que ceux qui les ont commis, outre qu'il est ordonné à tous juges de poursuivre incessamment les crimes qui seront venus à leur connaissance, mais on lui a demandé justice et il a fait son devoir; cependant pour faire voir que ce n'est point un intérêt sordide qui nous fait agir, nous nous en rapportons et différons volontiers à tout ce qu'il en plaira ordonner par messeigneurs les intendants ou l'un d'eux, ou par nos seigneurs du Conseil."

French, en plaideur avisé, porta son appel devant le Conseil Supérieur. Celui-ci, le 5 septembre 1710, lui donna raison sur toute la ligne. Il déclara nulle toute la procédure faite par M. de la Martinière et ordonna une nouvelle audition devant un des membres du Conseil nommé *ad hoc.*

Il n'appert pas que les choses furent poussées plus loin. M. de Saint-Simon en avait probablement assez de ce jugement.

De nos jours on se plaint beaucoup de la

lenteur de la justice. Sous le régime français, la justice avait ses défauts, mais il nous semble que les plaideurs obtenaient le redressement de leurs griefs beaucoup plus vite qu'aujourd'hui. Le cas que nous rapportons ici en est un exemple typique. Le matelot Cheveleau avait été blessé le 30 août. Le 3 septembre, le juge de la Martinière lui accordait des dommages, et le 5 septembre, le Conseil Supérieur se prononçait en appel sur le même cas.

La *Concorde* dont il a été question ici, évidemment, était un navire malchanceux. Huit mois après l'incident de Québec, en mai 1711, il allait se briser sur les récifs de la baie des Sept-Iles et son armateur était obligé de l'abandonner.

---

## UN PROJET DE LOTERIE POUR LA CATHEDRALE DE QUEBEC EN 1723

---

L'historien Garneau, parlant de la cathédrale de Québec, dit que vers 1768 ou 1769, le Conseil exécutif de la Province songea à s'emparer de ce vieux temple catholique pour le faire servir au culte protestant.

"Il fut question, écrit-il, de créer une grande loterie de dix mille billets d'une valeur

totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale incendiée durant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la Société Biblique, on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens."

Rien de nouveau sous le soleil! Si les membres du Conseil exécutif de la Province croyaient faire une grosse découverte en suggérant de reconstruire la cathédrale à l'aide d'une loterie, ils se trompaient grossièrement. Près d'un demi siècle avant eux un humble chanoine du chapitre de Québec avait songé à une loterie pour rebâtir la cathédrale de Québec. Le chanoine Hazeur de l'Orme, envoyé en mission en France par ses confrères du chapitre de Québec, leur écrivait de Paris, le 8 juin 1723:

"Je pourrais aussi proposer, l'année prochaine, en cour, la nécessité qu'il y a de bâtir une cathédrale autre que celle qui est actuellement. Il faut, pour en venir à bout, que Mgr de Québec conjointement avec MM. les gouverneur et intendant, demande à la cour de nous aider. Or comme la cour n'est pas fort pressée de débourser de l'argent, il faudrait seulement lui demander la permission de faire deux ou trois loteries dans Paris. Nous pourrions par là réussir. L'église de St-Sulpice de Paris ne se bâtit que par ce moyen. Voyez comme cela se fait: l'on propose une loterie, par exemple pour

St-Sulpice, les billets sont de un franc, chacun prend ses billets au lieu marqué pour cela; et quand la loterie est remplie, c'est-à-dire qu'il y a des billets pour cent ou deux cent mille livres, l'on commence sur la somme totale par payer tous les frais de la loterie. Ensuite l'on prend par chaque cent mille francs quinze mille livres pour l'église St-Sulpice, et du reste de l'argent l'on en fait des lots de 100, 200, 500 plus ou moins, que l'on tire dans un jour marqué, suivant que le sort en décide, comme l'on a coutume de faire dans les loteries ordinaires. L'on pourrait en Canada introduire cet usage; c'est une fureur à Paris pour ces sortes de loteries, c'est à qui y mettra. Il y a des mois à St-Sulpice qui vont jusqu'à deux cents mille livres de fonds."

Les chanoines de Québec ne goûtèrent guère le moyen suggéré par M. Hazeur de l'Orme. Ils lui répondirent:

"Pour ce qui regarde la construction d'une nouvelle cathédrale, nous en trouvons le dessein aussi beau que les moyens de l'exécuter nous paraissent difficiles. L'expédient que vous nous proposez n'est propre que pour la France, car que faire en un pays où il y a si peu d'argent et où d'ailleurs ceux qui ont le maniement des affaires sont entièrement opposés aux loteries dont vous nous parlez. Si les messieurs du Séminaire voulaient nous aider en cette affaire, et se charger avec nous du soin de former ces loteries, pour lors on pourrait compter voir

quelque chose et espérer un heureux résultat; sans cela nous n'y croyons point."

Comme on le voit le projet des membres du Conseil exécutif n'émettait rien de nouveau. Leur suggestion n'était qu'une seconde édition de l'idée du chanoine Hazeur de l'Orme.

---

## LES "NUMEROS" DES CHARRETIERS A QUEBEC EN 1727

---

A Québec, à Montréal et dans presque toutes les villes de la province de Québec les cochers et charretiers portent des "numéros" soit sur eux, leurs chevaux, voitures ou charrettes. A quand remonte cette réglementation?

Nous ne pouvons, évidemment, répondre pour toutes les villes de la province, mais à Québec, les charretiers sont obligés de porter des "numéros" depuis bientôt deux siècles. Comme on le voit, nous devons bien des règlements utiles au régime français.

C'est l'intendant Dupuy, par son ordonnance du 21 mai 1727, qui força les charretiers de Québec à prendre des numéros du bureau de l'Intendance et à les placer sur leurs véhicules.

La partie de l'ordonnance qui nous intéresse se lisait comme suit:

"Ordonnons que tous les charretiers et voituriers, travaillans et voiturans journellement dans la ville, huit jours après la publication de la présente ordonnance, ce qui échera au lendemain, et surlendemain de la Pentecôte, pendant lesquels jours et les suivants, ils seront tenus de venir donner leur nom, et se faire enregistrer au bureau de l'intendance, et prendre le numéro qui leur sera donné, pour être mis à leurs charettes, et tombereaux, et remis quand ils seront cassés ou offensés sous peine de confiscation, la dite huitaine passée de tous les tombereaux et charettes qui ne seront point numérotés et marqués, et qui seront trouvés menant dans la ville sable et matériaux pour les bâtiments, à moins qu'ils ne soient réclamés par quelque particulier officier ou bourgeois de la ville, à qui nous permettons au défaut des charretiers de la ville, de se servir de leurs domestiques, et des charettes et tombereaux à eux appartenans, sans être tenus de les faire marquer et numéroter aussy bien qu'aux gens de la campagne, lesquels ameneront de loin, tant (pour) les besoins de chauffage que les bois, pierres et autres matériaux pour le service des bâtiments, permettons aux gens des champs, qui voudront après le temps de leurs travaux faits à la campagne, venir voiturer et charroyer journellement pendant un certain temps dans la ville, de le faire après être venus le déclarer au bureau de l'intendance où il leur sera donné une lettre de l'alphabet pour être

mise sur leurs traînes, tombereaux et charettes, en exemptons seulement les habitants des campagnes qui viennent jour par jour apporter les provisions à la ville, et qui s'en retournent à la campagne, après avoir livré leurs provisions. ."

---

## TUILERIES ET BRIQUETERIES A QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

---

Le 28 septembre 1685, l'intendant de Meulles écrivait au ministre:

"La plupart des incendies qui arrivent dans ce pays, viennent de ce que les maisons sont toutes couvertes de bardeau fait de cèdre qui est fort susceptible du feu; c'est ce qui m'a fait chercher avec soins les moyens de prévenir ces malheurs et m'a engagé à faire la dépense d'une petite tuilerie pour introduire ici l'usage de la tuile. Je me suis contenté d'en faire faire quelques milliers cette année dont je ferai couvrir une partie de quelque maison qui se trouvera la plus exposée au vent de nord-ouest et nord-est d'où viennent les grandes gelées. Si cette tuile y résiste elle fera un grand bien au Canada, étant certain qu'on ne manquera point après cette épreuve d'en couvrir les maisons. J'ai fait faire un fourneau pour cet effet et ai

envoyé quérir de la terre assez loin, et ai fait chercher des ouvriers de tous côtés. Cela a fait quelques frais que je ne doute point que vous n'approuviez beaucoup, mais craignant que ceux qui m'ont fait cette tuile ne soient pas fort habiles, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'ordonner qu'on m'en envoie de bons par les premiers vaisseaux de l'année prochaine. C'est un projet qu'il ne faut point abandonner, étant de très grande conséquence pour le pays." (1)

Le 8 mai 1686, le marquis de Denonville écrivait à son tour au ministre:

"Le bardeau dont toutes les maisons sont couvertes est une chose si dangereuse que l'on ne se garantira jamais des malheurs du feu si l'on n'a recours à l'ardoise et à la tuile. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien le bardeau de cèdre dont on se sert est dangereux, des allumettes souffrées ne sont pas plus aisées à prendre feu.

"Il n'y a que deux jours que j'ai vu tomber une étincelle d'une cheminée sur le toit de la maison du fort qui y mit le feu, de manière que si cela avait été de nuit tout aurait été embrasé. Il serait bien nécessaire d'envoyer de France de bons tuiliers pour faire de bonnes tuiles capables de résister au grand froid. Si on ne tient la main à faire changer les couvertures, jamais Québec ne se saurait garantir de

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 7.

l'incendie. Je suis dans des alarmes continuelles pour ma maison et pour la ville." (1)

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Champigny demandaient de nouveau au ministre de leur envoyer des tuiliers.

"Les ouvriers que vous avez fait envoyer cette année, Monseigneur, écrivaient-ils, sont ici employés. Nous aurions bon besoin de briquetiers et tuiliers, n'y en ayant pas parmi nos soldats, et c'est ce qu'il y aurait de très nécessaire pour se garantir du feu."

Dans la même lettre, MM. de Denonville et Champigny écrivaient:

"Quand Monseigneur nous ordonne de faire couvrir de tuile le magasin à poudre, il ne sait pas qu'il n'y en a pas une seule en Canada; à faute de cela, on a acheté de l'ardoise pour le couvrir." (2)

Le 6 novembre 1688, l'intendant Champigny était tout heureux d'annoncer au ministre qu'une tuilerie était enfin en exploitation à Québec.

"Les nommés Landron et l'Archevêque, deux des meilleurs habitants de Québec, ont commencé un établissement considérable pour faire de la brique, de la tuile et des pots de terre, ce qui serait très utile au pays, mais les ouvriers leur manquent, les meilleurs tuiliers étant morts. Monseigneur est supplié de vouloir bien ordonner au sieur de Lombar, com-

---

**(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.**
**(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 9.**

missionnaire de Marine à Bordeaux, d'engager deux tuiliers, deux briquetiers et deux potiers, et de les faire embarquer sur le premier navire qui viendra en ce pays, afin qu'ils puissent travailler la même année; si Monseigneur ne veut point faire la libéralité de cette dépense elle se pourra prendre sur les fonds qui seront destinés pour ce pays." (1)

La briqueterie ou tuilerie des sieurs Landron et Larchevêque s'élevait sur la rive gauche du ruisseau Lairet. Elle était à quelques arpents de la maison domaniale que les Jésuites avaient fait bâtir sur leur seigneurie de Notre-Dame des-Anges. (2)

Nous ignorons combien d'années la briqueterie de MM. Landron et Larchevêque fut en exploitation. Elle disparut peu après 1700, croyons-nous.

En 1728, M. Gaspard Adhémar de Lantagnac, officier dans les troupes, neveu du gouverneur de Vaudreuil, demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie près de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage aux ouvriers que M. de Lantagnac faisait venir de France pour travailler à sa tuilerie.

Le 25 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre de Maurepas:

---

**(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 10.**
**(2) J.-Edmond Roy, La Justice Seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges, p. 4.**

"Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera." (1)

La tuilerie de M. de Lantagnac eut une existence éphémère.

En 1732, M. Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, officier dans les troupes, reprit l'établissement de M. de Lantagnac.

A la fin d'octobre 1732, il passait en France et remettait au comte de Maurepas, président du Conseil de marine, un mémoire dans lequel il proposait d'établir à Québec des fournaux à tuiles. Il offrait de faire l'opération pour son compte si on lui avançait 6,000 livres, ou de diriger les travaux si elle était faite pour le compte du roi. Le roi ne pouvait lui procurer les 6,000 livres demandées mais s'engagea à lui donner des secours s'il avait des succès dans son entreprise.

M. des Méloizes ayant fait de nouvelles instances, M. de Maurepas, au nom du roi, lui accorda, le 20 avril 1734, l'avance de 6,000 livres pour tenter l'entreprise d'un fourneau à tuile.

Le 13 octobre 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet de

---

**(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.51.**

la fabrique de tuile établie par M. des Méloizes:

"A l'égard de l'établissement du fourneau à tuile projetté par le sieur des Méloizes, cet officier avait demandé en France dès l'année 1733 quelques ouvriers. La personne qu'il avait chargé de lui en envoyer ne l'a point fait. Le hasard en a procuré un l'année dernière au sieur des Méloizes. C'était un engagé venu par les vaisseaux marchands; il l'a trouvé assez au fait pour instruire d'autres ouvriers, il l'a employé l'été dernier avec succès, il lui a fait faire quatre milliers de tuiles qui nous ont paru d'une aussi bonne qualité que celles que l'on fait en France, elles sont sonnantes, bien ceintes et bien moulées. Le sieur Hocquart les a fait employer au pignon du nord-est du bâtiment de la potasse, mais quelque bon que nous paraisse cet essai, il n'y a que l'épreuve d'un ou deux hivers qui puisse nous faire juger de la bonne qualité de cette tuile. Nous serons attentifs à ne point nous laisser tromper. Ce premier essai n'a pas laissé que de coûter au sieur des Méloizes. Il lui a fallu rétablir le fourneau à briques que le sieur de Lantagnac avait abandonné, et faire d'autres dépenses en ustensiles et bestiaux, dont il ne peut se dédommager qu'en augmentant sa manufacture, ce qu'il ne peut faire qu'après qu'il sera pleinement assuré du succès. Il est très capable de suivre cette entreprise, et ne s'engage qu'avec prudence dans les dépenses

qu'il conviendra de faire pour cela. M.Hocquart lui a fait donner jusqu'à présent 200 livres seulement sur les 600 livres qu'il a ordre de lui faire prêter sur la nouvelle monnaie de carte. Il n'a pas eu besoin d'une plus forte somme pour commencer cet essai, et ne demandera à M. Hocquart le restant des 600 livres, qu'après que l'on aura connu dans le cours de deux années l'impression que la rigueur de deux hivers aura faite sur les quatre milliers de tuile qui ont été fabriquées et posées sur la couverture du Palais. Ainsi cet officier est dans la nécessité de suspendre ses travaux jusque au printemps de 1737. Il n'y a aucun risque avec le sieur des Méloizes pour le remboursement des 2000 livres dans le temps fixé, ni pour le restant de la somme de 4000 livres si cette entreprise réussit." (1)

Le 26 avril 1736, M. de Maurepas écrivait à M. des Méloizes qu'il était heureux d'apprendre que la tuile qu'il fabriquait était aussi bonne que celle que l'on faisait en France.

Le 12 octobre 1736, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre:

"Les sieurs de Beauharnois et Hocquart ont fait visiter les 3500 tuiles qui furent posées l'année dernière sur le toit d'un des magasins du Roi et que le sieur des Méloizes avait fait fabriquer. Il ne s'en est trouvé sur cette quantité que 35 qui ont été gâtées et endommagées

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.63.

par la gelée, ce qu'ils attribuent à un défaut de cuisson auquel nous croyons qu'on peut remédier. Cependant pour s'assurer davantage de la quantité de cette tuile ils sont convenus avec le sieur des Méloizes qu'il suspendrait ses travaux jusqu'à l'année prochaine. Ils feront faire alors une nouvelle visite de ces mêmes tuiles, et s'il est reconnu que les gelées d'hiver n'ayant fait aucune impression sur ce qui reste de bon, le sieur des Méloizes prendra les mesures nécessaires pour continuer son entreprise. Il sent aussi bien que les sieurs de Beauharnois et Hocquart qu'il ne serait pas prudent de se livrer dans des dépenses sans être pleinement assuré du succès. Au surplus, le sieur Hocquart veillera au remboursement des 2000 livres qui ont été avancées à cet officier, et il n'y a aucun risque à courir pour cette somme et pour les 4000 livres restantes si l'emprunt a lieu." (1)

Le 8 novembre 1737, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre:

"Nous avons fait faire une nouvelle visite des 3500 tuiles de la fourniture du sieur des Méloizes qui avait été posées sur le toit d'un des magasins du Roi en 1735. Il fut reconnu l'année dernière que de ce nombre il n'en avait péri par les gelées que 35. Il s'en est trouvé plus de 200 dans la seconde visite. Les ouvriers qui y ont assisté avec nous estiment que le

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.65.

mortier avec lequel les tuiles avaient été posées n'avait point séché assez promptement, qu'il avait humecté et attendri les tuiles que la gelée étant survenue, elle les avait fait rompre en les bouleversant. Nous avons d'autant plus lieu de le croire ainsi que dans le nombre des 3500 le sieur des Méloizes en avait fait faire 250 percées et qui ont été posées au même toit avec des clous sans mortier, de la même manière qu'on pose les ardoises. Il ne s'en est trouvé de ces dernières qu'une seule de rompue par l'effort de la gelée pendant les deux hivers qu'elles y ont été exposées quoiqu'elles ne fussent pas d'une meilleure qualité que les autres, ayant été faites de la même terre et cuites dans le même fourneau. Ainsi il y a toute apparence qu'on réussira par la suite à faire des tuiles de bonne qualité. Mais le sieur des Méloizes, avant de faire une entreprise considérable, veut être pleinement convaincu du succès. Le dommage arrivé l'hiver dernier l'avait extrêmement découragé et il était dans le dessein d'abandonner et de rembourser les 2000 livres que le sieur Hocquart lui avait fait avancer. Nous l'avons engagé à faire faire encore l'été prochain un nouvel essai de tuile percée pour poser à clous. Il demande que l'épreuve en soit faite pendant deux hivers, et si ce nouvel essai réussit, il se déterminera à faire un établissement solide. Les accidents du feu sont si fréquents en ce pays que nous prendrons sous le bon plaisir de Sa Majesté tous les moyens

praticables pour nous en préserver. Nous laisserons toujours en place les 250 premières tuiles percées et s'il ne leur arrive pas plus de dommage qu'elles en ont souffert, le sieur des Méloizes, travaillera encore plus sûrement après le second essai." (1)

Le 27 avril 1741, le président du Conseil de marine informait M. des Méloizes qu'il lui accordait un délai de trois ans pour rembourser les 2000 livres que le roi lui avait avancées pour poursuivre son entreprise.

Le roi lui-même s'intéressait à la fabrication de cette tuile. Le 12 mai 1741, il faisait écrire à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il avait appris avec beaucoup de plaisir que l'essai de M. des Méloizes avait réussi et que ses tuiles s'étaient bien conservées.

Dans le mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 24 mars 1744, il est encore question des tuiles fabriquées à Québec. Sa Majesté y disait: "Les expériences réitérées qu'on a faites des tuiles fabriquées dans la colonie ne laissent plus de doutes sur leur solidité, et ils (MM. de Beauharnois et Hocquart) ne doivent rien négliger pour engager les particuliers à s'en servir pour la couverture de leurs bâtisses. Sa Majesté espérait que le sieur Cotton reprendrait les travaux de sa tuilerie interrompus à cause de la rareté des vivres.

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.67.

Le sieur Cotton, croyons-nous, avait remplacé, un peu après 1741, M. des Méloizes, occupé par son service militaire, dans la fabrication de la tuile.

Dans le mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 28 avril 1745, nouvelle allusion aux tuiles fabriquées à Québec: "La qualité des tuiles fabriquées dans la colonie ne laissant rien à désirer, ils (MM. de Beauharnois et Hocquart) en feront usage pour la couverture des poudrières et encourageront sa production."

Voilà tout ce que nous avons trouvé aux Archives du Canada et aux Archives de la province de Québec sur les tuileries et briqueteries à Québec sous le régime français.

---

## LES PROTESTANTS A QUEBEC SOUS L'ANCIEN REGIME

---

Sous l'ancien régime, très peu de protestants eurent la chance de s'établir au Canada. On ne les souffrait pas plus ici qu'on ne les endurait en France. A Québec, pendant toute la durée du régime français, il n'y eut jamais à la fois plus de dix ou douze protestants, et encore était-il bien entendu qu'ils n'étaient ici que de *passage*.

Le 20 avril 1741, le président du Conseil de marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il lui était revenu, que parmi les commis que les négociants de France entretenaient à Québec, il s'en trouvait plusieurs qui étaient de la religion prétendue réformée. Le président du Conseil de marine donnait instruction au gouverneur et à l'intendant de vérifier les faits *sans faire d'éclats.*

Le 18 septembre 1741, MM. de Beauharnois et Hocquart répondaient au ministre:

"Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 20 avril dernier.

"Il y a actuellement à Québec neuf particuliers de la religion prétendue réformée commis et associés des négociants de France; nous pouvons vous assurer, Monseigneur, qu'il n'y a aucun d'eux dont la conduite soit répréhensible."

MM. de Beauharnois et Hocquart joignaient à leur lettre la liste des personnes de la religion prétendue réformée qui étaient alors à Québec, commis des négociants de France.

C'étaient:

1—Le sieur Payé, associé des sieurs Rayly père et fils, de Montauban.

2—Le sieur Petit, commis du sieur Paye.

3—Le sieur Mounier, commis du sieur Vessière de Larochelle.

4—Le sieur Mounier, commis du sieur Desauniers, marchand de Québec.

5 et 6—Les sieurs Thouron frères, associés et commis des sieurs Boudet, de Larochelle.

7 et 8—Les sieurs Havy et Lefebvre, associés et correspondants des sieurs Dugard et compagnie, de Rouen.

9—Le sieur Turpin, commis de LeVieux et Compagnie, de Rouen.

Trois ans plus tard, M. l'abbé Jacreau, faisant le recensement de la paroisse de Québec, nous donne les noms des protestants établis ou de passage dans la ville:

1—Le sieur Jarnac, marchand forain (chez M. Pétrimoulx) huguenot, 28 ans.

2—Jean-Mathieu Mounier, négociant, marchand-forain, huguenot, 29 ans.

3—Jean-Adam Mounier, huguenot,22 ans.

4—François Avis (Havy) négociant, normand, huguenot, 35 ans.

5—Jean Lefebvre, négociant, normand, huguenot, 30 ans.

L'abbé Jacreau donne bien le nom du sieur Touron, négociant, marié à Elisabeth Gatin, mais ne dit pas qu'il appartenait à la religion réformée.

Le 30 mai 1754, le président du Conseil de marine faisait part à MM. Duquesne et Bigot des plaintes qui étaient revenues au roi sur le nombre croissant de protestants établis au Canada depuis quelques années. Leur conduite, disait le ministre, devenant plus dangereuse, il convient de prendre des mesures à leur égard. On devra constater leur nombre, leurs noms,

leur profession, l'état de leurs familles, leur durée de séjour et leur conduite. MM.Duquesne et Bigot devaient faire sortir du pays tous ceux qui étaient de nationalité étrangère et conférer avec l'évêque sur ce qu'il convenait de faire pour ceux qui étaient Français.

Le 15 juillet 1755, le président du Conseil de marine, dans une lettre à MM. de Vaudreuil et Bigot, revenait sur le même sujet. Il leur demandait des renseignements sur les agissements des protestants établis au Canada. Mgr de Pontbriand, disait-il, prétend, d'un côté, qu'il y en a parmi eux dont la conduite est suspecte et dangereuse; de l'autre, MM. Duquesne et Bigot affirment qu'il ne leur est revenu aucune plainte contre eux, qu'ils ont toujours été soumis aux lois et à la police, qu'ils ne font point d'assemblées, qu'ils forment quatorze quarts du commerce du pays, et que, si on les en chassait, ce serait faire un grand tort à la colonie, les négociants canadiens n'étant pas en assez grand nombre ni assez riches pour fournir tout ce qui est nécessaire. Le président du Conseil de marine terminait en ordonnant à MM. de Vaudreuil et Bigot de se concerter avec l'évêque pour vérifier ses soupçons. Il demandait de plus une liste des protestants de nationalité étrangère.

La guerre entre la France et l'Angleterre qui survint peu après en occupant le gouver-

neur et l'intendant à la défense du pays, accorda un répit aux quelques protestants qui habitaient le pays.

---

## UNE EPIDEMIE A BORD DU *RUBIS*, A QUEBEC, EN 1740

---

Le 10 juin 1740, le vaisseau du Roi le *Rubis*, partait de Larochelle pour Québec. Outre Mgr de Lauberivière et plusieurs prêtres, le *Rubis* amenait ici un bon nombre de passagers.

Peu après avoir laissé les côtes de France, la maladie se déclara parmi les passagers et les hommes de l'équipage du *Rubis*. C'était une fièvre continue, accompagnée de violents transports au cerveau.

A son arrivée au Pot-à-l'eau-de-vie (Brandy Pot), le 27 juillet, plus de 160 personnes étaient malades sur *le Rubis*. Les matelots étaient tellement affaiblis que M. de LaSaussaye, commandant du vaisseau, fut obligé de dépêcher une chaloupe à Québec pour demander à l'intendant Hocquart de lui envoyer 50 des meilleurs matelots de la rade de Québec afin de mettre *le Rubis* en état de continuer son voyage.

M. Hocquart fit diligence et peu de jours

après deux bâtiments remplis de pilotes et de manœuvres arrivaient au secours du *Rubis*. L'un de ces bâtiments demeura avec le vaisseau du Roi, et l'autre amena à Québec la plupart des malades pour les faire soigner à l'Hôtel-Dieu.

"Je n'ai jamais vu tant de malades chez nous, écrivait la mère Sainte-Hélène; les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits, tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts."

On sait que Mgr de Lauberivière qui s'était dévoué auprès des malades du *Rubis,* succomba à la contagion treize jours après son arrivée à Québec.

Nous donnons ici la liste complète des malades du *Rubis* qui furent soignés à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle est extraite des registres des malades de cet hôpital.

*Equipage du Rubis (août 1740)*

M. François Pomier, chirurgien, sorti le 22.

Jean Chabot, matelot, sorti le 11.

Jean Caraigne, matelot, sorti le 11.

Pierre-Marie Le Brun, soldat, sorti le 21.

Etienne Laborde, matelot, natif de Bayonne, âgé de 45 ans, mort le 24 février 1741, muni des sacrements.

Jean Baste, soldat, sorti le 24.

Jean Chonaleuse, sergent suisse, mort le 15, muni des sacrements de l'église.

François Pronto, des Sables-d'Olonne, âgé de 52 ans, mort le 11, muni des sacrements de l'église.

Jean Goutras, matelot, sorti le 31.

Alexandre Ratasse, pilotin, de Dunkerque, âgé de 18 ans, sorti le 11.

Pierre Pidra, matelot, sorti le 30.

René Dago, de Redon, en Bretagne, âgé de 26 ans, soldat de marine, mort le 13, muni des sacrements.

Hyacinthe Chabduc, pilotin, sorti le 14.

Pierre Favron, matelot, sorti le 1er novembre.

Jean Placé, soldat de marine, sorti le 3 septembre.

Pierre La Coste, matelot, sorti le 22.

Jean Nouveau dit l'Espérance, soldat, sorti le 11.

Augustin Guignard, sorti le 31.

Pierre Gasguet dit Latourte, soldat, sorti le 31.

Jean Brun, de Libourne, matelot, âgé de 24 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.

Jacques Raphin, matelot, sorti le 11.

Jean de Trouille, matelot, sorti le 22.

François Marquis, charpentier, sorti le 18.

Jean-Baptiste Boussard dit Laforme, soldat, sorti le 12 septembre.

Jean de Laurent, matelot, sorti le 16.

Philibert Pato, matelot, sorti le 25. (Entré le 2 septembre, sorti le 9).

Luc Romo, matelot, sorti le 11.

René Barbo, matelot, sorti le 11.

Félix Gibon, matelot, sorti le 26.

Augustin Dignefolo, soldat, sorti le 11.

Augustin Billon, matelot, sorti le 15 septembre.

Rencontre, soldat sans parole, mort le 8.

M. Dufront, écrivain pour le pays, sorti le 12 septembre.

Nicolas Geofroy, forgeron, sorti le 11.

Joseph Aubry, forgeron, sorti le 15.

Jacques Sabourin, sorti le 31.

René Bordin, charpentier pour le pays, sorti le 31.

Noël Surrannet, charpentier, pour le pays, sorti le 11.

Louis Rose, sorti le 11.

Anonyme Le Mercier, sorti le 11.

Louis Camin, mort le 16, muni des sacrements de l'église.

Pierre-François Sarobert, sorti le 11.

Etienne Giroux, sorti le 11.

Claude Boileau, sorti le 11. (1)

Louis Fromont, sorti le 28.

Louis Bertrand, sorti le 22.

Jacques Guillaume, boitar, sorti le 4 septembre.

---

(1) **Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu le 7 août.**

Charles Barde, sorti le 11.
Pierre Pigeau, sorti le 11.
Renaut Barbin, charpentier pour le pays, sorti le 16 septembre.
Guillaume Omet, charpentier pour le pays, sorti le 11.
Daniel Queleur, soldat suisse, sorti le 4 septembre.
André Tessier, soldat suisse, sorti le 11.
Christophe Bourdigal, matelot, sorti le 11.
Jean Garé, matelot, sorti le 11.
Laurent DuMont, matelot, sorti le 11.
Jean Morin, mousse, sorti le 26.
M. Maurice Cognet, maître d'hôtel, sorti le 20.
Louis Valancho, mousse, sorti le 18.
Paul Mimo, charpentier, sorti le 11.
Jacques Busso, bombardier, sorti le 18.
Anne Ricolade, matelot, sorti le 16.
Michel Grillé dit Clémentin, soldat, sorti le 31.
Bernard Noel, nègre, sorti le 18.
Etienne Gravois dit St-Maclou, soldat, sorti le 31.
Antoine Enos, soldat, sorti le 31.
Louis Girondo, matelot, sorti le 16 septembre.
Martial Bayonne, matelot, sorti le 31.
Jean Armandane, matelot, sorti le 19 septembre.
Pierre Caré, matelot, sorti le 26.
François Bitou, matelot, sorti le 11.

René Gontrand, matelot, sorti le 11.
Bertrand Naury, matelot, sorti le 31.
Charles Borde Bouché, sorti le 11.
Pierre Héros, matelot, sorti le 11.
Jean Pajot, matelot, sorti le 11.
Mathurin Nicolo, matelot, sorti le 31.
Pierre Boissy, matelot, sorti le 11.
Pierre Fromentin, matelot, sorti le 9 septembre.
Jacques Chauveau, matelot.
Pierre Pichon, soldat, sorti le 11.
Antoine Gibo, matelot, de Rochefort, âgé de 35 ans, mort le 2 septembre.
Pierre Rabi, mousse, sorti le 15 septembre.
Jacques Petrequet, soldat, sorti le 13.
Pierre Richard, matelot, sorti le 6 septembre.
Jean Gachet, cannonier, sorti le 4 septembre.
Vincent Moneret dit Belion, caporal, du Dauphiné, âgé de 35 ans, mort le 12, muni des sacrements de l'église.
René St-Jean, matelot, sorti le 31.
Jean de Dieu Douins, matelot, sorti le 31.
Jean Limono, matelot, sorti le 18.
Jean Piorde, matelot, sorti le 11.
Nicolas Cordo, soldat, sorti le 11.
Dominique Yenard, matelot, sorti le 11.
Jacques Colombier, matelot, sorti le 31.
Jean Hibo, matelot, sorti le 31.
Pierre Charo, mousse, sorti le 26.
Christophe Laurent, matelot, sorti le 11.
Jean Placero, cuisinier, sorti le 15.

Pierre Hardy, matelot, mort le 22, muni des sacrements de l'église.

Pierre Gaillard, bossemen, sorti le 26.

François Tort, matelot, de la Tremblade, âgé de 42 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.

Jean Julien, soldat, sorti le 22.

George Diolo, soldat, sorti le 22.

Jacques Gadouin, commis, sorti le 12.

Pierre Jalaud, canonnier, sorti le 18.

Pierre Julien, timonier, pilotin, sorti le 26.

Robert Guérin, matelot, des Sables-d'Olonne, âgé de 43 ans, mort le 18, muni des sacrements de l'église.

Jacques Bonnet, matelot, sorti le 26.

Jean-Julien Audebert, 3ème pilote, sorti le 16.

Jean Cassereau, domestique, sorti le 15.

Henri Champagne, de Rochefort, âgé de 38 ans, maître calfat, mort le 19, muni des sacrements.

Pierre Dechelo, matelot, sorti le 22.

Pierre Marchand, bombardier, sorti le 21.

Luc Romo, matelot, sorti le 9 septembre.

Jean-François Lapierre, tonnelier, mort le 12, muni des sacrements.

André Chabot, domestique, sorti le 18.

Jacques Burluro, matelot, sorti le 1er novembre.

Michel Duporto, matelot, sorti le 26.

Charles Cadou, matelot, de l'Isle-Dieu, mort le 15, muni des sacrements.

Pierre Hablin, matelot, sorti le 4 septembre.

Mathieu Godin, matelot, mort le 23, natif de Bordeaux, âgé de 23 ans, refusa d'abjurer la fausse religion, inhumé dans les champs.

Emmanuel Bonnéard, matelot, sorti le 24.

Pierre Grignon, matelot, de Moisse, âgé de 22 ans, mort le 22 septembre.

Monsieur Chevalier, second chirurgien, sorti le 13.

Pierre Bients, caporal suisse, sorti le 4 septembre.

Martin Dechinique, matelot, sorti le 4 septembre.

Jean Augé, matelot, sorti le 26. (1)

Jean Joubert, contre-maître, de Rochefort, âgé de 42 ans, mort le 25, muni des sacrements.

Jacques Pouzo, bombardier, sorti le 4 septembre.

Léonard Gardel dit Larose, soldat, sorti le 20.

Jean-Baptiste de Momorillon, soldat, sorti le 16.

Denis Magno, maître valet, sorti le 16.

Jacques Chalivan dit Bellehumeur, soldat, sorti le 16.

Audie Boneto, maître d'équipage, sorti le 16.

Pierre Fréchette, tambour, sorti le 21.

---

(1) Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu le 8 août.

Arnaud Lafarque, matelot, sorti le 4 septembre.

Jean Mandret, matelot, mort le 2 octobre, natif de l'Isle-Dieu, âgé de 40 ans.

Jacques Nicolas, armurier, sorti le 8 septembre.

Pierre Pico, aide-pilote, de Mareine, âgé de 25 ans, mort le 25, fit son abjuration, se confessa et reçut l'Extrême-Onction.

M. LeMintier, brigadier, sorti le 5 septembre.

M. Domale, garde-marine, sorti le 5 septembre.

Bernard Larino, matelot, sorti le 31.

Daniel Billebo, bombardier, sorti le 4 septembre.

Antoine Fion dit Provençal, sergent de marine, sorti le 18.

André Tessié, soldat suisse, sorti le 23.

Elie Thomas, contre-maître, sorti le 26.

Pierre Mesillo, matelot, sorti le 15 septembre.

Pierre Dupuy, sorti le 25.

Pierre Blot, mousse, sorti le 20.

Jean Panobio, bombardier, sorti le 18.

Antoine Veuille, mousse, sorti le 22.

Paul Labate, pilotin.

Jacques Blancher, mousse, sorti le 31.

Louis Salos, mousse, sorti le 6 septembre.

Augustin Digne Folo dit Sans-chagrin, soldat, sorti le 26.

Michel Grillé dit Clémentin, soldat, sorti le 26.

Jacques Petreguet, soldat suisse, sorti le 1er septembre.

Jean Grenier, matelot, sorti le 31.

Pierre Lalonde, matelot, sorti le 31.

Jacques Goulard, charpentier, sorti le 29.

Jacques Chalivet dit Bellehumeur, soldat, sorti le 1er septembre.

Charles Laret, matelot, sorti le 3 septembre.

Charles Bussier, matelot, sorti le 31.

Jean Montasier, matelot, sorti le 31.

Pierre Drix, ou Drin, coq du *Rubis,* sorti le 8 septembre.

Jean Sardre, matelot, sorti le 31.

Pierre Lafrenière, mousse.

Jean Patozeau, matelot, sorti le 4 septembre.

Jacques Menants, cannonier, mort le 3 septembre, il reçut l'Extrême-Onction étant sans parole.

*Nouvelles levées*

Pierre Agasse, sorti le 20.

Charles Vaiin, sorti le 22.

Etienne Lacombe, soldat,sorti le 6 octobre.

Pierre Eustache Monpoirier, sorti le 19.

Pierre-François Sarobert, sorti le 26 septembre.

Claude Boileau dit Dutel, sorti le 22.

Etienne Girau, sorti le 5 septembre.

Pierre Agasse, sorti le 4 septembre.
François Bernard, sorti le 18 septembre.
Louis-François Bertrand, sorti le 18 septembre.

*Charpentiers pour le pays*

Mare Lièvre, poulieur, sorti le 31.

Antoine Macha, maître-perceur, d'Angoulème, âgé de 40 ans, mort le 24, muni des sacrements.

Jean Bedore La Borde, de Rochefort, mort le 17, âgé de 38 ans, muni des sacrements. Sa femme mourut à Québec chez son hôte, et ses enfants furent renvoyés en France par le même vaisseau.

Michel Vergnon, sorti le 22.

Jacques Merceron, sorti le 24.

Etienne Nicolas, sorti le 20.

Louis La Borde de Rochefort, âgé de 10 ans, sorti le 16 octobre.

Charles Charest, sorti le 26 septembre.

Pierre Marchet, sorti le 6 septembre.

Jacques Pouvrot, mort le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements.

Guillaume Omet, sorti le 24.

Noel Suzanet, sorti le 5 septembre.

Jean la Borde, de Rochefort, âgé de 7 ans, sorti le 16 octobre.

Jean Bouchard, sorti le 18 septembre.

Jacques Mercereau, sorti le 5 septembre.

*Faussonniers*

Antoine Pile, sorti le 31.

George Jary, maître faussonnier, sorti le 12 septembre.

Athanase, sauvage de l'Acadie, sorti le 30 septembre.

*Matelots des autres navires qui ont été au secours du "Rubis."*

Pierre Navron, patron de chaloupe de la *Déesse,* sorti le 23.

François Herambourg, matelot de la jte. *Guionne,* sorti le 29.

Jean Birau, matelot de la *Déesse,* sorti le 31 septembre.

Gilles Hérichet, matelot de la *Minerve,* sorti le 18.

François Olivier, matelot du *Duc de Bretagne,* sorti le 3 septembre.

Jean Barcouillard, matelot de la *Déesse,* sorti le 19, rentré le 3 septembre, âgé de 58 ans, natif des Sables-d'Olonne, mort le 5 septembre.

Jean Barthélémy,matelot des *Deux-Frères,* sorti le 20 septembre.

Jacques Picard, matelot de la *Ville de Québec,* sorti le 11 novembre.

Hippolyte Vautier, matelot de la *Minerve,* sorti le 5 septembre.

Jean Bourgeois, matelot du *Duc de Bretagne,* sorti le 3 septembre.

Dominique Salaberry, matelot de la *Reine du Nord,* sorti le 10 septembre.

Pierre Cheveré, basque, matelot de la *Reine du Nord,* mort le 11 septembre.

Louis Bouché, matelot du *Grifon,* sorti le 15 septembre.

Vincent Pigeon, matelot du *Comte de Matignan,* sorti le 6 octobre.

Nicolas Provot, de Rouen, âgé de 22 ans, matelot de l'*Heureux Moyne,* mort le 8 septembre.

Robert LeMale, natif du Havre, matelot de la *Ville de Québec,* mort le 6 septembre.

*Chirurgiens, infirmiers et personnes du pays*

M. Nicolas Le Clere, chirurgien de la *Minerve,* sorti le 3 novembre.

Pierre Chabot dit Lusignan, infirmier, cie de Rigauville, sorti le 11 février.

Jean-Baptiste dit Frappe Partout, soldat congédié, sorti le 27 octobre.

Raymond LeRoy dit Lajoie, soldat, natif de Neil, proche Larochelle, cie de Méloises, mort le 18 septembre, âgé de 25 ans.

Valencienne, cie de St-Vincent, sorti le 8 septembre.

Ladouceur, cie de la Ronde, sorti le 3 septembre.

St-Denis, cie de Fonville, sorti le 11 octobre.

St-Louis, cie de Méloises, sorti le 11 octobre.

Pierre Veret, sorti le 23.

M. Gignos, chirurgien.

Nicolas Geofroy, pour les forges, sorti le 11.

Joseph Aubery, pour les forges, sorti le 20.

Jacques Sabourin, domestique de M. Rigaud, sorti le 31.

M. Paul Lajus, chirurgien de May, en Bearn, âgé de 25 ans, mort le 25.

"Monsieur Paul LaJus, chirurgien à Québec, natif de May, en Béarn, est entré en cet Hôtel-Dieu le 19 août 1740, et y est décédé le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements de l'église; il fut inhumé le jour même, dans le cimetière des Pauvres, à cause de la contagion; il avait été envoyé au devant du vaisseau du Roi, le *Rubis,* pour soulager les malades dont il était rempli, et lui-même le devint et en mourut."

Philibert Pato, matelot du *Rubis,* sorti le 9.

Jean-Baptiste Richard, venu du *Rubis,* sorti le 8.

Louis Marandas, venu du *Rubis,* sorti le 15.

Jean Pinaut, matelot, venu du *Rubis,* sorti le 12.

Michel Boissel, matelot, venu du *Rubis,* sorti le 16.

Joseph Lafranchise, venu du *Rubis,* sorti le 28.

Charles Gadion dit Saint-Louis, venu du *Rubis,* sorti le 12 octobre.

Bernard Poujalet, matelot du *Rubis,* sorti le 6.

Jean-Baptiste Godion dit St-Louis, de Québec, âgé de 25 ans, venu du *Rubis,* sorti le 16 octobre.

Pierre Goudré, matelot de la *Déesse*, venu du *Rubis,* sorti le 1er novembre.

Philippe Belot, mousse du *Rubis*, sorti le 12.

A la date du 11 octobre 1740, on lit au registre mortuaire: "Pierre Berthelot, matelot de Gaspé, venu avec d'autres pour aider à ramener le vaisseau le *Rubis,* dont l'équipage était bien affaibli, natif de Lambasse, en Bretagne, est entré en cet Hôtel-Dieu le 7 octobre 1740 et il y est décédé le 11, âgé de 36 ans, muni des sacrements. Il fut inhumé le 12 dans le cimetière des Pauvres."

"Le 7 août, un Français faussonnier, dont nous n'avons pu savoir le nom, ni le pays, ni l'âge, est entré fort malade en cet Hôtel-Dieu avec tous ceux qui y furent reçus. Il y fut traité charitablement comme les autres, et après y avoir beaucoup souffert il y mourut le premier septembre,muni des sacrements de l'église, et fut inhumé le même jour à cause de la contagion, dans le cimetière des Pauvres. Les personnes qui ont vu l'extrême embarras où nous étions ne s'étonneront pas que le nom d'un malade nous ait échappé."

---

# UN REGICIDE QUEBECOIS: JEAN-JACQUES BREARD

Le 19 janvier 1793, la Convention nationale, par 366 voix sur 721 votants, déclarait Louis XVI coupable de conspiration et de haute trahison et le condamnait à mort. Dans la liste des 366 députés à la Convention nationale qui votèrent la mort de leur roi on voit le nom de Jean-Jacques Bréard. Les Canadiens qui lisent l'histoire du roi martyr ne se doutent pas, bien sûr, que ce Bréard qui fut un des plus farouches conventionnels puisqu'il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis, est un de leurs compatriotes. C'est même dans la vieille cité de Champlain, qui se glorifie de tant de fils illustres, que ce monstre vit le jour.

Les Québecois peuvent cependant se consoler en songeant que les Bréard étaient plutôt des oiseaux de passage que des citoyens réguliers de leur cité.

Voyons d'abord ce que fut le père du conventionnel Bréard.

Le 1er janvier 1748, Jacques-Michel Bréard, écrivain principal, était nommé pour faire les fonctions de contrôleur de la marine à Québec. Il arriva ici dans l'été de 1748. Dès la même année, il montra ses dispositions pour le commerce en se faisant donner, conjointe-

ment avec son ami Estèbe, qui ne valait pas mieux que lui, une importante concession de pêche sur la côte du Labrador.

Le 1er mai 1749, Bréard remplaçait au Conseil Supérieur Jean-Victor Varin de la Marre, "appelé à une autre destination."

Le ministre fut bientôt mis au fait des agissements du sieur Bréard. A l'intendant Bigot qui insistait pour le faire nommer commissaire de la marine, le ministre répondait, le 15 mai 1752, qu'il ne doutait pas de la capacité de Bréard, mais qu'il ne pouvait lui accorder la commission de commissaire, en raison des plaintes nombreuses portées contre lui sur sa cupidité. Il a la réputation, ajoutait-il, en France et dans la colonie, de se mêler de toutes sortes de commerce, tant intérieur qu'extérieur. On prétend qu'il est intéressé dans plusieurs fournitures pour le compte du roi, qu'il fait construire des navires dans les chantiers du roi, etc., etc.

A son retour, en France, après la chute de Québec,Bréard fut formellement accusé d'avoir pris part aux malversations de Bigot. Le 10 décembre 1763, il était condamné à être banni pour neuf ans de Paris, à 500 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution. Des amis influents, entre autres le baron de Beaupoil de Saint-Aulaire et le chancelier de France, essayèrent mais en vain d'obtenir la grâce de Bréard.

C'est pendant le séjour de Jacques-Michel

Bréard à Québec que naquit le futur conventionnel. Nous trouvons son acte de naissance aux registres de Notre-Dame-de-Québec, à la date du 11 octobre 1751.

"Le onze d'octobre mil sept cent cinquante-un, par nous curé de Québec, soussigné, a été baptisé Jean-Jacques, né le même jour, fils de M. Jacques-Michel Bréard, commissaire de la Marine et conseiller au Conseil Supérieur de ce païs, et de dame Marie Chasseriau son épouse: le parain a esté le Sr Jean-Nicolas Bréard et la maraine Dlle Marie-Catherine Bréard qui a déclaré ne sçavoir signer.

Bréard,
J. F. Récher, curé."

De 1759 à 1791, nous n'avons aucun renseignement sur Jean-Jacques Bréard.

Le 28 août 1791, il était élu député à l'Assemblée législative par le département de la Charente-Inférieure.

Le 4 septembre 1792, il était élu membre de la Convention par le même département. Il fut un des membres les plus violents de cette Chambre qui a laissé un si triste souvenir dans l'histoire.

Qui sait si sa haine contre la Royauté ne datait pas du refus pourtant bien justifié, de Louis XV de grâcier son voleur de père?

Après le 18 Brumaire, Bréard devint membre du nouveau corps législatif.

En 1803, le gouvernement se débarrassa de lui en le nommant administrateur des postes à Paris.

Bréard mourut dans l'obscurité le 2 janvier 1840, à l'âge avancé de 91 ans. Si ce peu sympathique personnage eut des remords d'avoir voté la mort du malheureux Louis XVI, on ne peut toujours pas dire qu'ils hâtèrent sa fin. (1)

---

## LE SIEGE DE L'AMIRAUTE DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

---

L'Amiral de France, sous l'ancien régime, avait des pouvoirs très étendus. C'est lui qui était chargé de la police des ports et de la surveillance des sièges d'Amirauté.

L'Amiral de France percevait: 1o des droits pour la délivrance des congés aux capitaines de navires; 2o un droit de feux, tonnes et balises, établi dans douze ports seulement; 3o la moitié du produit des objets provenant des bris et naufrages; 4o le tiers des successions maritimes non réclamées; 5o le produit des amendes et des confiscations prononcées

---

(1) **Dans la Revue Canadienne de 1918, on trouvera une intéressante étude sur le conventionnel Bréard.**

dans les sièges d'Amirauté. Le droit de feux, tonnes et balises suffisait à peu près à payer les dépenses faites par l'Amiral dans l'intérêt de la navigation. Dans bien des cas, les droits prélevés sur les naufrages et les successions maritimes étaient abandonnés aux intéressés. Les amendes, souvent, étaient aussi remises. Quant au droit de congé, il était fort modique.

Dans les sièges d'Amirauté, la justice civile et criminelle était rendue au nom de l'Amiral de France.

Quelles étaient les attributions des officiers des sièges d'Amirauté?

Elles étaient de deux sortes: les unes judiciaires, les autres administratives.

Comme officiers de justice, ils connaissaient de toutes les causes relatives aux contrats maritimes tels que les contrats d'association, les chartes parties, les affrétements, connaissements, polices d'assurances, obligations à la grosse aventure et autres semblables, passés, soit entre des négociants régnicoles, soit entre ceux-ci et des négociants étrangers. Ils connaissaient aussi des dissensions entre les armateurs, les capitaines de navires et les gens des équipages; des saisies de navires; des difficultés sur les réclamations des effets naufragés; en un mot, de toutes les questions qui naissent du commerce maritime. En temps de guerre, ils étaient de plus chargés de constater la validité des prises faites sur les ennemis, et c'est sur

leurs procédures que le Conseil des prises rendait ses jugements.

Au point de vue administratif, les officiers d'Amirauté avaient la police des ports, quais et havres et celle de la pêche; ils surveillaient les maîtres des quais, lesteurs et délesteurs, interprètes, courtiers, jaugeurs et autres officiers qui leur étaient subordonnés. Ils s'employaient au sauvetage des navires et effets naufragés, à la conservation des épaves de mer, à celles des prises maritimes; veillaient à l'exécution des traités de commerce et de navigation, à l'observation des lois sur le fait de la contrebande par mer. (1)

Dans la Nouvelle-France, les attributions des Sièges d'Amirauté furent d'abord données à l'intendant. Plus tard, l'intendant, à cause de la multiplicité des emplois de sa charge, se déchargea sur la Prévôté de Québec de la plupart des affaires qui avaient un caractère maritime.

En 1698, l'intendant Bochart Champigny obtenait du roi de France et du grand-amiral la nomination d'un juge d'Amirauté à Québec.

Le 27 octobre 1698, l'intendant Bochart Champigny écrivait au ministre:

"Monseigneur l'amiral m'a fait envoyer cette année des commissions de juges pour les causes maritimes, mais elles n'étaient point accompagnées de provisions de Sa Majesté qui

(1) J.-Edmond Roy, Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada, p. 238.

sont nécessaires suivant l'Ordonnance de 1681. Et je n'ai point reçu de vous aucun ordre sur ce sujet; si vous avez agréable, Monseigneur, d'en faire expédier, cet établissement se fera l'année prochaine; il a été fait choix pour juge du sieur Dupuy, dont la probité et la bonne conduite vous sont connues par les assurances que je vous en ay données, étant effectivement un des plus judicieux et des plus désintéressez officiers que nous ayons. La commission de procureur du Roi m'a été envoyée en blanc, celle de greffier a été remplie de Le Pailleur, homme sage et intelligent, et celle de receveur du sieur Duplessis, commis en ce pays de M. de Lubert. Il me paraît, Monseigneur, que ce sera un bien que cet établissement se fasse séparément de la prévôté, où il y a beaucoup d'affaires." (1)

Le 30 mai 1699, Louis XIV signait les lettres de provisions de M. Paul Dupuy de Lislois, comme juge de l'Amirauté en la Nouvelle-France. (2)

Le même jour, 30 mai 1699, Michel Lepailleur était nommé par le Roi greffier de la nouvelle juridiction. (3)

Les lettres de provisions signées par le roi en faveur de MM. Dupuy et Lepailleur don-

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale,vol.F., p. 141.

(2) Archives du Canada, Collection Moreau Saint-Méry, tome VI, 1er vol., folio 193.

(3) Archives du Canada, Collection Moreau Saint-Méry, tome VI, 1er vol., folio 193.

naient en mandement au Conseil Souverain de les mettre et instituer en possession et jouissance de leur office respectif. Ni M. Dupuy ni M. Lepailleur ne présentèrent leurs lettres de nomination au Conseil Souverain. Paul Dupuy de Lislois avait été nommé, le 1er juin 1695, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec. Il exerça cet office jusqu'en 1710. Nous sommes donc en droit de conclure qu'il n'accepta pas la charge de juge de l'Amirauté créée pour lui le 30 mai 1699.

Le lieutenant-général de la Prévôté de Québec continua à exercer pendant plus de dix-sept ans les fonctions de juge de l'Amirauté de Québec.

Le 12 janvier 1717, par lettres patentes du roi de France, un siège d'Amirauté était établi à Québec.

Le préambule du règlement édicté le même jour par Louis XV donne la raison de l'établissement de ce tribunal: "........attendu qu'il n'y a point encore d'amirautés établies dans les colonies d'Amérique, ni des Indes Occidentales, ce qui donne occasion à toutes sortes de juges et de praticiens de s'attribuer la connaissance des affaires maritimes, sans aucune capacité ni connaissance des ordonnances, ce qui cause un préjudice considérable au commerce et à la situation de la navigation, que les rois prédécesseurs de Sa Majesté ont toujours regardées comme affaires très importantes, et qui ne pouvaient être bien administrées que par

des ordonnances particulières, et par des juridictions établies exprès pour les faire observer.....”

Le Siège de l'Amirauté de Québec devait être composé d'un lieutenant-général, d'un procureur du Roi, d'un greffier et de un ou deux huissiers.

La nomination de ces officiers appartenait à l'amiral de France mais ils devaient obtenir une commission de Sa Majesté.

Le lieutenant-général de l'Amirauté pouvait être choisi parmi les juges des juridictions ordinaires, mais il devait rendre la justice au nom de l'amiral. Le lieutenant-général de l'Amirauté ne pouvait être en même temps conseiller au Conseil Supérieur.

Le lieutenant-général de l'Amirauté et le procureur du roi devaient être reçus au Conseil Supérieur, où se portaient les appels des sentences de leur tribunal, mais le greffier et les huissiers étaient reçus par le lieutenant-général même.

Pour être lieutenant-général ou procureur du roi de l'Amirauté il fallait être âgé de 25 ans. Il n'était pas nécessaire d'être gradué pour exercer les charges de lieutenant-général ou de procureur du roi de l'Amirauté, mais il fallait “avoir une connaissance suffisante des ordonnances et des affaires maritimes.” (1)

---

(1) Le règlement du 12 janvier 1717 enregistré au greffe du Conseil Supérieur de Québec, le 22 novembre 1717, a été publié au volume premier (p. 353) des **Edits et Ordonnances**.

Le siège de l'Amirauté de Québec, établi le 12 janvier 1717, ne commença à fonctionner qu'à l'été de 1719. La première audience fut tenue le 19 août 1719. Ce tribunal exista jusqu'à la chute de Québec, le 13 septembre 1759. Il avait donc vécu juste quarante ans.

Que sont devenues les archives du siège de l'Amirauté de Québec?

L'article 45 de la capitulation de Montréal disait:

"Les registres et autres papiers du Conseil Supérieur, de la Prévôté et *Amirauté* de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de la ville de Montréal, ceux des juridictions seigneuriales de la colonie, les minutes des Actes des notaires des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens, resteront dans la colonie, dans les greffes dont ces papiers dépendent."

Malgré cette clause pourtant très claire, les archives des Amirautés de Québec et de Louisbourg furent transportées en France.

Le 8 mai 1761, le ministre écrivait à M. Poncet de la Grave que les registres et minutes des Amirautés de Louisbourg et de Québec avaient été déposés aux archives de La Rochelle, pour être retournés dans les colonies, si l'occasion s'en présentait, quand la paix serait rétablie. On espérait encore que le Canada retournerait à la France!

Les anciennes archives de l'Amirauté de Québec sont aujourd'hui conservées aux Archives de la Marine, à Paris. Dans les voûtes des Archives de la Province, à Québec, on conserve deux registres des causes de l'Amirauté de Québec, l'un pour l'année 1741, et l'autre pour les années 1749-1756.

Les Archives Judiciaires de Québec possèdent également quelques dossiers et pièces détachées des procès qui furent soumis à l'ancien Siège de l'Amirauté de Québec.

Dans le rapport du comité nommé par lord Dorchester en 1789, pour examiner les anciennes archives françaises, nous lisons, à la date du 4 août 1789:

"Le comité a ajourné au bureau de M. le secrétaire Pownall, pour examiner l'état et le contenu d'une grande caisse de documents endommagés, mentionnés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall.

"Le comité constate que cette caisse contient des registres des causes dans la Cour d'Amirauté, avant la Conquête, ils sont tous si pourris que l'on ne peut les lever, excepté un registre pour 1759, qui a le titre suivant sur la seconde feuille:

"Le présent registre contenant cent quatre-vingt-dix-huit feuillets, celui-ci compris, a été paraphé par premier et dernier feuillet par nous Guillaume Guillimin, conseiller du roi, lieutenant particulier de la Prévôté, et lieutenant-général civil et criminel de l'Amirauté de cette

ville, pour servir à l'enregistrement des causes d'audience de l'Amirauté; fait à Québec le huit juin, mil sept cent cinquante-neuf;" il est signé Guillimin.

"Ce livre est aussi dans un très mauvais état; il contient sur 22 feuilles écrites, marquées 1 à 22, des jugements de la Cour d'Amirauté, authentiquées par la signature de M. Guillimin, juge de cette cour, excepté les deux dernières feuilles qui n'ont pas de signature.

"Dans la caisse il y a un inventaire sur deux feuilles de papier, en bon état, avec le titre suivant:

"Récapitulation du greffe de l'Amirauté, le tout par lettres alphabétiques, et à leur rang d'années, comme il est spécifié ci-après."

"Cet inventaire paraît être une liste des registres et documents détachés concernant les causes d'Amirauté, commençant avec l'année 1731 et finissant par l'année 1759." (1)

Nicolas-Gaspard Boucault qui, comme on le verra plus loin, fut procureur du roi de 1728 à 1736 puis lieutenant-général du siège de l'Amirauté de Québec, de 1736 à 1750, écrivait dans son *Etat Présent du Canada:* (2)

"Les juges de la Prévôté (de Québec) ont connu des causes maritimes jusqu'en l'année 1717, auquel temps M. le comte de Toulouse,

---

**(1) Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1904, p. 17.**

**(2) Publié dans le Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921.**

amiral, ayant obtenu qu'il sera établi sur sa nomination des juges de l'Amirauté dans toutes les colonies, comme dans le royaume, il a été établi à Québec un lieutenant-général de l'Amirauté, un procureur du Roi et un greffier; le siège de cette jurisdiction est aussi dans le Palais (de l'intendant)."

*Lieutenants-généraux de l'Amirauté de Québec*

*Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.*—Nommé le 20 novembre 1717 par Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, il fut agréé par le roi Louis XV le 18 janvier 1718. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 31 juillet 1719. (1) M. Couillard de Lespinay exerça cette charge jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 8 mars 1735.

*Nicolas-Gaspard Boucault.*—Nommé le 27 mars 1736 par Louis-Alexandre Bourbon, duc de Penthièvre, amiral de France, il fut agréé par le roi Louis XV le 1er avril 1736. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 20 août 1736. (2) M. Boucault retourna en France, à l'automne de 1747, mais il ne résigna sa charge de lieutenant-général de l'Amirauté que dans l'été de 1750.

*Guillaume Guillimin.*—Nommé le 8 juin

---

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 5, folio 4, Commission et agrément publiés dans Edits et Ordonnances, vol. III, p. 94.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 8, folio 6.

1750 par Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, amiral de France, il fut agréé par le roi Louis XV le 11 juin 1750. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec, le 8 octobre 1750. (1)

M. Guillimin fut le dernier lieutenant-général de l'Amirauté de Québec.

*Procureurs du roi de l'Amirauté de Québec*

*Jean-François Martin de Lino.*—Nommé le 20 novembre 1717 par Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, et agréé par le roi Louis XV le 18 janvier 1718. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 31 juillet 1719. (2) Décédé à Québec le 5 janvier 1721.

*Jean-Baptiste-Julien Hamard de la Borde.*—Nommé le 20 février 1722 par Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, et agréé par le roi Louis XV le 12 mars 1722. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 12 octobre 1722. (3) M. Hamard de la Borde quitta la Nouvelle-France en octobre 1726.

*Nicholas-Gaspard Boucault.*—Nommé le 4 mai 1728 par Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, et agréé

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 9, folio 78. Commission et agrément publiés dans **Edits et Ordonnances**, vol. III, p. 110.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 5, folio 5.

(3) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 5, folio 134.

par le roi Louis XV le 18 mai 1728; sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 4 octobre 1728. (1) Huit ans plus tard, le 27 mars 1736, M. Boucault était promu lieutenant-général de l'Amirauté de Québec.

*Henry Hiché.*—Nommé le 1er avril 1736 par Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, et agréé par le roi Louis XV le 3 avril 1736. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec, en juin 1736. (2) Nommé conseiller au Conseil Supérieur de Québec le 15 mai 1754, M. Hiché abandonna sa charge de procureur du Roi de l'Amirauté en octobre de la même année.

*Ignace Perthuis.*—Nommé le . . . avril 1754 par Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, amiral de France, il fut agréé par Louis XV le 18 avril 1754. Sa commission fut enregistrée au greffe du Conseil Supérieur de Québec le 14 octobre 1754. (3) M. Perthuis fut le dernier procureur du Roi de l'Amirauté de Québec. Il s'en alla en France après la conquête.

---

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 6, folio 123.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 8, folio 9. M. Hiché avait déjà fait les fonctions de procureur de l'Amirauté de Québec, de septembre 1726 à octobre 1728, après le départ de M. Hamard de la Borde pour la France (Commission de l'intendant Dupuy, cahier 12 B, folio 1, des Ordonnances des Intendants).

(3) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 10, folio 4. Agrément du roi publié dans **Edits et Ordonnances**, vol. III, p. 112.

*Greffiers de l'Amirauté de Québec*

*Charles Guillimin.*—Le premier greffier du siège de l'Amirauté de Québec fut Charles Guillimin. Il dut être nommé en même temps que le premier lieutenant-général et le premier procureur du Roi, c'est-à-dire le 20 novembre 1717. Mais M. Guillimin, qui était négociant et s'occupait de la construction des vaisseaux, refusa d'accepter cette charge.

*Jean-Claude Louet.*—Le deuxième greffier du Siège de l'Amirauté de Québec fut le notaire Jean-Claude Louet. Sa commission n'a pas été conservée. Il entra en fonctions dans l'été de 1719.

*Jean-Claude Louet fils.*—Le troisième et dernier greffier du Siège de l'Amirauté de Québec fut Jean-Claude Louet fils. Nous n'avons pas, non plus, sa commission. Nous savons cependant qu'en 1737, Jean-Claude Louet père, frappé de paralysie, abandonna l'emploi d'écrivain de la marine qu'il remplissait concurremment avec ses charges de notaire et de greffier de l'Amirauté. Son fils dut lui succéder comme greffier de l'Amirauté en cette même année 1737, puisque nous le voyons agir comme tel en septembre 1737.

---

## LA FONDATION D'UNE MESSE A QUEBEC EN 1757

Depuis cent-soixante-six ans,chaque année, au mois de janvier, on chante dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec, une grand'messe avec diacre et sous-diacre, en l'honneur de la Sainte Vierge.

M. l'abbé Casgrain, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* raconte l'origine de cette fondation.

"Un voyageur, connu seulement sous le nom de William, abordait, un soir d'été, sur une île déserte et stérile des côtes du Labrador, avec quatre hommes d'équipage. Il se rendait auprès d'un de ses amis, M. de Lafontaine, membre du Conseil Souverain, qui demeurait à quelque distance dans un des postes du roi. La brise, qui avait contraint les voyageurs à relâcher dans cette île, tourna à la tempête pendant la nuit. Le lendemain, quand l'aube blanchit l'horizon, ils ne virent plus la chaloupe, que les vagues avaient emportée au large. C'était pour eux la mort, selon toutes les apparences, car presque aucune voile n'apparaissait dans ces parages inhospitaliers et il ne croissait dans l'île aucun arbre qui pût servir à faire une embarcation. Après avoir passé cinq jours sans manger, ces malheureux n'attendaient plus que

la mort, lorsque M. William eut la pensée de faire un vœu à la Sainte Vierge. Il promit que s'il parvenait à s'échapper, il fonderait à perpétuité, une messe en son honneur dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec. A peine eut-il prononcé ce vœu, qu'il vit dériver au courant un arbre qui vint s'échouer le long de l'île. Les voyageurs en firent un radeau et purent ainsi aborder à la terre ferme. Exténués de faim et de fatigues,ils parvinrent cependant à se traîner jusqu'à l'habitation de M. de Lafontaine, où des soins attentifs les rappelèrent à la vie. De retour à Québec, M. William remit à la mère de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu, la somme de quinze cents livres en accomplissement de son vœu. Cette fondation fut acceptée en chapitre le 14 décembre de cette année (1757), avec l'agrément de l'Evêque de Québec." (1)

Il y aurait plusieurs détails à reprendre dans les lignes qui précèdent. Le bon abbé Casgrain aimait tellement la légende et le mystère, qu'il en mettait en bien des endroits, parfois au risque de blesser la vérité historique.

Ce voyageur mystérieux, qu'il désigne sous le nom de William, était bien connu de toute la population de Québec, en 1757. De plus, il est désigné en toutes lettres, dans l'acte de fondation de la messe en question. C'était M. Gilles-William Strouds.

---

**(1) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 434.**

Disons un mot de ce personnage, qui joua un certain rôle à Québec, mais dont le nom ne dit plus rien à la génération actuelle.

Bien peu d'Anglais s'établirent au Canada sous le régime français. Les autorités de la colonie, pour se conformer aux instructions du gouvernement français, renvoyaient impitoyablement ceux qui passaient ici. Quelques Anglais réussirent cependant à s'établir dans la Nouvelle-France et leurs descendants sont aujourd'hui considérés comme des Canadiens-Français.

Gilles-William Strouds, né à Londres vers 1712, s'était établi tout jeune dans la Caroline, alors colonie anglaise. En 1738, il avait une *affaire d'honneur* qui le forçait à prendre la fuite pour éviter les châtiments des tribunaux de la colonie.

Il passa dans la Nouvelle-France et se fixa à Québec, comme marchand. Ses affaires prospérèrent vite et il devint bientôt un des négociants en vue de la capitale.

Strouds était protestant. En 1742, après s'être fait instruire des mystères de la religion catholique, il prononçait son abjuration et était baptisé sous condition dans la chapelle du collège des Jésuites, à Québec. L'intendant Hocquart voulut bien lui servir de parrain.

En 1748, le 26 février, Strouds épousait une bonne Canadienne, Marie-Joseph-Elisabeth Morisseaux, sœur du curé de Charlesbourg.

Il ne lui manquait plus que de devenir

sujet français. C'est ce qu'il demanda au roi de France, l'année même de son mariage. (1)

Le 30 avril 1749, Sa Majesté lui accordait les lettres de naturalité suivantes:

"Aujourd'huy trente avril mil sept cent quarante-neuf, le Roy étant à Versailles, sur ce qui a été représenté à Sa Majesté par le s. Gilles Strouds, natif de Londres, et de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'ayant passé il y a plusieurs années dans la colonie anglaise de la Caroline, et une affaire malheureuse l'ayant obligé d'en sortir, il se rendit en Canada en 1738, que par son travail, il serait parvenu à y former un établissement, et y aurait ensuite épousé une fille française, et désirant pouvoir finir ses jours dans la d. colonie ou en tel autre endroit du Royaume où ses affaires l'appelleront, et y jouir des mêmes avantages, que les autres sujets de Sa Majesté, il la suppliait très humblement de vouloir bien sur ce luy procurer. A quoy ayant égard et voulant favorablement traiter le d.Gilles Strouds,Sa Majesté l'a reconnu, tant censé et reputé pour son vray et naturel sujet et regnicole, Veut en conséquence Sa Majesté que comme tel il puisse et luy soit loisible de demeurer dans la colonie du Canada ou autres lieux du Royaume, terres et seigneuries...."

Gilles-William Strouds décéda à Québec,

---

(1) Sa supplique a été publiée au volume III (p. 419) de la Collection des manuscrits de la Nouvelle-France, mais on lui donne le nom de Stronds.

le 4 avril 1757, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle du collège des Jésuites, ainsi qu'il l'avait demandé, "en reconnaissance de la grâce que Dieu lui avait faite de faire abjuration de ses erreurs dans cette chapelle."

M. Strouds qui, pendant plusieurs années, avait eu l'entreprise de fournir le bois de chauffage pour le service du Roi, avait amassé une petite fortune.

Dans son testament, reçu par le notaire Jean-Claude Panet quelques jours avant sa mort, il faisait plusieurs legs pour des œuvres de charité.

Une des dernières clauses se lisait comme suit:

"Veut et entend le dit testateur qu'il soit fondé une grande messe à perpétuité avec diacre et sous-diacre à l'honneur de la Sainte Vierge et ce tous les ans au mois de janvier de chaque année en l'église du couvent des dames Religieuses de la communauté de l'Hôpital de cette ville et ce dans le cours de janvier de chaque année au jour de communion de la dite communauté pour raison de laquelle fondation il lègue la somme de quinze cents livres...."

Le 14 décembre 1757, les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, de l'agrément de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, acceptaient la fondation stipulée dans le testament de M. Strouds. En retour de la somme de 1,500

livres, en billets d'ordonnance, que leur payèrent la veuve Strouds et son exécuteur testamentaire, M. Jacques Imbert, conseiller au Conseil Supérieur et trésorier de la marine, elles s'engageaient "de faire dire, chanter, et célébrer, tous les ans, au mois de janvier, au jour de communion, une grande messe avec diacre et sous-diacre, à l'honneur de la Sainte Vierge et de fournir pour ce, le luminaire et ornements convenables et tout ce qui serait nécessaire, et ce à perpétuité." (1)

Les 1,500 livres de M. Strouds ne furent pas d'un grand service à l'Hôtel-Dieu de Québec. Les effets qu'on avait achetés en France avec cette jolie somme tombèrent aux mains des Anglais pendant la guerre qui vit la chute de Québec. On n'en continue pas moins, chaque année, à chanter la grand'messe en l'honneur de la Sainte Vierge. Evidemment, pour les dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, les engagements ne sont pas des chiffons de papier, comme pour ces bons Allemands de la Grande Guerre.

---

(1) Acte de Jean-Claude Panet, 14 décembre 1757.

# LES BOURREAUX DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

C'est Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, qui écrivait dans son livre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France,* publié en 1663:

"On sçait aussi bien pendre en ce pays-icy qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages."

En effet, on pendait assez souvent sous le régime français au Canada. Il est vrai qu'alors la justice était beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui.

Jusque vers 1658 l'exécuteur des hautes œuvres fut un bourreau d'occasion.

En 1648, le tambour de la garnison de Montréal s'étant rendu coupable d'un crime détestable, que l'on ne fait point autrement connaître, M. de Maisonneuve se vit obligé de sévir. Il le condamna à mort. C'était la première condamnation capitale à Montréal. Les Pères Jésuites obtinrent du fondateur de Ville-Marie que le condamné serait conduit à Québec. Là, le procès fut revisé, et la peine commuée en celle des galères.

Le *Journal des Jésuites,* à la date du 10 septembre 1648, raconte ainsi la chose:

"Environ ce temps fut amené de Montréal

un tambour *convictus crimine pessimo,* à la mort duquel s'opposèrent nos pères qui étaient à Montréal, *sed occulte:* il fut donc renvoyé ici et mis dans la prison. On lui proposa pour se sauver au moins des galères d'accepter l'office d'exécuteur de justice; il l'accepta, mais on mit son procès auparavant en état et puis on lui commua sa sentence."

Voilà donc le premier bourreau officiel du Canada. Malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé son nom. Quel dommage!

Le 29 avril 1653, M. Charron était blessé à la gorge d'un coup de pistolet, dans son habitation de l'île d'Orléans, par deux de ses serviteurs.

Le 7 mai suivant, l'un des deux assassins de M. Charron était pendu. L'autre assassin avait fait et pris l'office de bourreau. Le bourreau choisi en 1648 était donc disparu.

Le nom du deuxième bourreau officiel du Canada ne nous a pas, non plus, été conservé.

Le 14 janvier 1665, le Conseil Souverain décidait de mettre le bourreau officiel du Canada dans ses meubles. Ce jour-là, il autorisait l'achat d'une maison appartenant à M. Nicolas Marsolet (qui l'avait acquise de Guillaume Bonhomme) "attendu la nécessité du logement de l'exécuteur des haultes œuvres." (1)

L'acte de vente de l'emplacement et de la maison en question fut reçu par le notaire

(1) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. 1er, pp. 310, 315.**

Michel Filion le 17 janvier 1665. C'est M. Chartier de Lotbinière, procureur général du Roi, qui comparut à l'acte au nom du Conseil Souverain. Le notaire Filion décrit ainsi l'emplacement et maison de Marsolet:

"...une maison seize sur un emplacement contenant vingt toizes de long scytué dans l'enclos de Quebecq sur la grande routte qui va de Quebecq au Cap Rouge et de profondeur jusques à l'enclos des Révérendes Mères Ursulines joignant d'un costé au sorouest à Mathieu Huboult des Longchamps, d'un bout au susd. enclos, d'autre bout à la grande routte, le tout ainsy qu'il se comporte." Le prix de vente était de 230 livres. (1)

Où était située la maison de Marsolet qu'on destinait au bourreau? Le *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bostonnais* du notaire Sanguinet, nous permet de retrouver ce site *historique*. Racontant la défaite et la mort de Montgomery à Québec le 31 décembre 1775, Sanguinet écrit: "On fit lever les corps des Bostonnais et tous furent enterrés sans cercueil, à l'exception de M. Montgomery qui fut enterré seulement accompagné à sa sépulture par neuf ou dix matelots et son corps fut enterré avec celui de son aide de camp devant la porte du *bourreau.*" Il est bien établi que Montgomery fut enterré dans la cour de la maison de l'Intendance Militaire qui se voit à main droite

(1) Acte de Michel Filion, notaire à Québec, 17 janvier 1665.

du chemin de ronde qui mène à la citadelle. Il s'ensuit que la maison du bourreau s'élevait sur le site ou dans la cour de la maison actuelle du chemin de ronde.

En 1675, le bourreau de la Nouvelle-France était le nommé Jacques Daigre (Daigle?). Il faut croire qu'il n'occupait pas une sinécure puisqu'il s'accordait par marché, cette année-là, avec Jean Renault dit Montauban, moyennant cent cinquante livres de gages par année et dix livres de vin de marché, pour "luy aider en son exercice d'exécuteur." En avril 1675, Daigre demandait au Conseil Souverain de payer les gages de son aide. Le Conseil renvoya Daigre à la Compagnie des Indes Occidentales. (1)

Jacques Daigre fut trouvé mort dans sa maison, où il vivait seul, le 27 mars 1680. (2)

En 1679, Jean Rattier dit Dubuisson, domestique de M. Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac, assassinait Jeanne Couc, âgée de vingt ans, fille de Pierre Couc dit Lafleur et d'une Algonquine, Marie Meti8ameg8k8e. Rattier subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné, le dernier jour d'octobre 1679, à être conduit à Saint-François et là attaché à une potence, y être pendu et étranglé et y demeurer exposé pendant vingt-quatre heures. Avant d'être livré au bourreau, Rattier devait

---

**(1) Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. 1er, p. 927.**

**(2) Mgr Tanguay, A travers les registres, p. 62.**

être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire révéler les noms de ses complices dans l'assassinat qu'il avait commis.

Rattier interjeta appel au Conseil Souverain de la sentence de mort portée contre lui. Le 3 novembre 1679, on conduisait le condamné à Québec. Ce ne fut qu'un an plus tard que le Conseil Souverain se prononça sur l'appel de Rattier. Le 31 décembre 1680, le Conseil mettait cet appel à néant et condamnait Rattier à être pendu à Québec, "attendu les grandes difficultés de faire conduire le dit Rattier au lieu de Saint-François."

La sentence ajoutait: "....Attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice,(Daigre était mort neuf mois auparavant) ordonné qu'il tiendra prison jusques à ce qu'il en ait d'établi si mieux il n'aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes." (1)

Rattier accepta avec empressement la charge qu'on lui offrait si inopinément et il promit d'en faire les fonctions *toutefois et quantes.*

Rattier fit donc venir sa femme et ses enfants à Québec et il s'installa dans la maison du bourreau, Grande-Allée.

Mais à cette époque comme aujourd'hui, la population de Québec n'aimait pas le bourreau. Tous les jours, Rattier, sa femme et sa fille aînée étaient insultés. On allait les relancer

(1) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. III, p. 16.**

jusqu'à leur maison de la Grande-Allée. Rattier se plaignit au Conseil Souverain et celui-ci, le 4 mars 1686, faisait "très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'aller chez le dit Rattier et de l'insulter en sa personne ou en celles de sa femme et enfants, à peine de punition corporelle." (1)

Il était écrit que ce pauvre Rattier aurait des déboires toute sa vie. En 1695, sa femme, Marie Rivière, et sa fille Marie Charlotte Rattier, étaient arrêtées et emprisonnées pour avoir recélé des chaudières volées. Elles furent condamnées en la Prévôté, la mère à être battue de verges aux carrefours de la ville par son propre mari, et la fille à être enfermée pendant quinze jours à l'Hôpital-Général, pour être instruite et corrigée secrètement par la correctrice du lieu."

Le Conseil Souverain trouva la punition trop forte et, le 4 juillet 1695, il la changea comme suit: Marie Rivière fut condamnée à être attachée au carcan, à jour et heure de marché, pendant une heure, avec sur l'estomac un écriteau en gros caractères portant le mot receleuse. Quant à la fille Rattier, sa détention de quinze jours était changée en une réprimande par le Conseil lui-même. (2)

L'arrêt du Conseil Souverain contre la

---

(1) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. II, pp. 455 et seq.**

(2) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. III, p. 1033.**

femme de Rattier fut exécuté le lendemain matin. Les bons bourgeois de Québec qui se rendirent au marché de la basse ville le 5 juillet 1695 eurent donc le spectacle peu banal d'une femme mise au carcan par son propre mari.

Rattier dut disparaître du pays ou mourir vers 1705 puisque en novembre de cette année le pays se trouvait encore sans bourreau.

Pierre Berger dit la Tulipe, tambour de la Cie de Lamothe-Cadillac, condamné à être pendu et étranglé, était en prison, attendant... un bourreau. Comme l'hiver approchait et "qu'il ne pouvait résister dans les cachots aux rigueurs de l'hiver sans en mourir", on offrit la charge de bourreau à un prisonnier, Jacques Elie. Cet individu, âgé de vingt-trois ans, originaire de Poitou, en Saintonge, avait été condamné à mort à Port-Royal, en Acadie. Il avait réussi à s'échapper et était venu s'échouer à Québec. Il accepta la charge d'exécuteur de la haute justice afin d'avoir sa grâce. (1)

Elie était une fichue canaille. En avril 1706, il s'introduisait nuitamment à l'Hôtel-Dieu de Québec pour voler. Pris sur le fait, il fut condamné à tenir prison "jusqu'après le départ du dernier vaisseau qui partira cette année de la rade de cette ville, avec défense de récidiver sur peine de la hard." Son complice,

(1) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. V, p. 192.**

Louis Henry dit le Parisien, fut condamné aux galères pour neuf ans. (1)

Jacques Elie eut une fin tragique.

Continuellement en butte aux attaques des habitants de Québec qui les poursuivaient dans les rues en les traitant de *boureux* et de *bourelle,* Jacques Elie et sa femme se décidèrent à fuir dans la Nouvelle-Angleterre. Le nommé Nicolas, panis de nation, s'engagea à les conduire en canot jusqu'au lac Champlain pour une somme de cent cinquante livres et un habit complet.

Jacques Elie, sa femme et leurs deux enfants s'embarquèrent donc nuitamment avec leur petit bagage, dans le canot du panis Nicolas. Huit jours plus tard, sur les bords de la rivière Duchesne, Nicolas, pour s'emparer du peu de bien des fugitifs, tuait Elie et un de ses enfants et blessait mortellement sa femme et son autre enfant. (2)

Le successeur de Jacques Elie fut un autre gibier de potence, Pierre Rattier. Il accepta la charge de bourreau, à condition d'être déchargé des condamnations portées contre lui par la Prévôté de Québec le 10 juillet 1705 pour

---

(1) On conserve aux Archives de la province de Québec le procès criminel instruit contre Jean Elie et Louis-Henry dit le Parisien pour vol à l'Hôtel-Dieu de Québec.

(2) On conserve également aux Archives de la province de Québec, une pièce intitulée Procédure criminelle contre Nicolas, panis de nation, pour avoir assassiné Jacques Elie, maître des hautes œuvres, sa femme et ses deux enfants.

vol. (1) Rattier était le fils de Jean Rattier dit Dubuisson, qui avait été bourreau de 1680 à 1705. Tel père, tel fils, peut-on dire ici avec raison.

Pierre Rattier exerça la charge de maître des hautes œuvres pendant plusieurs années. La chronique, toutefois, a été assez injuste à son égard puisqu'elle ne nous a laissé aucun renseignement sur sa carrière. Nous ignorons même s'il décéda à Québec.

Le 30 octobre 1726, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre:

"Nous ajouterons à ces demandes les nôtres particulièrement: celle de nous envoyer de la jeunesse qui ne soit point dangereuse dans la colonie et autant que cela sera possible des enfants trouvés, par les raisons que nous avons eu l'honneur de vous toucher ailleurs.

"D'y envoyer quelques ouvriers de différents talents pour préparer les cuirs, quelques couteliers.

"De plus, un exécuteur des hautes œuvres et de lui assigner ici assez de gages pour qu'il puisse se passer de ce qu'ils ont en France. Cet homme est si nécessaire dans le pays que quand il en faut venir à punir des malfaiteurs, on est embarrassé du parti qu'on a à prendre à cause du transport qu'il faut faire en France du criminel, ce qui opère presque toujours l'impunité; les méchants sentent cet embarras où l'on

(1) **Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, vol. VI, p. 74.**

est à ce sujet et en sont plus hardis à commettre le crime par l'espérance de l'impunité." (1)

Le 20 octobre 1727, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient encore au ministre:

"Mais un homme absolument nécessaire est un exécuteur. Le manque qu'on en a ici porte les libertins à se licencier et pour aller au-devant de leur assurance à faire le mal, il faut user d'une rigueur et d'une sévérité qui quelquefois indispose les peuples contre ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre." (2)

Le 18 mai 1728, le président du Conseil de marine, écrivant à MM. de Beauharnois et Dupuy, se montrait surpris d'apprendre que M. Dupuy n'avait pu trouver un exécuteur des hautes œuvres dans la colonie. Il leur donnait ordre d'acheter un nègre aux Iles pour faire cette fonction. (3)

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et d'Aigremont écrivaient au ministre:

"Nous avons reçeu la liste des trente particuliers destinés par ordre du Roi à passer en cette colonie, laquelle était jointe à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 27 mai dernier. Il n'en a été remis que 29 à terre, en étant mort un dans le voyage.

"Le nommé Gilles Lenoir qui en est du nombre a accepté l'employ de bourreau. Le Sr

---

**(1) Archives de la province de Québec, troisième série, cahier IX, f. 412.**

**(2) Archives du Canada, Correspondance générale.**

**(3) Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904, p. 98.**

de Beauharnois a fait incorporer les 3 braconniers et les cinq jeunes gens de famille que vous marqués pouvoir estre incorporés dans les troupes, le nommé Jean Rouleau qui fait partie de ces cinq l'a esté dans la compagnie de Beaujeu, conformément à vos intentions; nous veillerons soigneusement à la conduite des uns et des autres et nous empêcherons autant que nous le pourrons qu'ils ne sortent point de la colonie, nous avons déjà eu l'honneur de vous représenter l'année dre que ce n'était pas une chose fort aisée." (1)

Le 28 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart donnaient des nouvelles du bourreau Lenoir au ministre:

"Le nommé Gilles Lenoir, Me des hautes œuvres, est un si mauvais sujet, si furieux dans le vin et d'une conduite si désordonnée que l'on est obligé actuellement de le tenir toutte l'année en prison, d'ailleurs il est imbécile. Nous vous supplions, Monseigneur, de trouver bon que nous le renvoyions l'année prochaine; un nègre conviendrait mieux pour ce service que tout autre, et vous pourriez donner vos ordres pour en faire acheter un à la Martinique qui serait envoyé en ce pays-ci." (2)

L'année suivante, il était encore question du bourreau. Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre:

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.50.
(2) Archives du Canada ,série F. 51, p. 43.

"Le nommé Gilles Lenoir qui a esté cy devant envoyé pour exécuteur, est un homme atteint de frénésie, si adonné à l'hyvrognerie, et si furieux dans le vin, qu'il n'a pas été possible avec les châtiments les plus sévères de l'obliger à faire son devoir d'exécuteur dans les occasions qui se sont présentées et dont le Sr lieutenant-général de la Prévôté a dressé son procez verbal cy joint, cet homme ne pouvant être qu'une charge au Roy, nous avons pris le parti de le renvoyer en France. Il passe sur le vaisseau du Roy. C'est un malheureux à enfermer et nous en donnons avis à M. de Beauharnois à Rochefort. On a été dans la nécessité d'employer le nommé Guillaume Langlois à la place du d. Lenoir, un nègre conviendrait mieux en ce pays cy que tout autre." (1)

Quelques jours plus tard, le 25 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient encore au ministre:

"Nous vous avons rendu compte que nous renvoyons en France le nommé Gilles Le Noir, Me des hautes œuvres, auquel le nommé Guillaume Langlois a esté substitué et qui ne vaut pas mieux que luy. Il est nécessaire qu'il y ait ici un homme capable de cet emploi. Le nommé Langlois est vieux, débile, et très sujet au vin. C'est tout ce qu'il a pu faire que d'effigier les trois criminels qui se sont évadez. Nous vous en écrivons sur le compte que Mr. de La Corne

(1) Archives du Canada, série F-52, p. 66.

vient de nous en rendre. L'on ne manque point en France de gens de ce métier et il en faudrait icy un bon." (1)

Le 12 octobre 1731, nouvelle mention du bourreau dans une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre:

"M. Hocquart a, suivant vos intentions, pris les mesures nécessaires pour avoir un nègre de la Martinique pour servir d'exécuteur à la place de Gilles Lenoir que nous avons envoyé en France l'année dernière; et il fera payer cette dépense par le Domaine." (2)

Le nègre en question arriva quelques mois plus tard. Il se nommait Malgein. Ce nègre fut traité avec grande considération par les autorités de la colonie. Il était si difficile de se procurer un bourreau! Comme Malgein s'ennuyait beaucoup à Québec à cause de son isolement, on fit venir une négresse qu'il épousa.

En décembre 1740, les nommés François Morisset, Nicolas Content dit Lafranchise et Elisabeth Content, femme d'Antoine Marchand, s'étant rendus coupables d'un vol au détriment de Malgein, ils furent condamnés à être appliqués au carcan dans la place publique de la basse ville l'espace de deux heures avec chacun un écriteau devant et derrière portant les mots *Vagabonds, gens sans aveu et menant une vie scandaleuse*. De plus, ils furent bannis

(1) Archives du Canada, série F-25, p. 115.
(2) Archives du Canada, série F-53, p. 64.

du gouvernement de Québec pour trois ans. C'est Malgein lui-même qui exécuta cette sentence sur ceux qui l'avaient volé.

Le nègre Malgein mourut dans les derniers mois de 1743.

Le 30 mars 1744, le président du Conseil de Marine donnait ordre à l'intendant de remplacer par un blanc le défunt bourreau nègre Malgein. Il conseillait en même temps de vendre, au prix qu'elle avait coûté, la négresse qui avait été envoyée pour ce nègre. (1)

Le successeur de Malgein fut un nommé Sainfront. Nous avons très peu de renseignements sur la carrière de ce bourreau.

Sainfront mourut subitement dans la maison du sieur Marsal le 28 décembre 1750. Le procès-verbal du lieutenant général de la Prévôté pour constater la mort du bourreau dressé le même jour a été conservé. Enregistrons-le ici :

"L'an mil sept cent cinquante le vingt-huit décembre quatre heures de relevée, nous François Daine, coner du Roy, lieut-gnal de la prevosté accompagné du procureur du Roy et du greffier en icelle et assisté de l'huissier Thibault nous sommes transportés en conform. de notre ordce de ce jour en la maison du sieur Marsal à l'effet de dresser procès-verbal et faire faire la visite du nommé Saintfront

**(1) Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905, vol. 1er, p. 25.**

exécuteur trouvé mort en la ditte maison où estant aurions fait depouiller le dit Saintfront et ensuitte fait visiter par le S. Soupiran chirurgien en cette ville lequel nous aurait dit et déclaré après l'avoir visité que le dit Saintfront est décédé de sa propre mort ainsi qu'il appert par son rapport cy-joint, avons ensuite fait fouiller dans les poches tant de la veste que de culottes dudit Saintfront dans lesquelles il ne fut rien trouvé, et sur le requisitoire du d. procureur du Roy à ce que le cadavre soit enterré, nous ordonnons que le d. cadavre sera inhumé en la manière accoutumée. Dont et du tout nous avons dressé le present procès-verbal les jour et an susdits. Et a le d. s. Soupiran signé ainsi que le d. Thiboult-Daine-Boisseau-Hiché-Soupiran." (1)

Voilà ce que nous trouvons sur les bourreaux officiels de la Nouvelle-France. En relisant avec attention la correspondance des gouverneurs et des intendants avec le ministre, on devrait glaner bien d'autres renseignements sur ces personnages plus ou moins intéressants mais qui faisaient tout de même partie de la machine judiciaire sous le régime français.

---

(1) Archives de la province de Québec.

# LES EXECUTIONS CAPITALES ET LES CHARRETIERS DE QUEBEC AUTREFOIS

Sous le régime français, le peuple voyait les exécutions capitales d'un très mauvais œil. Même pour les exécutions "en effigie", les autorités de la colonie, qui payaient pourtant assez généreusement, obtenaient très difficilement des ouvriers, charretiers, etc., l'aide dont elles avaient besoin.

Le 26 novembre 1705, l'intendant Raudot émettait l'ordonnance suivante:

"Ayant été informé que quelques particuliers charretiers de cette ville (Québec) ont fait refus au sieur de Saint-Simon, prévôt de la maréchaussée de ce pays et chargé de nos ordres, de fournir leurs charrois pour transporter toutes les choses nécessaires pour les exécutions de justice, nous ordonnons aux dits charretiers qui seront requis par le dit sieur de Saint-Simon de marcher incessamment avec leurs charrois sur peine d'être déchus de faire aucuns charrois dans la ville et à peine de 100 livres d'amende et par corps...."

Cette ordonnance de l'intendant Raudot, malgré sa sévérité, n'eut pas un gros effet. Moins de trois ans plus tard, il était obligé de revenir sur le même sujet. Disons à quelle occasion.

Le 5 avril 1708, on trouvait dans une habitation abandonnée de la côte Saint-Michel, près de Québec, pendu à une poutre, le cadavre d'un nommé Guérin, homme sans aveu, sans domicile et qui mendiait sa vie de côte en côte. Le 13 avril suivant, la Prévôté de Québec déclarait Guérin dûment atteint et convaincu de s'être défait et homicidé soi-même, s'étant pendu et étranglé. Pour réparation, la Prévôté ordonnait que la mémoire de Guérin demeurerait condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité et que son cadavre serait attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'un traîneau et traîné la tête en bas et la face contre terre par les rues de Québec jusqu'à la place de la basse ville où il serait pendu par les pieds à une potence qui pour cet effet serait dressée au dit lieu, et après qu'il y aurait demeuré vingt-quatre heures jeté à la voirie.

Jean Oger, huissier, curateur nommé d'office au cadavre de Guérin, appela immédiatement de cette sentence au Conseil Supérieur. Celui-ci, le 16 avril 1708, mettait l'appellation au néant, mais condamnait seulement le cadavre de Guérin à être privé de la sépulture ecclésiastique et à être jeté à la voirie.

Pour conduire le cadavre de Guérin à la voirie il fallait un cheval et un charretier. Or, aucun des charretiers de Québec ne voulut consentir à accomplir cette triste besogne.

M. Raudot, qui était encore intendant de la colonie, n'était pas homme à s'en laisser

imposer même par les charretiers de Québec. Il assembla tous les charretiers de la ville et les fit tirer au sort pour savoir lequel d'entre eux fournirait un cheval attelé pour transporter le cadavre de Guérin à la voirie. L'histoire ne nous a pas conservé le nom du charretier qui tira le mauvais numéro.

M. Raudot profita de l'occasion pour régler de nouveau le charroi des cadavres des suppliciés. Le 18 avril 1708, il décidait qu'à l'avenir les charretiers tireraient au sort, à chaque exécution capitale, pour fournir le cheval nécessaire au transport du cadavre à la voirie. Ceux sur qui le sort serait déjà tombé étaient exemptés du charroi aussi longtemps que tous leurs confrères n'y auraient pas passé.

M. Raudot, pour récompenser les charretiers de la tâche désagréable qu'il leur imposait, leur donna, par la même occasion le monopole du voiturage à Québec. Il faisait défense aux particuliers de Québec et des côtes environnantes de faire à l'avenir du *voiturage* dans la ville pour autrui à peine de cinquante livres d'amende et de la confiscation de leurs harnais et chevaux. De plus, M. Raudot, faisait défense à qui que ce soit de faire aucun reproche à ce sujet aux charretiers à peine de cinquante livres d'amende. Cette amende était applicable moitié aux Sœurs de la Congrégation établies à Qué-

bec et moitié au charretier qui aurait reçu le dit reproche.

Comme on le voit, l'intendant Raudot était un homme à compensations.

---

## OU FUT SIGNEE LA CAPITULATION DE QUEBEC LE 18 SEPTEMBRE 1759?

---

Après la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham, le gouverneur de Vaudreuil assembla un conseil de guerre au camp de Beauport où les débris de l'armée vaincue s'étaient retirés. Il fut décidé que le soir même l'armée retraiterait de l'autre côté de la rivière Jacques-Cartier.

Avant de partir du camp de Beauport, le gouverneur de Vaudreuil fit tenir à M. de Ramezay, laissé en commandement à Québec, un mémoire pour lui servir d'instructions.

Le deuxième paragraphe de ce mémoire disait:

"Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent pour proposer la capitulation."

Puis, le mémoire portait les articles de la capitulation que M. de Ramezay devait demander. Chacun des onze articles était accompagné d'observations en marge.

Le 14 septembre, M. Barrot, capitaine au régiment de Béarn, sur un ordre reçu du gouverneur de Vaudreuil, sortit de Québec avec les meilleurs soldats de la garnison pour aller rejoindre l'armée à Jacques-Cartier. Il ne resta plus à M. de Ramezay pour défendre la ville que cent vingt soldats des troupes de terre, un certain nombre de miliciens très indisciplinés et une centaine de matelots qui valaient encore moins.

Les citoyens de Québec, voyant qu'on les abandonnait, se réunirent chez M. Daine, lieutenant-général de la Prévôté, et supplièrent M. de Ramezay de capituler sans retard, afin de ne pas exposer la ville aux rigueurs d'un assaut et de la famine.

La requête des citoyens de Québec présentée à M. de Ramezay disait:

"Vous n'ignorez point que nous n'avons de vivres dans cette ville, á fournir à mi-ration, pour huit jours; le compte exact que vous vous en êtes fait rendre nous l'assure.

"La communication des vivres, qui pouvaient être destinés en partie pour la subsistance des citoyens de cette ville, nous est interdite et ne peut être utile qu'au reste de l'armée qui ne nous couvre plus; quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemi en lui

demandant à manger le jour de sa soumission, dans le temps qu'il est lui-même peut-être réduit à se retrancher.

"Le peu de troupes reglées et de citoyens exténués qui restent dans cette ville, la majeure partie en ayant déserté depuis le jour du treize, pour se retirer dans les campagnes, n'est point suffisante pour en garder sûrement l'enceinte avec d'autant plus de raison que nous avons deux parties de la ville à découvert: celle le long du Cap aux Diamants, qui n'est fermée que par des pieux, partie voisine du terrain où est retranché l'ennemi; celle du Palais dont il est le maître des dehors; n'y a-t-il donc pas tout lieu de craindre, à tout moment, que l'ennemi puissant en nombre, soit par force ou par ruse, ne se trouve dans le cœur de la ville, le fer à la main, (pour) immoler sans distinction de qualité, d'âge et de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups."

Le 15 septembre, M. de Ramezay assembla en conseil de guerre les principaux officiers de sa garnison. Tous, à l'exception de M. de Fiedmont, qui vota "pour réduire encore la ration et pousser la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité", en vinrent à la conclusion qu'il fallait rendre la ville aux Anglais aux conditions les plus avantageuses.

Le 16 septembre, M. de Ramezay reçut du marquis de Vaudreuil une lettre qui lui donna un peu d'espoir. Le gouverneur lui annonçait qu'il espérait faire entrer des vivres dans la

ville. La journée se passa cependant sans autre nouvelle d'aucune sorte.

Enfin, le 17 septembre, vers les six heures du soir, M. de Ramezay, voyant que les vivres n'arrivaient pas et que les Anglais se rapprochaient toujours de la ville, se décida à arborer le drapeau blanc.

M. de Joannès, aide-major au régiment de Languedoc, fut envoyé au camp anglais avec la capitulation préparée sous les ordres du marquis de Vaudreuil. Dans son *Mémoire sur la campagne de 1759,* M. de Joannès, qui comptait toujours sur les secours promis par M. de Vaudreuil, nous dit qu'il fit trainer les négociations, mais qu'à dix heures du soir, le général anglais insista pour avoir une réponse immédiate. "Je rentrai donc dans la ville, dit M. de Joannès, et rendis compte à M. de Ramezay des difficultés que j'avais fait naître; mais je reçus un second ordre par écrit pour y retourner à onze heures du soir, le secours n'ayant pas paru encore dans ce temps."

Lorsque M. de Joannès revint au camp anglais, les officiers de l'état-major s'étaient retirés pour la nuit. Il les attendit jusqu'au lendemain matin.

Le 18 septembre, de bonne heure, l'amiral Charles Saunders et le général Townshend apposèrent leur signature à la capitulation, puis, vers les huit heures, M. de Joannès rentra en ville où M. de Ramezay signa à son tour.

Le dernier paragraphe de la capitulation porte: "Arrêté double entre nous *au camp devant Québec,* ce 18ème de septembre 1759". Voilà qui dispose d'une partie de la question: Où fut signée la capitulation de Québec le 18 septembre 1759? L'amiral Saunders et le général Townshend signèrent à leur camp *devant* Québec. Il aurait été plus vrai de dire *derrière* Québec, car le camp des Anglais se trouvait sur la Grande-Allée actuelle, un peu en arrière de la rue de la Chevrotière.

En 1759, M. de Ramezay habitait la maison connue aujourd'hui sous le nom de *Kent House,* rue Saint-Louis. Il avait fait l'acquisition de cette maison le 1er juin 1758. Probablement protégée par ses voisines, la maison de M. de Ramezay n'avait pas trop souffert du bombardement. Nous avons le droit de supposer que M. de Ramezay coucha chez lui le 17 septembre 1759. C'est donc là que M. de Joannès vint le rejoindre le 18 septembre, à huit heures du matin, pour lui faire apposer sa signature au document qui donnait Québec aux Anglais.

Ajoutons, toutefois, pour être plus honnête, que nous n'avons aucune preuve écrite que la capitulation fut signée par M. de Ramezay dans sa propre maison. Quant à Saunders et Townshend, comme nous venons de le voir, ils signèrent la capitulation à leur camp.

Les *Guides de Québec* qui nous montrent Saunders et Townshend attablés dans la maison

de M. de Ramezay, lieutenant de roi à Québec, pour y signer la capitulation, faussent donc la vérité.

---

## LES ESTAMPES DE RICHARD SHORT SUR QUEBEC

---

On possède peu de renseignements biographiques sur Richard Short. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment c'est que Short était officier dans l'armée de Wolfe. Il prit part aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. C'est pendant qu'il était en garnison à Québec, immédiatement après la Conquête, que Short fit ses dessins des ruines de Québec qui aujourd'hui sont admirés par tous les connaisseurs. Un bon nombre d'amateurs canadiens possèdent une, deux, trois et même quatre des estampes de Short mais bien rares sont ceux qui ont la série complète qui comprend douze gravures de vingt pouces par treize pouces chacune.

Nous donnons ici les titres complets des douze estampes de Richard Short:

*A General view of Quebec from Point Levy.* "To the Honble Sr. Charles Saunders, vice-admiral of the Blue, and Knight of the Most Honourable Order of the Bath, these twelve views of the principal buildings in Que-

bec are most humbly inscribed by his most obedient servant, Richard Short. Engraved by P. Canot, Septr. 1st., 1761. Publish'd according to Act of Parliament by R. Short,and sold by T.T. Jefferys, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross."

*Quebec: A view of the Cathedral, Jesuit's College and Recollect Friar's Church.* Taken from the gate of the Governor's House. Drawn on the spot by R. Short,and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross, London, Sepr. 1, 1761.

*Quebec: A view of the Intendant's Palace.* Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by William Elliott. Publish'd according to Act of Parliament, Sept. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane.

*Quebec: A view of the Treasury and Jesuit's College.* Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by C. Grignion, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

*Quebec: A view of the Inside of the Jesuit's Church.* Drawn on the spot by Richard Short. Engraved by Anthony Walker.Publish'd according to Act of Parliament by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

*Quebec: A view of the Jesuit's College and*

*Church*. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by C. Grignion, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sep. 1, 1761, by Rich. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane,Charing Cross.

*Quebec: A view of the Church of Notre-Dame de la Victoire*. Built in commemoration of the raising the siege in 1695, and destroyed in 1759. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by A. Bennoist, London; publish'd according to Act of Parliament, Sep. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

*A view of the northwest part of the city of Quebec*. Taken from St. Charle's River. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by P. Benazech, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane."

*Quebec: A view of the Bishop's House*. With the ruins as they appear in going down the hill from the Upper to the Lower Town. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by J. Fougeron, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane."

*Quebec: A view of the Bishop's House*. With the ruins as they appear in going up the hill from the Lower to the Upper Town. Drawn

on the spot by Richard Short. Engraved by A. Benoist, Septr. 1st, 1761. Publish'd according to Act of Parliament by R. Short, and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

*Quebec: A view of the Orphan's or Urseline Nunnery.* Taken from the Ramparts. Drawn on the spot by R. Short. Engraved by James Mason, Sept. 1st, 1761. Published according to Act of Parliament by R. Short, and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

*Quebec: A view of the Inside of the Recollect Friar's Church.* Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by C. Grignion, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sep. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

---

## UNE REVOLTE A QUEBEC EN 1763

---

Le général Murray, premier gouverneur anglais de Québec, était d'un caractère extrêmement violent, mais il revenait si vite de ses emportements et il était si juste pour ses subordonnés que les soldats avaient beaucoup d'estime pour lui. Le soldat anglais, accoutumé

à être mené énergiquement, se soumet volontiers à une discipline de fer quand il est traité avec justice.

Au mois de septembre 1763, le général Murray eut à faire face à une révolte qui éclata dans la garnison de Québec et dont il vint à bout grâce à sa diplomatie et à son énergie.

Dans les premiers jours de septembre 1763, le général Amherst, commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, dont les quartiers-généraux étaient à New-York, donnait ordre au général Murray d'opérer une réduction de quatre deniers dans la solde des soldats de la garnison de Québec composée des 15e et 17e Régiments et du 8e bataillon des *Rangers*.

C'est le 18 septembre 1763 que le général Murray annonça cette réduction à la garnison de Québec. On comprend que la nouvelle fut reçue de très mauvaise grâce par le troupier dont la solde était déjà assez minime.

Le même soir, après l'appel du rôle, les soldats s'attroupèrent en armes et défilèrent devant les quartiers du général Murray afin de protester contre l'ordre qu'il venait de promulguer.

Les quelques marchands anglais de Québec ayant essayé de faire entendre raison aux soldats furent reçus par une volée de pierres qui atteignirent quelques officiers. Ceux-ci

furent même obligés de tirer leurs sabres pour se protéger contre la troupe.

Les émeutiers se rendirent ensuite aux quartiers des officiers par groupes bruyants dans le but de les intimider.

Un peu plus tard, dans la soirée, presque toute la garnison se réunit en armes et tambours battants près de la porte Saint-Jean.

Le général Murray qui, avec quelques officiers et sous-officiers, faisait la visite des corps de garde, rencontra les émeutiers et tenta de les apaiser. Les soldats ne voulurent pas se rendre à ses conseils et plusieurs déchargèrent leurs fusils sans, heureusement, blesser personne. Les soldats informèrent le gouverneur qu'ils avaient l'intention de se mettre en marche pour New-York, avec deux pièces d'artillerie, pour soumettre leurs griefs au général en chef Amherst.

Murray et ses officiers passèrent la nuit blanche. A tout instant, ils s'attendaient à être attaqués par les soldats en révolte.

Le lendemain, 19 septembre, Murray rassembla les officiers et les sergents sur lesquels il pouvait compter. Il signala à tous la gravité de la situation. La garnison de Québec était la plus forte de toutes les garnisons en Amérique. Si la révolte n'était arrêtée immédiatement, elle pouvait se répandre dans toutes les autres garnisons et il pouvait en résulter des conséquences très graves dans un pays qui n'était pas encore pacifié et où tous les citoyens étaient soldats.

Il fut donc convenu que les officiers et les sergents useraient le jour même de toutes les ressources de la persuasion auprès des soldats. Si ces moyens ne réussissaient pas, on devait avoir recours, le lendemain, aux mesures les plus rigoureuses contre les mutins.

Le 20 septembre, à dix heures du matin, toute la garnison reçut ordre de s'assembler sur le terrain de parade, à la Grande-Place.

Le général Murray s'y rendit accompagné de son état-major et donna lui-même lecture du code militaire. Sa lecture terminée, il fit voir aux soldats la faute énorme qu'ils étaient en train de commettre contre la discipline, puis il les informa que lui et ses officiers étaient décidés de rappeler les mutins à leur devoir quand bien même ils périraient à la peine.

Puis, s'avançant bravement vers le régiment d'Amherst, il s'écria que le premier soldat qui refuserait d'obéir serait immédiatement tué.

Il s'empara ensuite des drapeaux du régiment, les fixa en terre à une certaine distance l'un de l'autre, et d'une voix de stentor donna ordre au régiment de marcher droit entre les deux drapeaux.

Le régiment d'Amherst s'ébranla comme un seul homme et passa entre les deux points fixés par le gouverneur.

Le général Murray félicita alors le régiment d'Amherst d'être revenu à de meilleurs sentiments. Il donna ensuite le même comman-

dement au 27e régiment puis au 8e bataillon des *Rangers*. Ceux-ci obéirent également.

Le général Murray venait de mettre fin à une révolte très sérieuse sans avoir fait verser une seule goutte de sang!

---

## UN HEROS DU SIEGE DE QUEBEC EN 1775: LE CAPITAINE CHABOT

---

On connait la fin tragique du général Montgomery tué avec ses aides de camp et plusieurs de ses compagnons d'armes en essayant d'emporter d'assaut la deuxième barrière de Près-de-Ville, à Québec, dans la nuit du 31 décembre 1775 au 1er janvier 1776. Cette barrière était défendue par trente Canadiens, huit miliciens et neuf matelots anglais. Le capitaine Chabot commandait cette poignée de braves.

Le gouverneur Carleton, dans une dépêche au ministre, mentionne spécialement avec éloge, la conduite du capitaine Chabot en cette occasion.

Quel était ce capitaine Chabot?

Aucun de ceux qui ont écrit sur le siège de Québec en 1775-1776 ne nous donne de renseignements sur lui. On raconte son exploit et c'est tout.

Quels étaient les prénoms du capitaine Chabot? Etait-il capitaine de milice ou capitaine de navire? Etait-il de Québec? Où est-il mort?

Ce sont là des questions qui ont été posées plusieurs fois et auxquelles on n'a jamais répondu.

Pendant la campagne de 1775-1776, nous voyons le nom d'un capitaine Chabot mentionné deux fois.

A la date du 18 octobre 1775, le notaire Badeaux des Trois-Rivières, écrit dans son *Journal:*

"Aujourd'hui,sont arrivés de Québec 2 bateaux chargés de fusils et de munition pour Sorel. Ce même jour est aussi passé le sieur Chabot, armé en corsaire, pour aller à Sorel."

Dans le *Mémoire* de Amable Berthelot, nous lisons:

"Le gouverneur Carleton dans le dessein de secourir le fort Saint-Jean, qui était la barrière qui arrêtait l'ennemi, ordonna au colonel McClean de rassembler autant de monde qu'il pourrait et de se rendre à Sorel, où lui-même irait le rejoindre avec toutes les forces qu'il pourrait rassembler. Le colonel McClean ayant assemblé 350 Canadiens se mit en marche et le 14 octobre arriva aux Trois-Rivières avec ses troupes, qu'il renforça de miliciens de cet endroit, et le lendemain les fit partir pour Sorel sous le commandement de M. Godefroy Tonnancour. Pour lui il partit avec M. de Lanaudière, M. le chevalier Tonnancour et quelques-

uns de ses soldats émigrants et traversa à Nicolet, où il fit tout en son pouvoir pour engager des miliciens à le suivre. De là, il se rendit à Sorel, avec le reste de son parti. Dans le même temps, le capitaine Chabot, avec sa goélette armée et deux bateaux chargés de fusils et de munitions, se rendait au même endroit."

Le capitaine Chabot mentionné par Badeaux et Berthelot est-il celui qui nous occupe?

Nous croyons pouvoir enfin identifier le héros de Près-de-Ville.

Le 11 août 1778, Louis Chabot, capitaine de milice, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, adressait la supplique suivante au gouverneur Haldimand:

"A Son Excellence Messire Frédéric Haldimand, Ecuier, capitaine-général, gouverneur en chef dans toute la province de Québec et territoires en dépendants en Amérique, vice-amiral d'icelle, général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté en la dite province et frontière, etc.

"Louis Chabot, un des capitaines des milices de la paroisse Saint-Antoine de la rivière de Richelieu.

"Représente très humblement à Votre Excellence

"Qu'il s'est entièrement dévoué au service de Sa Majesté depuis l'invasion des rebelles en cette province en qualité de volontaire partisan qu'il a mainte fois exposé sa vie pour le bien

du gouvernement ainsi qu'il peut être vérifié, et qu'il est toujours disposé à continuer ses bons services autant qu'il dépendra de lui, d'autant que Votre Excellence jugera à propos.

"Qu'il est chargé d'une grosse famille et n'a d'autres talents que celui qu'il pratique actuellement, c'est-à-dire (disposé au service du gouvernement) et ne peut soutenir sa dite famille à moins qu'il ne plaise à Votre Excellence d'y avoir égard; à ces causes supplie très humblement Votre Excellence de vouloir prendre son état en considération et lui accorder la protection de Votre Excellence laquelle il fera ses efforts pour la mériter en le continuant dans sa charge ou telle autre que Votre Excellence jugera le mieux à propos lui convenir avec aussi telle paye ou appointement qu'il plaise à Votre Excellence y attacher pour le maintien de sa famille.

"Et ne cessera de redoubler ses vœux pour la prospérité de Votre Excellence.

Louis Chabot

Montréal, 11 août 1778."

Le capitaine Chabot ne dit pas explicitement dans sa supplique qu'il assistait à l'engagement de Près-de-Ville, mais il se désigne sous le titre de "capitaine des milices." Et on ne trouve pas d'autres capitaines Chabot sur les rôles des milices pour 1775.

Louis Chabot, originaire de Saint-Lau-

rent, île d'Orléans, était fils de Joseph Chabot et de Madeleine Coulombe.

Il mourut à Saint-Antoine-de-Richelieu le 3 mai 1810, à l'âge de 70 ans.

La cité de Québec ne doit-elle pas conserver le souvenir du capitaine Chabot par une marque quelconque de reconnaissance? Plusieurs rues de Québec portent des noms qui ne disent rien à notre patriotisme. Pourquoi ne remplace-t-on pas un de ces noms étrangers par le nom du brave capitaine Chabot?

---

## TROIS FRERES QUEBECOIS DANS L'ARMEE

---

Trois frères Pinguet servirent comme officiers dans notre milice pendant la guerre de 1812-13.

Bon sang ne peut mentir, dit le proverbe. Les frères Pinguet tenaient de bonne souche puisque leur père, Charles Pinguet de Vaucour, négociant à l'aise de la basse ville de Québec, avait servi en qualité de lieutenant dans la deuxième compagnie de milice, capitaine François Baby, pendant le siège mémorable de 1775. M. Pinguet fut marguillier de la paroisse de Québec et magistrat de la cité pendant un grand nombre d'années. Il mourut à Québec, respecté

de tous, le 28 mai 1821, à l'âge de 81 ans. De son mariage avec Françoise Chauveau il eut, entre autres enfants, Luce qui se maria à Jacques Voyer et qui avait l'ardeur militaire de ses frères puisqu'elle suivit son mari sur les frontières en 1812-13, Louis-Basile, François-Xavier et Charles-Casimir.

Louis-Basile Pinguet, l'aîné, naquit à Québec, le 6 mai 1777.

Le 28 mai 1812, sir George Prevost le nommait assistant adjudant-général des milices du Bas-Canada.

En 1821, Louis-Basile Pinguet était contremaître du guet.

Il mourut à Québec le 3 août 1853, à l'âge de 76 ans et 3 mois.

"Quoique possesseur d'une certaine aisance, il avait toujours vécu avec la plus grande simplicité, se refusant toutes dépenses superflues, afin d'avoir à sa disposition plus de moyens de secourir les pauvres."

Le deuxième des frères Pinguet, François-Xavier, naquit à Québec le 27 mars 1778.

Il mourut à Québec le 24 décembre 1820.

Sa veuve — Charlotte Mure, fille de l'honorable John Mure — se remaria à l'honorable Jean-Baptiste Taché, frère de sir Paschal-Etienne Taché.

Charles-Casimir, le troisième des frères Pinguet, naquit aussi à Québec le 27 décembre 1781.

Dès les premières rumeurs de guerre

entre l'Angleterre et les Etats-Unis, Charles-Casimir Pinguet se fit donner une commission de lieutenant dans les *Canadian Fencibles,* régiment presque entièrement composé de Canadiens-Français.

A la bataille de Châteauguay, le 13 octobre 1813, Pinguet était lieutenant de la compagnie légère commandée par le capitaine Ferguson. Il seconda avec zèle et habileté les efforts de son capitaine. Le *Témoin oculaire* lui en rend témoignage: "On n'a pas moins remarqué dans ce combat sévère, le courage et la bravoure du capitaine LaMothe, du département des sauvages, du lieutenant Pinguet, de l'infanterie légère *(Fencibles)* canadienne....."

Le lieutenant Pinguet écrivait à son frère quelques jours après la bataille de Châteauguay et sur le lieu même de ses exploits: "Je crois à présent qu'un homme est capable d'endurer sans crever plus de misère qu'un bon chien." (1) L'infortuné jeune homme se trompait car il prit dans cette campagne le germe de la maladie qui l'emporta quelques mois plus tard. Il mourut à Saint-Philippe-de-Laprairie, où son régiment était en cantonnement, le 13 juin 1814.

"Ses parents, dit la *Gazette de Québec* du 23 juin 1814, perdent en lui un parent affec-

(1) Deux des lettres de Charles Pinguet à son frère ont été publiées dans les Soirées Canadiennes de 1864. Celle du 21 novembre 1813 donne des détails précieux sur la bataille de Châteauguay.

tionné, les officiers de son régiment un ami sincère, et le service un officier qui promettait beaucoup."

---

## UNE STATUE EQUESTRE DE SIR GEORGE PREVOST A QUEBEC

---

Sir George Prevost pendant son séjour de quatre années dans le Bas-Canada avait gagné les cœurs des Canadiens par son affabilité et la sympathie qu'il leur avait montrée en toute occasion.

Quelques jours avant son départ pour l'Angleterre, le 21 mars 1815, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, voulut lui donner une marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait en faveur des Canadiens, et elle décida, par une adresse, de lui offrir un service d'argenterie de cinq mille livres sterling.

Le 23 mars 1815, cette adresse était transmise à sir George Prevost qui y faisait la réponse suivante:

"Je vous remercie de l'opinion favorable que vous avez exprimée de mes services, et je transmettrai au gouvernement de Sa Majesté votre adresse remplie de sentiments si flatteurs pour moi, afin que son Altesse Royale le prince régent puisse diriger votre libéralité par ses ordres."

Le 21 mai 1815, le comte Bathurst informait sir George Prevost que le prince régent consentait à ce qu'il acceptât cette marque d'approbation de son gouvernement par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Un bill fut en conséquence présenté à la Chambre d'Assemblée par M. Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester. Il fut adopté le 12 février 1816, et transmis immédiatement au Conseil Législatif. Mais ce corps était composé en grande partie d'adversaires de sir George Prévost et il ne donna pas sa concurrence au bill de M. Taschereau.

Les choses en restèrent donc là.

Sept ans plus tard, les sympathies de la Chambre d'Assemblée pour sir George Prevost se réveillèrent. Le 3 décembre 1823, M. Louis Bourdages, député de Buckingham, appuyé par M. Jean Dessaules, député de Richelieu, proposait la résolution suivante:

"Que les Communes du Bas-Canada, animées d'un sentiment de justice, de reconnaissance et de respect pour la mémoire de feu sir George Prevost, baronnet, ci-devant gouverneur-en-chef de cette province, désirant perpétuer et transmettre à la postérité, par quelque témoignage public, la haute idée qu'elles ont toujours eue et qu'elles ont encore de la sagesse, de l'intégrité et de l'habileté avec lesquelles, dans les circonstances les plus embarrassantes, il a administré le gouvernement de cette province, et du succès des opérations par lesquelles,

avec des moyens disproportionnés, il a préservé les Canadas du péril imminent de conquête dont ils étaient menacés, pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

"Que ce n'est que par des circonstances auxquelles les Communes de cette province n'ont pu obvier que la résolution de l'Assemblée de la dite province du 21 mars 1815, qui affectait la somme de cinq mille livres pour l'achat d'un service d'argenterie pour être présenté à feu sir George Prevost de leur part, comme un témoignage de la haute idée que les Communes avaient de ses talents distingués, de sa sagesse et de son habileté dans l'administration du gouvernement de cette province, et dans la défense heureuse d'icelle durant la dernière guerre, avec les Etats-Unis, n'a pu être réalisée et mise à effet."

La même résolution demandait de former un comité de cinq membres pour considérer et faire rapport à la Chambre des moyens les plus convenables et les plus efficaces pour mettre à effet et perpétuer les sentiments des Communes du Bas-Canada relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prevost.

Ce comité fut composé de MM. Bourdages, Blanchet, Heney, Taschereau et Proulx.

Le 3 janvier 1824, M. Bourdages déposait devant la Chambre le rapport du comité:

"Ayant donné l'attention la plus sérieuse au sujet référé pour aviser aux moyens les plus

convenables et les plus efficaces pour mettre à exécution les résolutions de cette Chambre, exprimant ses sentiments relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prevost, baronnet, ci-devant gouverneur-en-chef de cette province, d'une manière qui pût répondre aussi dignement à la mémoire de cet illustre personnage que la sincérité des sentiments exprimés par cette Chambre dans ses résolutions du troisième jour de décembre dernier, et aussi considérant l'état actuel des finances de cette province, la majorité de votre comité est d'opinion:

"Premièrement, qu'il conviendrait qu'une statue équestre fût érigée dans un lieu convenable au devant du bâtiment où siègent les Communes du Bas-Canada, avec cette inscription:

In memoriam
Illustrissimi viri
D. Georgii Prevost
Baroneti,
Hujusce Provinciae Gubernatoris,
Atque
Copiarum Dulcis
Canadarum Servatoris,
Hoc Monumentum
Grato animo
Decreverunt Communes
Inferioris Canadae,
Die...... januarii 1824.

"Secondement, que l'orateur de cette

Chambre prenne des moyens convenables pour s'enquérir des dépenses probables pour l'érection d'une telle statue, pour être le tout mis devant la Chambre d'Assemblée de cette province à la prochaine session."

Nous ignorons si l'orateur de la Chambre d'Assemblée, qui était alors l'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, s'acquitta de la mission que lui confiait les députés. Ce qui est certain c'est que ce projet de statue équestre à la mémoire de sir George Prevost ne revint jamais devant la Chambre.

Conclusion: sir George Prevost n'a pas eu de statue sur aucune place publique de Québec. Ceci ne veut pas dire qu'il ne le méritait pas.

---

## UN FRERE DE WALTER SCOTT A QUEBEC

---

On a dit de Xavier de Maistre que la célébrité de son frère Joseph, le grand philosophe chrétien, l'avait presque entièrement jeté dans l'ombre.

On ne peut dire la même chose de Thomas Scott, celui qui fait le sujet de ce modeste article. S'il n'eût été le frère de Walter Scott, le célèbre romancier écossais, bien peu de

personnes s'arrêteraient aujourd'hui devant l'humble pierre qui indique, dans le vieux cimetière de l'église Saint-Mathieu, à Québec, l'endroit où reposent ses cendres.

Walter Scott, le père de Thomas et de Walter Scott, appartenait à une vieille famille dont plusieurs membres, à différentes époques, avaient joué un certain rôle en Ecosse. Il exerça pendant un grand nombre d'années la profession honorable de writer to the Signet. Son honnêteté et l'attention scrupuleuse qu'il donnait à toutes les affaires qui lui étaient confiées lui amenèrent un grand nombre de clients. A sa mort, il jouissait d'une modeste aisance.

De son mariage avec Anne Rutherford, fille du docteur John Rutherford, professeur de médecine à l'université d'Edimbourg, il eut douze enfants. Six, Anne, née le 10 mars 1759; Robert, né le 22 août 1760; John, né le 28 novembre 1761; Robert, né le 7 juin 1763; Jean, né le 27 mars 1765; Walter, né le 30 août 1766, moururent en bas âge. Les autres furent:

1o Robert, qui entra dans la marine royale, servit sous le capitaine plus tard amiral William Dickson et assista à presque toutes les batailles de Rodney. La paix de Versailles en 1783 ayant brisé ses légitimes espérances d'avancement, il entra au service de la Compagnie des Indes Orientales. Il fit deux voyages aux Indes et mourut victime du climat meurtrier de ce pays. Robert Scott possédait pour la littérature un talent qui ne demandait qu'à

être cultivé. Il tournait assez habilement une pièce de vers. On peut en juger par la petite élégie suivante sur la perte supposée d'un vaisseau, composée pendant la nuit qui précéda la célèbre bataille des Saintes, le 12 avril 1782. Il fait allusion ici aux nombreux amusements de son mess :

No more the geese shall cackle on the poop,
No more the bagpipe through the orlop sound,
No more the midshipmen, a jovial group,
Shall toast the girls, and push the bottle round.
In death's dark road at anchor fast they stay,
Till Heaven's loud signal shall in thunder roar;
Then starting up, all hands shall quick obey,
Sheet home the topsail, and with speed unmoor.

2o John, qui entra dans l'armée, parvint au grade de major et mourut le 8 mai 1816.

3o Walter, le grand écrivain, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

4o Anne, née en 1772, qui mourut non mariée en 1801.

5o Thomas, celui qui nous occupe.

6o Daniel, qui essaya plusieurs professions, ne réussit dans aucune et mourut à son retour des Indes en 1806.

Thomas embrassa d'abord la profession de son père. Il fut pendant quelques années Writer to the Signet. Mais bientôt il fut pris de l'ambition de devenir riche et il se mit à spéculer sur les fermes. Des opérations malheureuses le ruinèrent entièrement.

Il se retira alors à l'île de Man.

Thomas Scott avait toujours aimé la vie militaire. Tout jeune homme, il avait fait

partie d'un corps de grenadiers volontaires formé à Edimbourg. Dans une lettre qu'écrivait Walter, son frère, à leur tante, Christian Rutherford, en novembre 1794, nous lisons:

"Nos volontaires sont maintenant tous rassemblés. Malgré la lourdeur de leur uniforme ils ont une martiale apparence. Leur habileté dans les manœuvres et les exercices de toutes sortes excitent la surprise et l'admiration des militaires réguliers. Tom (Thomas) est très fier de la compagnie de grenadiers à laquelle il appartient. C'est elle qui dans toutes les occasions a remporté la palme."

Aussi, lord Melville, qui connaissait ses goûts et qui tenait à le protéger à cause de son frère Walter dont il avait été le compagnon d'études, le nomma, quelque temps après son établissement dans l'île de Man, extractor, emploi militaire qui dans l'armée anglaise correspondait, croyons-nous, au grade de l'officier recruteur de l'armée française. Sa solde était de 400 louis par année.

Mais Thomas Scott jouait de malheur. Peu de temps après sa nomination, l'office d'extractor fut aboli.

Lord Melville, voulant dédommager le frère de son ami de la perte de son emploi, proposa, dans la chambre des Lords, une mesure, le Scott judicature bill, pour accorder à Thomas Scott une pension annuelle de 130 louis.

Ce projet de loi rencontra une assez vive opposition de la part des lords. Lorsqu'il fut lu pour la troisième fois, le comte de Lauderdale et lord Holland s'opposèrent énergiquement à son adoption et prononcèrent en cette circonstance de vigoureux discours.

"Thomas Scott, s'écria le comte de Lauderdale, a été nommé à l'office d'extractor à une époque à laquelle il était décidé et bien connu de tout le monde, que cet emploi était sur le point d'être aboli. M. Scott n'a pas même rempli les devoirs de cette charge et il obtiendrait une pension de 130 louis pendant que de pauvres employés travaillent et peinent pendant 20 ans et n'ont droit à aucune rémunération!"

Lord Holland fut un peu plus doux. Il rendit même hommage au talent de Walter Scott.

"Ceux qui me connaissent, remarqua-t-il, ne me suspecteront pas d'être défavorable aux hommes de lettres; au contraire j'ai la plus grande estime pour le caractère littéraire de Walter Scott. J'ai toujours considéré qu'il était de mon devoir d'encourager le mérite littéraire sans m'occuper des opinions politiques. Mais, en ce qui concerne M. Thomas Scott, la question est bien différente: il a été nommé à une position sachant qu'elle était sur le point d'être abolie. Et maintenant il réclame une indemnité pour des pertes qu'il n'a pas subies. Ceci est injuste."

Le projet de loi de lord Melville fut néanmoins adopté et Thomas Scott jusqu'à sa mort toucha sa pension annuelle de 130 louis.

Quelques années plus tard, Thomas Scott fut nommé payeur au 70e régiment. En 1814, ce régiment reçut ordre de s'embarquer pour l'Amérique. Scott le suivit. Le 70e fut d'abord caserné à Cornwall, puis en 1815 transféré à Kingston et enfin à Québec.

C'est pendant son séjour à Kingston que Thomas Scott fut suspendu de ses fonctions. Cet ordre vint directement du ministère de la guerre en Angleterre et fut communiqué au général Wilson par le major Evans dans une lettre en date du 1er décembre 1816 conçue en ces termes:

"Il est ordonné que Thomas Scott, payeur au 70e régiment, soit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que les listes de paie et autres documents militaires soient transmis au ministère."

Le commandant en chef réinstalla Scott dans ses fonctions peu de temps après. Sa conduite fut approuvée par lord Palmerston, le 28 mars 1817.

C'est à Québec, le 4 février 1823, que Thomas Scott mourut. Il fut inhumé dans le

cimetière de l'église Saint-Mathieu, rue Saint-Jean. On y voit encore son épitaphe:

Sacred
to the memory of
Thomas Scott, esquire
late paymaster
of the 70th regiment,
who departed this life
4th february 1823.
And his daughter
Barbara Scott,
who died
on the 5th october,
1921
in the 8th year
of her age.

Thomas Scott avait épousé, encore tout jeune, Elisabeth McCulloch, d'une excellente famille écossaise.

Il eut d'elle un fils et quatre filles.

La cadette, Barbara, mourut à Québec, le 5 octobre 1821, à l'âge de huit ans.

C'est au sujet du fils de Thomas Scott que Walter Scott écrivait à son frère le 23 juillet 1820:

"Après mes propres enfants, ceux pour qui j'ai le plus d'intérêt sont, comme de raison, les vôtres. J'ai longuement songé à ce que vous m'avez dit au sujet de votre fils Walter.

Quelque soit le genre de vie que vous désiriez lui donner je puis lui être d'un grand secours. Mais avant de rien faire, je veux vous consulter sur les inclinations de votre garçon. Je ne veux pas dire par là que vous devez lui demander son opinion, parce que à un âge aussi peu avancé un enfant bien élevé accepte ce que lui suggèrent ses parents; mais je crois que vous devez considérer, avec une très grande impartialité, son tempérament, ses dispositions et ses qualités de cœur et de corps. Ce ne serait pas chercher son bien que de lui faire embrasser une profession parce que cette profession offre plus d'avantages qu'une autre. Il serait préférable de sacrifier ces avantages plutôt que de faire entrer un enfant dans une carrière pour laquelle il ne serait pas fait. Si mon neveu est sage, prudent, s'il aime la tranquillité de la vie sédentaire, s'il fait des progrès en arithmétique, et s'il en a le goût, il ne peut embrasser une meilleure carrière que celle de comptable. C'est l'emploi pour lequel je puis lui rendre le plus de services. C'est une des carrières les moins encombrées. S'il désire entrer dans cette carrière, je le ferai prendre de l'emploi chez un bon patron. Je me chargerai moi-même de sa pension. Mais si, ce qui n'est pas impossible, le gars aime la vie active et les aventures, je puis le faire entrer en qualité de cadet au service de la Compagnie des Indes Occidentales."

Effectivement, Walter entra au service de

la Compagnie des Indes Occidentales. Il devint sous-lieutenant à Bombay.

Jessie, l'aînée des filles de Thomas Scott, devint la femme, en 1819, à Québec, du lieutenant, plus tard, lieutenant-colonel Huxley.

C'est d'elle qu'il s'agit dans cette lettre de Walter Scott à son frère, en date du 16 octobre 1819:

"J'ai reçu hier votre lettre m'annonçant le prochain mariage de Jessie. Avant que cette lettre ne vous parvienne le joyeux événement aura probablement eu lieu. J'inclus dans la présente un mot pour la mariée. Je lui envoie un modeste cadeau qu'elle emploiera comme elle le voudra."

Les deux autres, Anne et Elisa, après la mort de leur père, suivirent leur mère en Ecosse.

Le 19 avril 1826, Walter Scott écrivait dans son journal:

"J'ai écrit à madame Thomas Scott la priant de laisser venir sa charmante fille Anne passer la saison avec moi." (1)

Quelques mois plus tard, le 21 de novembre 1826, Walter Scott écrit de nouveau dans son journal:

"Ma belle-sœur (madame Thomas Scott) et sa fille arrivent en ce moment à la maison. Elles sont toutes deux en parfaite santé. (2)

---

**(1) The Journal of Sir Walter Scott from the original manuscript at Abbotsford, vol. I, p. 180.**
**(2) Idem, vol. I, p. 312.**

A cette époque, Elisa et Anne n'étaient pas encore mariées.

Walter Scott avait une très haute opinion des talents littéraires de son frère Thomas.

En 1808, ne s'accordant pas avec les directeurs de la *Edimburg Review,* revue à laquelle il avait jusqu'alors collaboré, il résolut de fonder la *Quarterly Review.* Il écrivit à ce sujet la lettre qui suit à Thomas:

"Certaines affaires très pressantes m'ont empêché jusqu'ici de compléter pour vous ma collection des ouvrages de Shadwell. (1) Elle est cependant à la veille de l'être. Il faudrait que vous auriez toutes les pièces originales afin de pouvoir les collationner avec l'édition in-8. Mais, en ce moment, j'ai un emploi plus pressant et plus lucratif à donner à votre plume. Je vous informe sous le sceau du secret qu'un complot se trame en ce moment pour tuer la *Edimburg Review.* Nous avons l'intention de fonder une nouvelle revue qui, nous l'espérons, déploiera autant de talents et d'indépendance. On m'a offert la direction de la nouvelle publication mais quoique les émoluments attachés à cette charge soient très élevés, j'ai décliné. M. Gifford, auteur de *Raviad,* a accepté la tâche.

(1) Thomas Scott, paraît-il, songeait alors à publier une édition des poésies de Shadwell. Walter Scott l'encourageait beaucoup à faire cette publication parce qu'il considérait que les œuvres poétiques de Shadwell ne méritaient pas l'oubli dans lequel elles étaient tombé. Il faut avouer que les satires de Dryden ont beaucoup contribué à amener l'antipathie du public pour les poésies de Shadwell.

Il y a mis une condition, cependant. Il faut que je lui donne toute l'assistance possible.

"Vous allez avoir l'occasion d'exercer votre talent d'écrivain. La *Quarterly Review* acceptera de tout: poésies, romans, nouvelles, etc., etc. Vous toucherez pour chaque seize pages imprimées dix guinées. Pour commencer vous pourrez envoyer vos articles par mon entremise. Je les retoucherai avant de les remettre à Gifford."

Nous ignorons si Thomas Scott profita des offres de son frère.

Lorsque parut le célèbre roman de Walter Scott *Waverley,* on fit courir le bruit en Ecosse que ce roman était l'œuvre de Thomas Scott.Quelques journaux allèrent même jusqu'à affirmer que les meilleurs romans de Walter Scott appartenaient à son frère.

C'était aller un peu trop loin.

Walter Scott écrivit à son frère en Amérique:

"*Waverley* a un succès énorme. Je vous envoie un exemplaire. On fait ici courir le bruit que vous en êtes l'auteur. Envoyez-moi un roman dans lequel vous aurez mis tout ce que vous possédez d'humour, et je vous assure que je pourrai le vendre au moins 500 louis. Pour vous encourager, vous pourrez, lorsque vous m'enverrez le manuscrit, tirer sur moi une traite de 100 louis. Ainsi, vous serez certain que vous n'aurez pas perdu votre temps. Vous avez plus d'humour et de talent pour la descrip-

tion que bien des écrivains très connus. Ce qu'il vous manque c'est la pratique de la composition. Si on vous parle de *Waverley*, ne dites rien. Je ne veux pas vous faire passer pour l'auteur d'un livre que vous n'avez jamais vu, mais, d'un autre côté, si le public veut absolument le supposer et vous donner 500 louis pour vous essayer dans le roman, je ne vois pas pourquoi vous refuseriez cette chance de faire une petite fortune."

Chose assez curieuse: aucune des compositions de Thomas Scott n'a été conservée.

---

## LES EXCENTRICITES D'UN JUGE QUEBECOIS

---

Né à Rochester, comté de Kent, en Angleterre, vers 1787, John Fletcher s'était fait recevoir avocat avant de passer ici en 1810.

Le 4 décembre 1810, John Fletcher obtenait le droit de plaider devant tous les tribunaux du Bas-Canada.

C'est dans la vieille capitale que le nouvel avocat établit son étude.

Le 16 mai 1814, M. Fletcher était nommé, conjointement avec Henry Blakstone, coroner pour le district de Québec.

Le 22 novembre 1815, Fletcher devenait juge des sessions de la paix à Québec.

M. Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, fut un des contemporains de M. Fletcher à Québec. Il était, dit-il, un avocat d'un grand talent et d'une vaste érudition, mais lorsqu'il plaidait sa voix était tellement désagréable qu'elle irritait les oreilles les moins sensibles à l'harmonie des sons. Et il avait la manie de chanter dans les banquets auxquels il assistait!

M.de Gaspé écrit: "Fletcher était l'Anglais le plus préjugé contre les Canadiens que j'aie connu, et je pourrais ajouter contre tout ce qui n'était pas anglais pur sang."

"M. Fletcher, dit encore M. de Gaspé, n'y allait pas de main morte, lorsqu'il était juge stipendiaires des cours trimestrielles de la paix et chef de la police à Québec. Lorsqu'il condamnait un criminel à être fouetté, punition très fréquente alors, pour les petits larcins, la sentence portait que le coupable serait fustigé jusqu'à ce que son dos fût ensanglanté. Tant pis pour ceux dont la peau était dure comme des requins. C'était leur affaire. Pourquoi n'avaient-ils pas la peau plus fine!

"Il apprend un jour qu'un pauvre diable, stationné près de la porte Saint-Jean, était possesseur d'une roulette: les passants mettaient un sol ou deux sur la table, tournaient la roue, gagnaient quelquefois un écheveau de fil,un papier d'épingle, ou quelque chose de cette

valeur, ou en étaient pour leurs déboursés. Fletcher se fait amener le coupable, envoie quérir le bourreau sans même en prévenir le sherif et fait administrer au délinquant trente-neuf coups de fouet. Celui-ci laissa sa roulette au greffe de la paix et prenant ses jambes à son cou, s'empressa de sortir des murs de cette ville inhospitalière, en criant: "Je me sauve à Montréal, on fesse ici pour rien!"

"Fletcher, présidant une autre fois la cour des sessions trimestrielles, voulut faire le procès à un homme accusé d'un crime entraînant peine de mort sur conviction, mais comme les deux autres juges qui siégeaient avec lui menacèrent de le laisser seul sur le banc, il fallut à son grand regret y renoncer."

Fletcher, au dire de M. de Gaspé, n'en agissait pas ainsi par ignorance. Oh, non! Il avait toujours un vieux statut anglais tombé en désuétude, mais qui n'avait pas été révoqué, et derrière lequel il se retranchait. C'était certainement un homme d'une vaste érudition: une encyclopédie vivante, comme on disait alors.

En 1816, le gouvernement débarrassait pour un certain temps la population de Québec du brutal M. Fletcher en le nommant, conjointement avec M. William-Bachelor Coltman, juges de paix pour les Territoires Indiens (ou du Nord-Ouest) et commissaires pour régler

les différents survenus entre les deux compagnies rivales de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

De retour à Québec en 1818, M. Fletcher se faisait nommer, le 19 mai de cette année, juge de paix pour le district des Trois-Rivières.

Le 21 juin 1823, M. Fletcher devenait juge de la cour provinciale pour le district inférieur de Saint-François, avec résidence à Sherbrooke.

A Sherbrooke, M. Fletcher se trouva dans un milieu plus sympathique puisque la population y était alors presque exclusivement anglo-saxonne. Le juge Fletcher n'en continua pas moins ses excentricités.

La population endura quelques années, mais il y a une limite à tout. En 1831, le juge Fletcher fut formellement mis en accusation devant la Chambre d'Assemblée. On lui reprochait d'avoir sans aucune cause condamné à l'audience plusieurs personnes pour mépris de cour et de s'être montré partial, tyrannique, arbitraire et capricieux dans ses décisions. On allait jusqu'à dire que sa conduite déshonorait la magistrature.

La Chambre d'Assemblée demanda la suspension du juge Fletcher.

Lord Aylmer, alors gouverneur, promit à la Chambre de prendre sa demande en "très sérieuse considération". Cette formule n'avait pas alors plus de sens qu'aujourd'hui, et lord

Aylmer laissa Fletcher continuer à terroriser la population de Sherbrooke.

Les accusations portées contre Fletcher n'attaquaient pas précisément son honnêteté. On se plaignait plutôt de ses excentricités, de ses caprices, de ses procédés tyranniques à l'égard des parties et des témoins, etc. Ainsi dans l'enquête faite par un comité de la Chambre d'Assemblée il fut prouvé qu'à l'audience il avait condamné un plaideur à cinq chelins d'amende parce qu'il n'aimait pas sa mine.

Ceux qui veulent connaître en détail les excentricités du juge Fletcher n'ont qu'à consulter le rapport de l'enquête faite contre lui. Elle se trouve dans une brochure assez rare aujourd'hui intitulée: *Copy of a report of a select commitee of the House of Assembly of Lower Canada, respecting Judge Fletcher and of any correspondence between the earl of Gosford and Lord Glenelg, on the subject of the charges preferred against the Judge.* Colonial office, Downing street, 2 may 1837.

Le juge Fletcher décéda à Sherbrooke le 11 novembre 1844, à l'âge de 77 ans. Il avait été sous le harnais toute sa vie. Quatre mois avant sa mort, malgré son âge avancé, il avait siégé en Cour d'Appel à Québec et on avait remarqué que sa mémoire était aussi bonne, son esprit aussi vif que dans ses meilleures années.

# LA LARGEUR DU FLEUVE ENTRE QUEBEC ET LEVIS

---

On se demande souvent la largeur du fleuve entre Québec et Lévis.Plusieurs opinions ont été émises à ce sujet.

Cartier: "Et au bort d'icelle ysle (d'Orléans) vers l'ouaist, y a ung affourg d'eau, lequel est fort beau et délectable pour mettre navires, où il a ung destroict du dict fleuve fort courant et profond: mais il n'a de long que environ un tiers de lieue." (1)

Champlain: "Chemin faisant, nous vinmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière du Canada ayant environ trois cents pas de large. (2)

Le Père Charles Lalemant: "L'endroit le plus estroit de cette rivière est vis-à-vis de cette habitation (Québec), et toutefois sa largeur y est de pas plus d'un quart de lieue." (3)

Le Frère Gabriel Sagard: "De l'isle d'Orléans nous voyons à plein Kebec devant nous, basty sur le bord d'un destroit de la grande rivière Sainct Laurent, qui n'a en cet endroit qu'environ un bon quart de lieue de largeur." (4)

---

**(1) Bref récit et succincte narration.**
**(2) Voyages, édition Laverdière, p. 89.**
**(3) Relation des Jésuites, 1626.**
**(4) Grand voyage au pays des Hurons, p. 54.**

Le Père Lejeune: "Devant Kebec, où il se rétrécit fort, il y a six cens septante deux toises: on l'a mesuré sur la place." (1)

Pierre Boucher: "Québec est situé sur le bord du grand fleuve Saint-Laurens, qui a environ une petite lieue de large à cet endroit-là." (2)

Pierre Kalm: "Le Saint-Laurent a un quart de mille français, ou trois quarts de mille anglais de largeur à Québec." (3)

Dans l'hiver de 1825, la largeur du fleuve entre l'hôtel Mackenzie, à Lévis, et le marché de la basse ville, à Québec, fut mesurée, au pas, sur le pont de glace, et on trouva 1150 verges ou environ deux tiers d'un mille anglais.

---

## UN FILS DE BLACKSTONE A QUEBEC

---

Saviez-vous qu'un des fils de William Blackstone, le célèbre commentateur des lois d'Angleterre, dormait son dernier sommeil dans un des cimetières de la vieille cité de Champlain?

C'est en 1797, à l'âge de 34 ans, que ce fils de famille vint s'échouer sur nos bords. Le 2

(1) **Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France.**
(2) **Relation des Jésuites, 1636.**
(3) **Voyages dans l'Amérique du Nord.**

novembre de cette année, il remplaçait comme contrôleur de douanes, à Saint-Jean, William Lindsay promu collecteur au même port.

Le 19 novembre 1799, il devenait shérif des Trois-Rivières, en remplacement de Antoine-Isidore Badeaux.

Mais il ne garda pas cette position bien longtemps. En 1805, certains contribuables des Trois-Rivières informèrent l'administrateur du Canada, Sir Robert-Shores Milnes, que le shérif Blackstone avait commis de graves irrégularités. Milnes soumit toute l'affaire à son Conseil. Celui-ci enquêta, et, en mai 1805, il présentait à l'administrateur un long rapport dont les conclusions se lisaient comme suit:

"That upon the whole matter before them, they after a careful examination of the various documents and a mature consideration of the evidence produced on both sides, the Committee are humbly of opinion that the evidence in support of the charges against the sheriff of Three Rivers does not form a sufficient ground for removing him from his office or render it advisible for the public service that another sheriff should be appointed in his room, but the Committee deeply impressed with the necessity that the public confidence in a officer of so great trust as that as the sheriff of the district should be entire, humbly submit to your Excellency as their opinion that the immediate payment of all public moneys in his hands should be made an indispensable condi-

tion before M. Blackstone be again permitted to exercise soleby the duties and trusts of his office, and that he should only be allowed to exercise the same on giving security at least to the extent of what originally required."

Il faut croire que Blackstone ne put trouver les cautions nécessaires puisque le 27 mai 1805, Charles Thomas était nommé shérif des Trois-Rivières.

En 1806, le voyageur John Lambert visita Trois-Rivières. Il y connut Blackstone. "Un fils du célèbre juge Blackstone, nous dit-il, occupait la position de shérif il y a quelques années, mais en conséquence de quelque inattention dans ses devoirs on lui a enlevé sa charge. On m'a dit que M. Blackstone avait été traité très durement dans cette affaire. Il réside encore aux Trois-Rivières et vit d'une petite annuité. Il a fait ses études à l'université de Oxford et il a beaucoup de talents."

Le 1er mai 1811, Henry Blackstone était nommé coroner du district de Québec. Il garda cette position jusqu'à sa mort. Il eut cependant un conjoint à partir de 1814. John Fletcher fut nommé le 16 mai 1814, et, le 25 juin 1818, J. G. Thompson remplaçait Fletcher.

Henry Blackstone mourut à Québec le 2 février 1825, à l'âge de 62 ans. Il fut inhumé le 5.

Le *Mercury* du même jour fait son éloge dans les termes suivants:

"A dix heures du soir, mercredi dernier,

à sa maison, à Québec, est décédé, après une cruelle maladie supportée avec courage et résignation, Henry Blackstone, écuyer, depuis plusieurs années coroner de Sa Majesté pour le district de Québec. Les talents et le zèle de M. Blackstone dans l'exécution de son devoir n'ont pas été surpassés, et la ville perd un gentilhomme accompli."

Blackstone avait épousé aux Trois-Rivières, le 22 juillet 1801, Charlotte Heney, veuve de Pierre-André de Tonnancour. Elle mourut dans la cité trifluvienne en juin 1845, à l'âge de 74 ans.

Ils avaient eu un fils, Henry-William. En 1824, il fréquentait l'Ecole Royale de grammaire, à Québec. Il fut admis à la pratique du droit à Toronto le 6 février 1837.

---

## LE CHOLERA ASIATIQUE A QUEBEC

---

Le choléra asiatique a visité la ville de Québec en six différentes circonstances: en 1832, en 1834, en 1849, en 1851, en 1852 et en 1854.

Le 8 juin 1832, la rumeur se répandait dans Québec qu'un émigrant, passager du brick

*Carrick,* de Dublin, et qui avait été détenu en quarantaine à la Grosse-Isle, avait succombé au choléra asiatique dans une maison de pension de la rue Champlain tenue par un nommé Roche. (1)

Le même jour, le secrétaire du bureau de santé, T.-A. Young, publiait l'avis suivant dans les journaux:

"Attendu qu'il a circulé divers bruits qu'il était arrivé à la Grosse-Isle un vaisseau dans lequel il y avait plusieurs personnes atteintes du choléra asiatique, avis public est par le présent donné que le commissaire de santé s'étant transporté à la Grosse-Isle, par ordre du bureau, a rapporté que le brick *Carrick,* James Midson, maître, de Dublin, arriva au lazaret le 3 courant, qu'il y avait à bord, lors de son arrivée, 133 passagers, que tous ont été mis à terre, et sont dans l'hôpital des émigrés à la Grosse-Isle; que le vaisseau est maintenant à subir les procédés ordinaires de désinfection, et que lors du départ du commissaire de santé, le 7 courant, il n'y avait pas un seul cas de choléra asiatique sur l'île."

Le *Canadien,* encore le même jour, pour rassurer ses lecteurs, affirmait qu'il n'y avait aucun cas de choléra dans la ville.

---

**(1) 56 personnes furent emportées par le choléra dans cette maison pendant la saison de navigation de 1832.**

Le lendemain, 9 juin, six personnes moururent du choléra à Québec, et les journaux de la ville annoncèrent l'apparition du terrible fléau et avertirent les citoyens de prendre toutes les précautions nécessaires afin de l'enrayer dès ses débuts.

En 1832, au moins 30,000 émigrants irlandais s'étaient embarqués pour venir au Canada. Le passage des ports d'Irlande à Québec prenait de quatre à douze semaines.

"Jamais, dit le docteur Marsden, depuis les jours de Wolfe et de Montcalm, la cité n'avait vu pareilles scènes de terreur, de détresse et de souffrances. Au lieu du grondement des canons, du fracas des balles et du bruit des hommes armés, on assistait au progrès sourd mais certain d'un destructeur que les murs épais et les sentinelles les plus vigilantes étaient impuissantes à empêcher de passer. Au lieu des flots de sang et des gémissements de ceux qui se mouraient des blessures reçues dans les batailles, on entendait les plaintes et les cris des malheureux qui souffraient la torture des coups reçus d'un ennemi inconnu, mais aussi prompt et sûr et plus difficile à abattre que le sabre ou le boulet."

Les hôpitaux furent bientôt remplis.

On aura une idée des progrès de la contagion à Québec par le tableau suivant:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 9 | juin | 1832 | 6 | morts |
| 10 | " | " | 7 | " |
| 11 | " | " | 29 | " |
| 12 | " | " | 77 | " |
| 13 | " | " | 70 | " |
| 14 | " | " | 92 | " |
| 15 | " | " | 143 | " |
| 16 | " | " | 120 | " |
| 17 | " | " | 97 | " |
| 18 | " | " | 108 | " |
| 19 | " | " | 112 | " |
| 20 | " | " | 117 | " |
| 21 | " | " | 122 | " |
| 22 | " | " | 70 | " |
| 23 | " | " | 78 | " |
| 24 | " | " | 34 | " |
| 25 | " | " | 33 | " |
| 26 | " | " | 49 | " |
| 27 | " | " | 40 | " |
| 28 | " | " | 31 | " |
| 29 | " | " | 38 | " |
| 30 | " | " | 33 | " |
| 1 | juillet | 1832 | 31 | " |
| 2 | " | " | 21 | " |

Du 8 juin aux premiers froids de l'hiver, le choléra fit dans la capitale plus de 3451 victimes.

En 1834, le choléra reparut à Québec. On signala le premier cas le 7 juillet. Il fit 2509

victimes. Il s'était introduit à Québec, comme en 1832, par la voie du Saint-Laurent.

En 1849, nouvelle apparition du choléra à Québec. La première victime fut un nommé McGill, cordonnier, de la rue Champlain, qui mourut après quelques heures de maladie le 4 juillet. Le 26 septembre 1849, le choléra disparaît entièrement après avoir enlevé 1185 victimes. Cette fois le fléau avait été amené des Etats-Unis.

Les citoyens de Québec virent avec terreur reparaître le choléra en juin 1851. La première victime fut un voyageur, allemand d'origine, qui habitait New-York. Il mourut à l'hôtel Sword (aujourd'hui l'hôtel-Saint-Louis). Le fléau, cette fois, se contenta de 280 victimes.

Le 28 septembre 1852, le choléra asiatique visitait Québec pour la cinquième fois. Sa première victime fut un ouvrier de bord du nom de Knight. Il prit la contagion à bord du navire l'*Advance,* de New-York, qu'il aidait à décharger. Le dernier décès causé par le choléra en 1852 eut lieu le 9 novembre. Dans ses 42 jours de passage à Québec, il avait fait 144 victimes. De ces 144 personnes, 3 habitaient le quartier du Palais; 4, le quartier Saint-Pierre; 28, le quartier Champlain; 6, le quartier Saint-Jean; 9, le quartier Saint-Louis; 10, le quartier Saint-Roch. Les 84 autres personnes qui succombèrent étaient des étrangers, émigrants, hommes de cages, etc.

Le 19 juin 1854, le choléra éclatait pour la

sixième fois à Québec. Le *Glenmanna* l'emporta à la Grosse-Isle d'où le *John Howells* le transmit à Québec. 803 personnes succombèrent au fléau.

En résumé, pendant ses six visites à Québec, le choléra enleva 8372 personnes. (1)

---

## LES EVEQUES CONSACRES A QUEBEC

---

*Mgr Mariaucheau D'Esgly.*—Le premier évêque consacré à Québec fut Mgr Louis-Philippe Mariaucheau D'Esgly. Elu coadjuteur de Québec en septembre 1770, le pape Clément XIV, par une bulle datée du 22 janvier 1772, le nommait évêque de Dorylée. Mgr D'Esgly fut sacré dans la chapelle du séminaire de Québec, servant alors de cathédrale, le 12 juillet 1772, par Mgr Briand, évêque de Québec.

Comme Mgr Briand n'était pas en possession de sa cathédrale à cause d'un différend avec les marguilliers de Notre-Dame de Québec, il ne voulut pas annoncer officiellement le sacre du nouvel évêque, ni lui donner des pouvoirs extraordinaires.

---

**(1) On trouvera de précieux renseignements sur l'épidémie du choléra à Québec dans une étude du docteur Marsden intitulé: Essay on the contagion, infection, portability and communicability of the Asiatic cholera in its relations to Quarantine, with a history of its origin and course in Canada, from 1832.**

Mais, le 14 mars 1774, Mgr Briand fit enfin son entrée solennelle dans l'église cathédrale, et, par un magnifique mandement, il proclama officiellement son coadjuteur, qui était présent, et lui conféra tous les pouvoirs de sa charge. Il faisait de plus un très bel éloge de Mgr D'Esgly et rappelait à ses diocésains les titres qu'avait son coadjuteur à leur vénération.

*Mgr Jean-François Hubert.*—Mgr Jean-François Hubert, nommé par une bulle de Pie VI, en date du 14 juin 1785, évêque d'Almyre in partibus, et coadjuteur de l'évêque de Québec, fut sacré sous ce titre dans la cathédrale de Québec, le 19 novembre 1786, par Mgr Briand, ancien évêque de Québec. assisté de M. Gravé et de M. Bailly de Messein.

Mgr D'Esgly annonça par un mandement le sacre de son coadjuteur:

"Le contentement extrême, disait-il, qu'a témoigné le peuple de Québec, à l'occasion du sacre de Mgr l'évêque d'Almyre, est pour nous un garant de l'heureuse impression que la nouvelle de cet événement fera sur les cœurs de tous nos diocésains. Ne craignez donc plus, Nos Très Chers Frères, que la succession de l'épiscopat soit interrompue dans votre province; elle y paraît établie de la manière la plus solide; seulement, rendez-en grâce à Dieu, et tirez-en un nouveau motif d'amour et de ferveur dans son service. Pour nous, dont les yeux ont vu les miséricordes du Seigneur, nous attendons en

paix le jour auquel il lui plaira nous retirer du monde pour nous appeler à lui."

*Mgr Bailly de Messein.*—Mgr Charles-François Bailly de Messein fut nommé par le pape Pie VI évêque de Capse in partibus, et coadjuteur de Québec, le 26 septembre 1788. Il fut sacré sous ce titre dans la cathédrale de Québec le 12 juillet 1789, par Mgr Hubert.

Lorsque lord Dorchester était parti du Canada en 1773, il avait amené avec lui l'abbé Bailly de Messein en qualité de précepteur de ses enfants. L'abbé Bailly de Messein vécut quatre années en Angleterre avec la famille de lord Dorchester.

Lorsque lord Dorchester revint au Canada en 1784, il insista tellement auprès de Mgr Hubert qu'il lui fit choisir M. Bailly de Messein comme son coadjuteur. Mgr Bailly de Messein ne fut cependant jamais évêque de Québec puisqu'il mourut trois ans avant Mgr Hubert.

*Mgr James-Louis O'Donnell.*—Mgr James-Louis O'Donnell fut nommé, le 5 janvier 1796, par Pie VI, évêque de Thyatire in partibus, et vicaire-apostolique de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 21 septembre 1796, par Mgr Hubert, évêque de Québec.

*Mgr Joseph-Octave Plessis.*—Mgr Hubert, fatigué, malade, sentant ses forces diminuer sensiblement et souhaitant avoir quelques jours pour se préparer à la mort, donna sa démission

le 1er septembre 1797. Il s'était démis de son siège en faveur de son coadjuteur, Mgr Denaut.

Le premier soin de celui-ci fut de se choisir un coadjuteur jeune, en santé, qui pourrait parcourir une longue carrière. Mgr Denaut prit possession de son siège le 4 septembre 1797, et, deux jours après, il donnait des lettres de grand-vicaire à M. Joseph-Octave Plessis, alors curé de Québec, et annonçait qu'il avait choisi ce digne prêtre pour être son coadjuteur.

La demande de Mgr Denaut au Pape fut longtemps sans réponse.Pie VI,forcé de quitter Rome par le directoire, fut conduit à Florence et de là à Vienne, sur le Rhône, où il mourut au mois d'août 1799. Le 14 mars 1800, le cardinal Chiaramonte succédait à Pie VI et prit le nom de Pie VII. Le nouveau pape s'empressa de régler les affaires accumulées pendant la captivité de Pie VI. Il ne put cependant expédier les bulles qui nommaient M. Plessis évêque de Canathe et coadjuteur de Québec que le 26 avril 1800.

Au commencement du dix-septième siècle, les évêques étaient rares dans l'Amérique du Nord. Les plus voisins du Canada étaient Mgr O'Donnell, vicaire apostolique de Terre-Neuve et Mgr Carroll, évêque de Baltimore. Comme ni l'un ni l'autre ne pouvaient facilement se rendre à Québec, surtout pendant l'hiver, Mgr Denaut, pour sacrer son coadjuteur, dût se faire assister par deux prêtres. MM. Pouget,

curé de Berthier, et Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup, eurent ce grand honneur.

La cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Québec le 25 janvier 1801, en présence des personnages les plus distingués de la province.

"L'intéressant spectacle, nous dit un témoin oculaire, que celui de sa consécration, où nous le vîmes, le front couvert du bandeau sacré et décoré des insignes de l'épiscopat par les mains du pontife consécrateur, où nous pûmes le contempler dans toute la pompe du souverain sacerdoce. La présence du représentant du roi, de tant de personnages recommandables par leur sang, n'était-elle pas comme un présage de la faveur qu'il sut depuis constamment mériter de toutes les classes de la société."

*Mgr Bernard-Claude Panet.*—Mgr Bernard-Claude Panet nommé, le 12 août 1806, par le pape Pie VII, évêque de Saldes en Mauritanie et coadjuteur de Québec, fut sacré dans la cathédrale de Québec le 19 avril 1807, par Mgr Plessis.

Mgr Plessis écrivait au cardinal préfet de la Propagande à ce sujet:

"Je dois informer Votre Eminence que, quoiqu'il ne se soit écoulé qu'environ douze jours entre la mort de mon prédécesseur et la nomination de mon coadjuteur, les esprits du peuple étaient déjà échauffés et très occupés du choix qui serait fait, sur lequel chacun raisonnait d'après ses préjugés, ses affections ou ses espérances. Pour arrêter d'un seul coup

toute cette fermentation, j'ai considéré entre tous les ecclésiastiques canadiens, celui qui m'a semblé devant Dieu le plus qualifié du côté de la piété, des talents et de la réputation, et sans qu'il en eût connaissance, ni même qu'il le soupçonna en aucune manière, je l'ai fait agréer pour mon coadjuteur par l'administrateur de cette province... Il se nomme Bernard-Claude Panet, est âgé de 53 ans, prêtre depuis 1778, et gouverne depuis vingt-cinq ans une paroisse de ce diocèse."

*Mgr Edmund Burke.* — Mgr Edmund Burke, qui avait été curé de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, île d'Orléans, de 1791 à 1794, fut nommé par Pie VII le 4 juillet 1817 évêque de Sion in partibus, et premier vicaire-apostolique pour la Nouvelle-Ecosse. Il fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 5 juillet 1818, par Mgr J.-O. Plessis.

*Mgr Alexander McDonell.*—Mgr Alexander McDonell, décédé évêque de Kingston, fut nommé le 12 janvier 1819, évêque de Rhésine, en Mésopotamie, et suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour la province du Haut-Canada. Il fut sacré dans l'église du couvent des Ursulines de Québec le 31 décembre 1820.

*Mgr Bernard-Angus McEachern.*—Mgr Bernard-Angus McEachern, né en Ecosse le 8 février 1759, était venu dans l'île du Prince-Édouard pour desservir ses compatriotes établis dans cette île.

Il fut nommé par Pie VII, le 12 janvier 1819, évêque de Rose, en Syrie, suffragant et auxiliaire de Québec pour les provinces et les îles du golfe Saint-Laurent. Il fut sacré sous ce titre, dans l'église Saint-Roch de Québec, le 17 juin 1821, par Mgr J.-O. Plessis, assisté de Mgr Panet, son coadjuteur, et de Mgr McDonell, évêque de Kingston.

C'était la première fois qu'on voyait au Canada quatre évêques réunis dans la même église. M. Bruneau, curé de Beauport, fit le sermon de circonstance. Lady Dalhousie était présente à la cérémonie.

La *Gazette de Québec* donnait le lendemain le compte-rendu suivant du sacre de Mgr McEachern :

"Hier, Sa Grandeur l'évêque catholique de Québec, assisté des Messeigneurs de Saldes et de Rhésine, donna, en présence d'une nombreuse assemblée de clergé et du peuple dans l'église du faubourg Saint-Roch, la consécration épiscopale à Monseigneur Bernard-Angus McEachern, titulaire de Rose et son suffragant pour la province de New-Brunswick et pour les îles du Cap-Breton, du Prince-Edouard et de la Madeleine. On n'avait pas encore vu quatre évêques réunis dans une même église en Canada. La cérémonie fut exécutée à la satisfaction de tous les assistants. Lady Dalhousie l'honora de sa présence, et l'on assure que Son Excellence le gouverneur en chef y aurait aussi assisté, s'il n'eût été engagé à un voyage depuis

longtemps prémédité et qui ne souffrait point de délai. Mgr Bruneau, curé de Beauport, y prononça un discours analogue à la circonstance. L'après-midi, le nouveau prélat chanta vêpres à la basilique."

*Mgr Joseph Signay.*—Mgr Joseph Signay, nommé évêque de Fussala en Numidie et coadjuteur de Québec par Léon XII le 15 décembre 1826, fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 20 mai 1827, par Mgr B.-C. Panet. Mgr Signay était, lors de sa nomination à l'épiscopat, curé de Notre-Dame de Québec, et il continua à agir comme tel jusqu'au 1er octobre 1831.

*Mgr Pierre-Flavien Turgeon.*--Mgr Pierre-Flavien Turgeon élu coadjuteur de Mgr Signay le 14 février 1833, fut sacré évêque de Sydime in partibus le 11 juin 1834, dans la cathédrale de Québec, par Mgr Signay, assisté de Mgr Lartigue et de Mgr Gaulin.

*Mgr William Dullard.*—Mgr William Dullard, qui avait été ordonné prêtre à Québec le 12 octobre 1817, fut nommé évêque du Nouveau-Brunswick en 1843. Il fut sacré sous ce titre, dans la cathédrale de Québec, le 11 juin 1843, par Mgr Turgeon.

Nous lisons dans le *Canadien* du 12 juin 1843:

"Le sacre de Mgr Dullard, premier évêque du Nouveau-Brunswick, a eu lieu hier dans la cathédrale de Québec.

"C'est Mgr l'évêque de Sydime qui a fait la cérémonie tout en célébrant le 9e anniversaire de son sacre. Mggrs les évêques de Québec et de Montréal assistaient l'évêque élu. Il y avait grand concours de peuple pour contempler cette imposante cérémonie. Elle a commencée à 8 heures et demie et a fini après midi."

*Mgr Edward-John Horan.*—Le sacre de Mgr Edward-John Horan, successeur de Mgr Phelan sur le siège épiscopal de Kingston, eut lieu dans l'église Saint-Patrice le 1er mai 1858.

Plusieurs évêques, un grand nombre de prêtres et une foule considérable de fidèles assistaient à la cérémonie.

C'est Mgr Baillargeon, assisté de Mgr Prince et de Mgr Pinsonneault, qui sacra Mgr Horan.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Kelly, curé de Brockville, dans le diocèse de Kingston, qui prit pour texte ce passage des Psaumes: "Renovabitur ut aquilae juventus tua; Votre jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle."

*Mgr Jean Langevin.*—Le diocèse de Rimouski fut créé le 15 janvier 1867. Par une bulle datée du même jour, M. l'abbé Jean-Pierre-François Laforce-Langevin, principal de l'école normale Laval, de Québec, était choisi par Pie IX comme premier évêque du nouveau diocèse.

Mgr Langevin fut sacré le 1er mai 1867, dans la cathédrale de Québec, par Mgr Baillar-

geon, évêque de Tloa. Mgr Horan et Mgr Laflèche agissaient comme assistants de Mgr Langevin.

C'est Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, qui donna le sermon au sacre de Mgr Langevin. Il avait pris pour texte ces paroles des actes des apôtres: "Posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei Spiritus Sanctus", le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu."

En terminant son compte-rendu du sacre de Mgr Langevin, le rédacteur du *Courrier du Canada* écrivait:

"Sainte Thérèse disait, en parlant des cérémonies du culte catholique: "Je donnerais ma tête pour la plus petite cérémonie de l'Eglise.

"Ceux qui ont eu le bonheur d'assister à la consécration d'un évêque peuvent au moins comprendre, s'ils ne peuvent la sentir, l'attraction qu'ont pour les âmes pures et aimantes les imposantes cérémonies du culte catholique."

*Son Eminence le cardinal Taschereau.*— C'est le 24 décembre 1870 que M. le grand-vicaire Elzéar-Alexandre Taschereau fut préconisé archevêque de Québec.

Les bulles du nouvel archevêque de Québec arrivèrent à l'archevêché le 23 février 1871.

Mgr Taschereau fut sacré dans la cathédrale de Québec le 19 mars 1871, par Mgr Lynch, archevêque de Toronto, assisté de Mgr Horan, évêque de Kingston, et de Mgr Larocque, évêque de St-Hyacinthe.

Six autres évêques et plus de cent cinquante prêtres assistèrent à la cérémonie. Mgr Langevin, évêque de Rimouski, fit le sermon de circonstance, et le curé de Québec donna lecture du mandement d'entrée de l'archevêque. "L'obéissance, Nos Très Chers Frères, disait Mgr Taschereau, l'obéissance à la voix du vicaire de Jésus-Christ nous fait un devoir de monter sur ce trône archiépiscopal de Québec, illustré par le zèle, la prudence et la vertu de nos prédécesseurs. Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable dont nous comprenons aujourd'hui, plus que jamais, les dangers et la responsabilité."

*Mgr Antoine Racine*.—Le 28 août 1874, le pape Pie IX érigeait le diocèse de Sherbrooke, qui devait comprendre un démembrement des diocèses de Québec, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

Par une bulle datée du 1er septembre 1874, le vicaire de Jésus-Christ nommait M. Antoine Racine, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, premier évêque du nouveau diocèse.

Le 18 octobre 1874, Mgr Racine était sacré dans l'église Saint-Jean-Baptiste qu'il allait quitter pour toujours. Le prélat consécrateur fut Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec.

La cérémonie fut l'une des plus belles et des plus imposantes dont la vieille cité de Champlain ait été témoin. Ce fut Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, alors dans toute la

vigueur de son beau talent, qui fit le sermon, admirable pièce d'éloquence dont se rappellent encore avec admiration ceux qui eurent le bonheur de l'entendre.

*Mgr Dominique Racine.*—Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, fut sacré dans la basilique de Québec le 4 août 1878.

Mgr Taschereau fut le prélat consécrateur. L'évêque élu de Chicoutimi était accompagné comme assistants de Mgr Fabre et de Mgr Antoine Racine, son frère.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université Laval.

*Son Eminence le cardinal Bégin.*—Sa Grandeur Mgr Louis-Nazaire Bégin, élu évêque de Chicoutimi le 1er octobre 1888, fut sacré dans la basilique de Québec le 28 octobre 1888 par Son Eminence le cardinal Taschereau.

"C'était hier une belle fête pour la population catholique de Québec, disait le *Courrier du Canada* au lendemain du sacre de Mgr Bégin, c'était une belle fête et par elle-même et par les souvenirs qu'elle était de nature à réveiller.

"Pour rehausser la pompe déjà si imposante des cérémonies de la consécration du nouvel évêque de Chicoutimi, on avait décoré le chœur de la basilique et le trône pontifical; mais de toutes ces décorations, la plus belle, la plus majestueuse, c'étaient les milliers de fidèles qui, à neuf heures, se pressaient sous les voûtes austères de la basilique; c'était ce grand con-

cours de prêtres venus de tous les coins de la province; c'était, surtout, la présence des membres de l'épiscopat et des représentants de ceux qui sont actuellement dans la Ville Eternelle.

"Toutes les cérémonies de l'Eglise sont belles, mais une des plus imposantes est sans contredit la cérémonie de la consécration d'un évêque. Pour faire comprendre aux fidèles par des signes extérieurs la grandeur et la mission de l'évêque dans la société chrétienne, l'Eglise déploie à sa consécration une pompe extraordinaire. Elle met à contribution tout ce qu'elle a de plus précieux dans ses ornements, de plus solennel dans ses rites."

*Mgr André-Albert Blais.*—Mgr André-Albert Blais, évêque de Germanicopolis et coadjuteur de Mgr Langevin, évêque de Rimouski, fut sacré dans la basilique de Québec le 18 mai 1890.

Son Eminence le cardinal Taschereau fut l'évêque consécrateur. Les évêques assistants furent les deux plus jeunes membres de l'épiscopat, Mgr Lorrain, de Pontiac, et Mgr Bégin, de Chicoutimi.

Mgr Langevin donna le sermon. Il rappela, en commençant, que lui-même avait été sacré dans la basilique de Québec vingt-trois ans auparavant.

Les évêques présents au sacre de Mgr Blais étaient NN. SS. Taschereau, Fabre, Duhamel, Langevin, Laflèche, Racine, Moreau,

Lorrain, Bégin, Clut. On comptait aussi 150 à 200 prêtres.

*Mgr Michel-Thomas Labrecque.*—Le sacre de Mgr Michel-Thomas Labrecque, successeur de Mgr Bégin sur le trône épiscopal de Chicoutimi, eut lieu dans la basilique de Québec le 22 mai 1892.

Le consécrateur fut Son Eminence le cardinal Taschereau et les évêques assistants NN. SS. Bégin et Blais.

Le sermon de circonstance fut donné par Mgr Gravel, évêque de Nicolet, qui prit pour texte ces paroles de Jésus-Christ: "Euntes docete omnes gentes." Mgr Gravel fit voir comment l'Eglise fondée par Jésus-Christ, accomplit sa mission, sur quelles bases divines elle repose, à quels besoins répond son autorité enseignante et par quelle force surnaturelle elle résiste à toutes les erreurs

*Mgr Paul-Eugène Roy.*—Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleuthéropolis et auxiliaire de Québec, fut sacré dans la basilique de Québec le 10 mai 1908, par Mgr L.-N. Bégin.

Les archevêques et évêques présents à la cérémonie de consécration étaient: Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa; Mgr Bruchési, archevêque de Montréal; Mgr Blais, évêque de Rimouski; Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi; Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières; Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe; Mgr Emard, évêque de Valleyfield; Mgr Brunault,

évêque de Nicolet; Mgr Racicot, évêque auxiliaire de Montréal. On comptait aussi un grand nombre de prélats romains et plus de deux cents prêtres. Le sermon fut donné par Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Détail édifiant: Mgr Bégin, le consécrateur, avait pour diacres d'honneur deux des frères de Mgr Roy, et Mgr Roy avait pour assistants ses deux autres frères dans le sacerdoce.

*Mgr Olivier-Elzéar Mathieu.*—Mgr Olivier-Elzéar Mathieu nommé premier évêque de Régina le 21 juillet 1911 fut sacré dans la basilique de Québec le 5 novembre suivant par Mgr L.-N. Bégin.

Vingt-deux archevêques et évêques étaient présents à la consécration épiscopale de Mgr Mathieu. C'étaient: Mgr Stagni, Mgr Bégin, Mgr Langevin, Mgr Bruchési, Mgr Gauthier, Mgr McCarthy, Mgr Spratt, Mgr Blais, Mgr Emard, Mgr Lorrain, Mgr Labrecque, Mgr Cloutier, Mgr Casey, Mgr Barry, Mgr Brunault, Mgr Archambault, Mgr Bernard, Mgr Pascal, Mgr Grouard, Mgr Latulippe, Mgr Charlebois, Mgr Roy. On comptait, en outre, dans la basilique une trentaine de prélats romains et plusieurs centaines de prêtres et de religieux. Jamais la vieille basilique de Québec n'avait vu assemblée aussi illustre.

Le sermon fut donné par Sa Grandeur Mgr Roy, évêque d'Eleuthéropolis et auxiliaire de l'archevêque de Québec.

*Mgr Julien-Marie Leventoux.*—Mgr Julien-Marie Leventoux, eudiste, évêque titulaire de Legio et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, reçut la consécration épiscopale des mains de Son Eminence le cardinal Bégin dans l'église du Saint-Cœur de Marie le 11 juin 1922.

Les évêques présents à la consécration de Mgr Leventoux étaient Mgr Brunault, évêque de Nicolet; Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, N. B.; Mgr Latulipe, évêque d'Haileybury; Mgr Léonard, évêque de Rimouski; Mgr Gauthier, administrateur apostolique de Montréal. Dans les stalles du chœur une centaine de prêtres avaient pris place. Le sermon fut donné par Mgr Léonard, évêque de Rimouski, qui prit pour texte ces paroles de l'Evangile de Saint-Jean: "Simon Joannis, diligis me? Ait illi: Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei: Pasce agnos meos."

En résumé, jusqu'à date, vingt-trois évêques ont été sacrés à Québec, dix-sept dans la cathédrale ou basilique, un dans l'ancienne chapelle du Séminaire, un dans l'église de Saint-Roch, un dans la chapelle des Ursulines, un dans l'église Saint-Patrice, un dans l'église Saint-Jean-Baptiste et un dans l'église du Saint-Cœur de Marie.

---

# UN PRETRE CHAMPION DU PATIN A QUEBEC EN 1852

---

L'abbé Hubert Girroir décédait le 25 janvier 1884, en son presbytère du Havre-de-Grâce, Nouvelle-Ecosse.

"Un saint prêtre, un grand patriote, vient de mourir, écrivait le sénateur Paschal Poirier, au lendemain de la mort du curé Girroir. Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, en perdant l'abbé Girroir ont véritablement perdu leur père, car cet homme de bien, pendant les trente ans de sa vie sacerdotale, a été le plus ferme soutien de leur nationalité."

Le souvenir de M. l'abbé Girroir est encore vivace dans l'ancienne Acadie. Dans bien des foyers on conserve le portrait de ce saint prêtre et de ce grand patriote.

L'abbé Girroir avait fait ses études théologiques au grand-séminaire de Québec et avait exercé le ministère pendant quelques mois à Notre-Dame de Lévis avant de se livrer aux dures missions de la Nouvelle-Ecosse.

Nous laissons à M. le sénateur Poirier la responsabilité de l'anecdote suivante. Nous n'avons osé en demander la confirmation au savant archiviste du séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin. Les archivistes détruisent si vite quelquefois, à l'aide d'un texte brutal, les légendes les plus plausibles!

"M. l'abbé Girroir, écrit M. Poirier, se faisait remarquer par sa force physique et son extrême agilité. Pendant le carnaval de 1852—M. Girroir était alors ecclésiastique—un patineur américain, soi-disant champion du continent, vint à Québec et lança par l'entremise des journaux, un défi à tous les patineurs du Canada pour un enjeu de vingt-cinq louis.

"Personne n'osait relever le gant.

Un ami de M. Girroir lui apporta, un matin, la gazette dans laquelle s'étalait le défi de notre gascon américain.

—Tu es un excellent patineur, lui dit-il, si tu acceptais le défi?

"—Au fait, reprit M. Girroir, j'en ai grande envie.

Une demi-heure après il frappait à la porte du directeur du Séminaire.

"—M. le directeur, dit-il, voulez-vous me permettre de patiner contre cet américain qui se dit le champion du continent?

"Quelque extravagant que parût ce dessein, le directeur qui connaissait la grande agilité de M. Girroir sur les patins, et qui, au reste, le savait incapable d'une résolution inconsidérée, le référa à l'archevêque, Mgr Signaï.

Celui-ci en entendant l'étrange proposition de son "Acadien" comme il appelait M. Girroir, éclata de rire, et lui demanda s'il perdait la tête.

"—Vous n'y pensez pas, dit-il et votre soutane?

"—Je la relèverai.

"—Mais où trouverez-vous vingt-cinq louis..... à perdre?

"—J'ai cette somme en banque, Monseigneur, et, d'ailleurs, je ne perdrai pas.

"—Et si vous gagnez que ferez-vous de tout cet argent.

"—J'ai mon idée là-dessus, répondit en rougissant le jeune ecclésiastique.

"Pourrait-on savoir au moins quelle est cette idée, reprit l'archevêque, un peu piqué, et surtout étonné de l'étrange persistance de son "Acadien".

"—Je donnerai cet argent aux pauvres, Monseigneur.

"—L'archevêque réfléchit quelque temps, puis il dit à M. Girroir: C'est bien, allez: mais c'est une sottise que vous faites.

"Quelques heures après cet entretien,qu'un témoin de toute l'affaire m'a raconté, et que je ne fais que transcrire, un ami de M. Girroir allait trouver le champion patineur pour lui annoncer que son pari était accepté, et que les vingt-cinq louis étaient déposés entre les mains de la tierce personne désignée. Il ajoutait que c'était le désir de son ami que le tournoi eût lieu sans bruit, et sans annonce dans les journaux.

"Le lendemain, les deux patineurs se trouvaient en présence dans le Skating Rink, de Québec, accompagnés des trois juges du tournoi et d'un petit nombre de curieux, parmi

lesquels on remarquait quelques ecclésiastiques.

"L'Américain attacha à ses pieds une superbe paire de patins, et, se lançant sur la glace polie comme un miroir, il exécuta quelques tours de force qui démontraient sa grande agilité dans ce genre d'exercice. M. Girroir, après avoir retroussé sa soutane sous sa redingote comme il l'avait promis à Mgr Signaï, entra dans le patinoir avec des patins du pays, battus à la forge, et assujettis à ses pieds au moyen de bouts de bitords, qui n'étaient rien moins qu'élégants.

"L'Américain sourit superbement en apercevant ce costume.

"—Quel est votre nom? dit-il à son concurrent, en s'avançant vers lui et en s'inclinant avec politesse.

"—Hubert Girroir, monsieur. Et vous, me ferez-vous le plaisir de me dire comment vous vous nommez?

"—Mon nom est Albumazar, répondit l'Américain, qui avait, on ne sait pourquoi, substitué ce nom arabe à son nom propre, que personne à Québec n'a jamais su.

"Aussitôt M. Girroir écrivit sur la glace, en lettres élégamment contournées et parfaitement lisibles, A-l-b-u-m-a-z-a-r.

"—Faites-en autant de mon nom, dit-il, en s'adressant au champion de l'Amérique.

"Celui-ci détacha lentement ses patins, et, après avoir présenté la main à M. Girroir, il dit

aux juges du tournoi: —Donnez les cinquante louis à ce gentleman.

"Ce fut un événement au séminaire de Québec.

---

## LES VAISSEAUX DE GUERRE FRANÇAIS A QUEBEC DEPUIS LA CESSION

---

Le 18 octobre 1760, la flûte la *Marie* mettait à la voile du port de Québec pour l'Europe. Elle emportait à son bord le général de Lévis et son état-major.

Tout près d'un siècle devait s'écouler avant qu'un navire de guerre portant à sa corne d'artimon le pavillon français ne remontât le Saint-Laurent.

Enfin, ne 1855, la *Capricieuse,* commandée par M.de Belvèze,visitait le port de Québec.

L'objet de la visite de M. de Belvèze, commandant de la division navale de France sur la station de Terreneuve, est suffisamment expliqué dans le passage suivant de sa réponse à l'adresse qui lui fut présentée par le maire de Québec:

"Absente depuis un siècle du fleuve Saint-Laurent, la marine française y revient pour renouer des relations commerciales longtemps interrompues, faire profiter notre pays des

progrès immenses de votre agriculture et de votre industrie, ouvrir à nos armateurs et aux produits du travail français une voie qui fut longtemps fermée à nos vaisseaux."

C'est le vendredi, 13 juillet 1855, à six heures, de l'après-midi, que la corvette la *Capricieuse,* remorquée par l'*Advance* envoyée par le gouvernement à sa rencontre, fit son entrée dans le port de Québec.

La terrasse Durham, les quais, tous les points qui avaient vue sur le fleuve étaient remplis d'une foule enthousiaste qui aussitôt qu'elle aperçut la corvette se mit à crier des hourrahs chaleureux.

Une fois ancrée la *Capricieuse* salua le drapeau de la citadelle de 21 coups de canons qui lui furent rendus immédiatement.

Le lendemain, le maire de Québec, assisté du conseil municipal, du vice-consul de France, M. Ryan, et d'une foule immense, se rendit au quai de la Reine, pour y recevoir M. de Belvèze et lui présenter une très jolie adresse. Après la réponse de M. de Belvèze, tous montèrent en voitures et se rendirent à l'hôtel du gouvernement où les attendait le gouverneur-général, sir Edmund-Walker Head, avec son conseil et un brillant état-major.

Le 18 juillet 1855, le commandant de Belvèze et une partie de son équipage assistaient à la pose de la pierre angulaire du monument élevé aux braves de 1760.

Pendant le séjour de son vaisseau dans le

port de Québec, M. de Belvèze visita Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Trois-Rivières, etc., etc.

La *Capricieuse* leva l'ancre le samedi 25 août vers les dix heures du matin.

L'état-major de la *Capricieuse se composait* des officiers suivants:

M. de Belvèze, capitaine du vaisseau, commandant chef de la division navale de Terre-Neuve; M. Gauthier, lieutenant de vaisseau, chef d'état-major; M. Guiastrennec, lieutenant de vaisseau, second du bâtiment; M. Crespin enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance du chef de division; MM. Laisné et de Borely, enseignes de vaisseau; M. de Waresquiel, secrétaire du commandant en chef de la division de Terre-Neuve; M. Ripert, officier d'administration; M. Simon, chirurgien-major; M. Gauthier, chirurgien-auxiliaire; MM. Tanquerey, Bonnifet, Testard et Le Prévost, aspirants auxiliaires; M. l'abbé Lichou aumônier.

C'est pendant le séjour de la *Capricieuse* dans le port de Québec que Crémazie publia son beau poème *Le vieux soldat canadien* qu'il dédia aux marins de la corvette française.

Qui n'a chanté avec le poète expatrié alors qu'un vaisseau de guerre français est ancré dans notre port:

**....................la France est revenue.**
**Au sommet de nos murs, voyez-vous dans la nue**
**Son noble pavillon dérouler sa splendeur?**
**Ah! ce jour glorieux où les Français, nos frères,**
**Sont venus pour nous voir du pays de nos pères,**
**Sera le plus aimé de nos jours de bonheur.**

En 1868, la frégate française à vapeur *d'Estrées* vint se ravitailler à Québec. C'était un magnifique vaisseau de six canons. L'équipage se composait de 150 hommes. La *d'Estrées* arriva à Québec le 16 août et en repartit le 11 septembre. Elle était commandée par le capitaine Levesque des Varannes. Les autres officiers étaient M. Bruère, 1er lieutenant; M. Vaisseau, 2e lieutenant; M. de Cherval, 3e lieutenant; M. Riou, enseigne; M. Molle, chirurgien en chef; M. Evrard, assistant-chirurgien.

L'aviso d'*Estaing* de 4 canons, commandant Human, vint ensuite. Il arriva à Québec le 8 août 1873 et en repartit le 27 septembre. Le 19 août 1873, l'importante manufacture de meubles de M. Drum située sur les bords de la rivière Saint-Charles, au Palais, fut la proie des flammes. Parmi ceux qui rendirent des services en cette circonstance les marins du d'*Estaing* furent admirés de tous par leur sang-froid et leur habileté. Le conseil de ville leur vota des résolutions de remerciements.

Le 1er août 1874, la frégate la *Magicienne* portant le pavillon de l'amiral Thomasset et l'aviso à vapeur *Adonis*, commandant Human, arrivaient dans le port de Québec. Le corps de musique de la *Magicienne* sous la direction de l'artiste Cretalla fit les délices des Québecquois pendant quinze jours.

En septembre 1878, le *Laplace* et le *Bouvet* visitèrent Québec. Ils arrivèrent le 15.

Le *Laplace* était un croiseur de deuxième

classe, commandé par M. Galiver, capitaine de vaisseau et commandant de la station navale de Terre-Neuve. 10 canons.200 hommes d'équipage.

L'aviso le *Bouvet* commandé par le capitaine de frégate Fitz-James était pourvu d'un éperon et portait deux canons à pivot.

Depuis, nous avons vu dans le port de Québec, la *Galissonnière* et le *Bourdonnais,* en août 1879; la *Magicienne* et le *Dumont d'Urville,* en septembre 1880; la *Flore* et le *Bouvet* en septembre 1885; la *Minerve* et le *Talisman,*en juillet 1887; la *Naïade* et le *Bisson,* en août 1891; l'*Aréthuse* et le *Hussard,* en août 1892; la *Naïade* et le *Nielly,* en septembre 1894; la d'*Estrées,* en septembre 1901, etc., etc.

---

## FAUCHER DE SAINT-MAURICE QUEBECOIS DE NAISSANCE

---

Dans les *Hommes du jour,* M. Louis-H. Taché a écrit:

"Il y a sur les bords du Saint-Laurent, à quelques lieues en bas de Québec, un endroit charmant, véritable nid d'arbres et de fleurs, dont le nom est aussi joli que le site en est bien choisi. Le fleuve étend aux pieds de Beaumont

sa large nappe verdâtre par delà laquelle les Laurentides ferment l'horizon. Une population saine et vigoureuse y conserve religieusement les vieilles habitudes françaises, et nul endroit n'était plus digne d'être le berceau de l'homme distingué que nous étudions dans cette biographie. M. Faucher de Saint-Maurice naquit donc à Beaumont, le 18 avril 1844...."

M. Taché n'est pas le seul à faire naître le délicieux conteur Faucher de Saint-Maurice, dans la vieille paroisse de Beaumont. Ouvrez n'importe quel dictionnaire de biographies canadiennes et vous y verrez qu'on donne également Beaumont comme le berceau de Faucher de Saint-Maurice. D'ailleurs, celui-ci, dans plusieurs de ses chroniques, nous laisse entendre que Beaumont était sa paroisse natale.

Faucher de Saint-Maurice était-il né à Beaumont?

Non.

Les registres de Notre-Dame-de-Québec, à la date du 19 avril 1844, nous donnent la preuve que Faucher de Saint-Maurice était un fils de la vieille cité de Champlain.

Lisez plutôt:

"Le dix-neuf avril mil huit cent quarante-quatre, nous, prêtre soussigné, avons baptisé Narcisse-Henri-Edouard né la veille, du légitime mariage de Narcisse-Constantin Faucher, Ecuier, avocat, et de dame Catherine-Henriette Mercier, de cette ville. Le parrain a été Edouard-Joseph DeBlois,Ecuier, et la marraine

dame Marie-Louise Bégin, veuve de Louis-Abraham Lagueux, Ecuier, qui, avec le père, et l'honorable René-Edouard Caron, maire de Québec et orateur du Conseil législatif de cette Province, et plusieurs amis ont signé avec nous.

Marie-Louise-B. Lagueux
M.-Josephine-D. Caron
Luce-E.-M. DeBlois
Ed.-J. DeBlois
Charlotte Taché
Ed.-R. Caron
Narcisse-C. Faucher
F.-H. Belisle, Ptre".

Nous pouvons même, sans crainte de nous tromper, indiquer la maison où naquit Faucher de Saint-Maurice.

Comment expliquer, alors, que la plupart des biographes se soient ainsi trompés sur le lieu de naissance de Faucher de Saint-Maurice?

Avec des qualités qui lui firent des centaines d'amis, Faucher de Saint-Maurice avait une *manie* qui ne faisait de tort à personne: c'était de se croire descendant des croisés. Son père, avocat et grand connétable du district de Québec, avait acheté la petite seigneurie de Vincennes située dans la paroisse de Beaumont. Or, c'est Faucher de Saint-Maurice qui mystifia lui-même les biographes en leur faisant croire qu'il était né dans le manoir de Vincennes. C'est le 28 octobre 1847 que M. Narcisse-Constantin Faucher, avocat, père de Faucher de Saint-

Maurice, acheta le fief et seigneurie de Vincennes de Etienne-Féréol Roy, colonel des milices de Sa Majesté. Une des clauses de l'acte de vente reçu par le notaire DeFoy, portait que le vendeur se réservait la jouissance jusqu'à sa mort de "la maison seigneuriale et de la grange la plus proche d'icelle, ainsi que du hangar, pigeonnière, deux petites bâtisses et laiteries...." Le seigneur Roy décéda dans son manoir le 22 novembre 1852. Il s'ensuit que M. Faucher père ne prit possession de la maison seigneuriale qu'à la fin de l'année 1852. Faucher de Saint-Maurice avait donc huit ans bien comptés lors de la prise de possession du manoir de Vincennes.

On nous a souvent demandé si Faucher tenait de ses ancêtres son flamboyant nom ou surnom de Saint-Maurice.

Dans une conférence donnée à l'université Laval, en 1912, sir François Lemieux disait:

"J'ai connu d'estimables gens qui se sont éteints dans la paix du Seigneur, après une longue vie, pendant laquelle ils s'étaient contentés de porter, tout court, le nom honorable de Faucher.

"Mais ce nom ne suffisait pas à la manie et à la gloire de notre héros. Aussi, sans rectification au préalable des registres de l'état civil, dans lesquels on lui avait donné l'appellation de Narcisse-Henri-Edouard Faucher, il fit suivre ce nom de la particule nobiliaire de avec l'addition Saint-Maurice, ce qui faisait

Faucher de Saint-Maurice, nom qui contribuait à lui donner un vernis de noblesse et un air de descendant direct des Croisés ou de seigneur en possession de grands fiefs et d'immenses terres!

"Je sais bien que ce nom d'emprunt valut à son auteur quelques quolibets et a un peu amusé la malignité des cercles et aussi des salons, mais, je le demande, est-ce que la postérité n'aimera pas mieux connaître notre personnage sous son beau et grand nom de Faucher de Saint-Maurice?"

Le premier ancêtre de Faucher de Saint-Maurice qui passa dans la Nouvelle-France se nommait Léonard Faucher. A son mariage à Québec, le 15 octobre 1669, on le nomme Léonard Faucher dit Saint-Maurice, fils de Barthélemi Faucher et de Sybille Briant, *de la paroisse de Saint-Maurice,* évêché de Limoges.

Bon nombre de descendants de Léonard Faucher portèrent le nom de Faucher dit Saint-Maurice. Il était facile pour Faucher de remplacer *dit* par *de,* et c'est ce qu'il fit avec une maestria superbe.

---

# UN GEANT DES MERS A QUEBEC: LE *GREAT-EASTERN*

---

C'est le samedi, 6 juillet 1861, entre six et sept heures du soir, que le *Great-Eastern* entra dans le port de Québec.

Parti d'Angleterre le 27 juin, le géant des mers avait donc pris neuf jours à faire la traversée d'un port à l'autre.

Plusieurs steamers et bateaux à vapeur s'étaient rendus à la rencontre du *Great-Eastern*. Le *Napoléon,* alors dans toute sa gloire, avait à son bord le maire Thomas Pope, les membres du Conseil de ville, les membres de la Chambre de Commerce et une foule nombreuse de citoyens.

Arrivé vers le bout de l'île d'Orléans, on aperçut dans le lointain un gros nuage de fumée. Aussitôt lunettes et jumelles de se pointer à l'horizon, et chacun de s'écrier: C'est bien lui! C'est bien lui!

Quelques instants plus tard, le *Great-Eastern* rejoignait le *Napoléon.*

Le grand vaisseau marchait alors à toute vitesse, avec ses immenses roues latérales et sa puissante roue à hélice, et le *Napoléon* ne tarda pas à être dépassé. Le capitaine du *Great Eastern* fit, cependant, peu après, arrêter les roues latérales, ne faisant mouvoir que l'hélice,

ce qui permit au *Napoléon* de l'approcher et d'entrer dans le port de Québec à son côté.

La population de Québec s'était portée sur la Plate-forme,les quais,partout où l'on pouvait apercevoir le nouvel arrivant.

Le *Great-Eastern* jeta l'ancre un peu au-dessus du quai de la Reine.

Il reprit la mer le 6 août, à quatre heures du matin. Pendant son séjour d'un mois dans le port de Québec, le *Great-Eastern* avait été visité par des milliers et des milliers de curieux venus de toutes les parties du Canada et des États-Unis.

Les plans du *Great-Eastern* avaient été faits par l'ingénieur Isambard-Kingdom Brunel, le fils du célèbre ingénieur français Marc-Isambard Brunel.

Les principales dimensions du *Great-Eastern,* son état de jaugeage et ses forces motrices étaient comme suit:

Longueur: 680 pieds.

Largeur: 83 pieds.

Profondeur du pont à la quille: 60 pieds.

Longueur des principaux salons: 400 pds.

Nombre des ponts: 4.

Jaugeage: 22,500 tonneaux.

Pour contenir le charbon et la cargaison: 18,000 tonneaux.

Force motrice des engins à roues: 1,000 chevaux.

Force motrice des engins à hélice: 1600 chevaux.

Nombre des cylindres des engins à roues: 4.

Diamètres des cylindres: 74 pouces.

Longueur du piston: 14 pieds et six pouces.

Tirant d'eau, chargé: 30 pieds.

Tirant d'eau, sur lest: 20 pieds.

Capacité: 800 passagers de première classe, 2,000 de deuxième et 1200 de troisième, soit en tout 4,000 passagers.

Hommes de troupes (sans autres passagers): 10,000.

Pesanteur du fer employé pour la construction du *Great-Eastern:* 7,000 tonnes.

Vitesse: 15 nœuds à l'heure.

Le *Canadicn* du 8 juillet 1861 reproduisait d'un journal anglais les détails qui suivent publiés avant le lancement du *Great-Eastern.*

"Une particularité de ce vaisseau, c'est que son pont sera dans toute sa longueur sans ravalement ni interruption, excepté toutefois à l'entrée des cabines et autres salons. Son parcours fournira conséquemment aux passagers une promenade de plus d'un quart de mille, et l'on assure que la hauteur du vaisseau l'exemptera de recevoir en aucun temps une seule goutte d'eau.

"Joint à la forme du vaisseau sont encore ses agrès et sa force motrice. Il n'est pas de vaisseaux dans lesquels les accidents ont été prévenus avec plus de précautions que dans le *Great-Eastern.* Ces précautions contre de telles occurrences peuvent être ainsi définies; 1o un

bordage inférieur et extérieur dans chaque compartiment: 2o cloisons étanches; 3o mâts et voiles de relais; 4o roues à palettes; 5o vis à hélice.

"Quant à sa force motrice, le vent pourra être utilisé, et, dans ce but, le vaisseau sera pourvu de sept mâts. Les mâts du centre seront considérés les principaux et seront gréés de voiles carrées comme un vaisseau de ligne; les autres mâts seront plus petits, et leurs voiles seront de forme ordinaire.

"C'est surtout par sa force au moyen de la vapeur que ce vaisseau se distinguera d'entre tous les autres, combinant l'hélice avec la roue. Les engins sont de beaucoup plus grands que tous ceux qui ont encore été faits à l'usage de la marine et leur force d'action sera de beaucoup plus considérable que celle qui leur est assignée. Ils seront placés dans diverses parties du vaisseau et seront parfaitement isolés les uns des autres. Ce vaisseau sera pourvu de dix bouilloires et cinq tuyaux, et chaque bouilloire pourra être séparée de sa voisine, et l'on pourra s'en servir ou non à volonté.

"Les engins à roues, mis en mouvement par des cylindres oscillatoires, sont doubles et faits d'après le principe de séparation afin qu'il soit possible de s'en servir conjointement ou séparément. Ainsi les deux roues ou une seule à la fois pourront être mises en mouvement. Le diamètre des roues sera de 60 pieds.

"La vis à hélice sera de 24 pieds de dia-

mètre. Elle sera placée à la poupe du vaisseau et sera mise en mouvement suivant les règles ordinaires.

"Le *Great Eastern* aura sur ses ponts inférieurs, de grands espaces pour recevoir des wagons de chemins de fer, des chariots et de lourds colis. On a pratiqué de chaque côté de ce vaisseau 60 ouvertures de 2 pieds 6 pouces carrés pour la ventilation, et pour une profusion d'éclairage. Les appartements inférieurs seront 10 pieds au-dessus du niveau de la mer lorsque le vaisseau sera chargé."

Le *Great-Eastern* qui émerveilla nos pères a depuis été surpassé par quelques autres vaisseaux.

---

## LA TERRASSE DUFFERIN, A QUEBEC

---

Les touristes qui viennent à Québec ne manquent pas d'aller admirer le spectacle qui se déroule de la terrasse en face du Château Frontenac. Cette promenade est nommée par les uns Terrasse Frontenac et par les autres Terrasse Dufferin? Quel est le nom officiel de cette belle terrasse?

La Terrasse existait bien avant le passage de lord Dufferin au Canada, mais elle était quatre fois moins longue que celle que nous

voyons aujourd'hui. Elle portait alors le nom de Terrasse Durham.

L'agrandissement de la Terrasse fut suggérée au conseil de ville de Québec par l'ingénieur de la cité, M. Charles Baillairgé, dans son rapport de 1872.

Un peu plus tard, lord Dufferin, avec le concours des ingénieurs Lynn et Baillairgé, suggéra un plan pour améliorer et embellir la ville de Québec. L'agrandissement de la Terrasse était probablement le principal article du plan Dufferin.

C'est par reconnaissance pour ce populaire gouverneur que le conseil de ville de Québec reconnut authentiquement la Terrasse sous le nom de Terrasse Dufferin, en avril et mai 1879. On plaça même dans le plancher de la Terrasse plusieurs plaques de fer avec l'inscription "Dufferin Terrace, H. Hatch, contractor, C. Baillairgé, engineer. Terrasse Dufferin, H. Hatch, contracteur, C. Baillairgé, ingénieur."

Le 18 avril 1879, la Société Littéraire et Historique de Québec demandait au conseil de ville de Québec, entre autres choses, de nommer un des kiosques qu'on construisait sur la Terrasse kiosque Frontenac.

Le 8 mai 1879, sur la proposition des conseillers Johnston et Rhéaume, les cinq kiosques de la Terrasse étaient nommés: Victoria, Louise, Lorne, Frontenac et Plessis.

Le 9 juin 1879, le marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, et Son Altesse

Royale la princesse Louise présidaient à l'inauguration et en *baptême* officiel de la Terrasse Dufferin.

Le maire Chambers disait dans son discours:

"Qu'il plaise à Votre Excellence au nom de la Corporation et des citoyens de Québec, permettez-moi de remercier Votre Excellence de vouloir bien accéder à la demande que nous vous avons faite d'ouvrir en personne cette promenade, et aussi Son Altesse Royale d'avoir bien voulu honorer la cérémonie de sa présence.

"Je prie donc respectueusement Votre Excellence de vouloir bien donner à la Terrasse le nom qu'elle doit désormais porter et de signifier si c'est le plaisir de Votre Excellence qu'elle soit ouverte au public."

Le marquis de Lorne répondit en anglais:

"I am happy to accede to your request to signify that this Terrace shall be called after your late governor-general Dufferin, and that it is now open to the public."

Le noble lord ajouta en français:

"J'ai grand plaisir, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, en mon nom et en celui de la princesse,à déclarer que cette terrasse est ouverte au public et qu'elle portera le nom de mon populaire prédécesseur, lord Dufferin."

---

# UN HEROS DU GRAND FEU DE QUEBEC EN 1866

---

Le 14 octobre 1866, le feu détruisait complètement la partie du faubourg Saint-Roch, épargnée lors du désastreux incendie de 1845, et tout le faubourg Saint-Sauveur, avec son église, son couvent et son école des Frères. Près de 3000 maisons furent détruites et plus de 15,000 personnes se trouvèrent sans asile.

Au cours de cet incendie, le lieutenant Henry-Edward Baines, de l'Artillerie Royale, se préparait avec ses braves compagnons d'armes à faire sauter une maison au coin des rues Saint-Anselme et Prince-Edouard, lorsque la poudre prit feu avant le temps, et le jeune officier, lancé à une hauteur de trente pieds, retomba avec les décombres de la maison. Relevé grièvement blessé, le lieutenant Baines fut transporté à l'Hôpital-Général où il succomba, le 27 octobre, au tétanos après d'horribles souffrances qu'il supporta avec une patience inaltérable.

Le 29 octobre 1866, M. Joseph Cauchon, maire de Québec, lançait la proclamation suivante:

"J'invite les citoyens de Québec à assister aux funérailles du lieutenant Baines, de l'Artillerie. Cet acte extraordinaire de ma part est

justifié par les circonstances extraordinaires qui ont présidé à la mort de ce noble et infortuné jeune homme. Il a donné sa vie pour sauver nos propriétés, et puisque nous ne pouvons faire plus pour lui, montrons-lui au moins notre reconnaissance et nos vifs regrets en conduisant à leur dernière demeure ses restes mortels."

Les funérailles du lieutenant Baines, qui eurent lieu le 31 octobre 1866, furent une véritable apothéose. Le cortège funèbre se composait de toutes les troupes de la garnison, des milices de la ville, des juges, du maire Cauchon et de tous les membres du conseil, des membres du barreau, des ministres protestants, etc., etc. Plusieurs prêtres suivirent le corps jusqu'à la cathédrale anglicane. Après une courte cérémonie, présidée par les Révérends MM. Housman, Innes et Woolrich, la procession se remit en marche pour le cimetière Mount-Hermon où eut lieu l'inhumation.

Le 3 novembre 1866, avait lieu une assemblée des citoyens de Québec pour élever un monument sur la tombe du lieutenant Baines. On décida de prélever des souscriptions pour cet objet.

En peu de temps une somme de $850 fut recueillie par le comité.

Après avoir mis de côté la somme nécessaire pour payer le monument qu'on voulait élever à l'endroit même où reposait le jeune héros, le comité, par l'entremise du maire

Cauchon, fit transmettre à la mère du lieutenant Baines, en Angleterre, un certain montant, avec prière de faire placer dans l'église de Brixton, une pierre tumulaire qui redirait pendant longtemps encore le nom de son fils et le souvenir de son action si belle et si digne. (1)

C'est dans l'été de 1867 que le monument dû à la reconnaissance des citoyens de Québec fut placé sur la tombe du lieutenant Baines au cimetière Mount-Hermon.

Ce monument de style égyptien est un obélisque de dix-huit pieds de hauteur placé sur une base de quatre pieds et dix pouces. L'obélisque, dû au ciseau du sculpteur québecois F. Morgan, est de belle exécution. Il porte l'inscription suivante:

ERECTED BY THE CITIZENS OF QUEBEC
TO PRESERVE THE MEMORY
AND TO RECORD THEIR GRATITUDE FOR THE
GALLANT SERVICES OF
LIEUT. HENRY-EDMUND BAINES,
ROYAL ARTILLERY
WHOSE DEATH WAS OCCASIONED BY HIS NOBLE
EFFORTS TO ARREST THE PROGRESS
OF THE CALAMITOUS FIRE
WHICH, ON THE 14th OCT. 1866,
DESTROYED A LARGE PORTION OF THE CITY.
BORN AT SHREWSBURY, ENGLAND, APRIL 4, 1840.
DIED AT QUEBEC, OCT. 27, 1866.

---

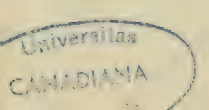
(1) Madame Baines s'occupa sans retard de faire exécuter ce projet et, peu après, elle apprenait au maire de Québec, que les intentions de ses concitoyens étaient réalisées. Les religieuses de l'Hôpital-Général conservent précieusement un dessin du monument érigé dans l'église de Brixton. Il leur fut envoyé par madame Baines elle-même.

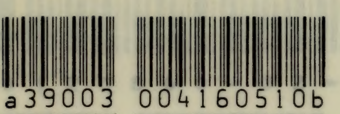
Au-dessus de l'épitaphe on a gravé de façon très artistique les armes de l'Artillerie Royale avec, dans un cartouche, la devise du régiment du lieutenant Baines: *Quo fas et gloria ducunt.* (1)

---

(1) Dans l'ouvrage **Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec,** (pp. 61 et seq) on trouvera d'intéressants détails sur les derniers moments du lieutenant Baines et les relations qui s'établirent ensuite entre les religieuses de l'Hôpital-Général et la mère du jeune héros.

# TABLE DES MATIERES




a39003 004160510b



U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 08 06 17 2